SOIXANTE-QUATRIEME SESSION DE LA COMMMISSION DU DANUBE

TOME 64

SOIXANTE-QUATRIEME SESSION DE LA COMMMISSION DU DANUBE

TOME 64

COMMISSION DU DANUBE Budapest – 2005

ISSN 0133 - 8250

Tous droits réservés.

La réimpression, même partielle, est interdite. Toute reproduction de ce livre ou d'un extrait quelconque sans l'autorisation écrite de l'éditeur est interdite.

SOIXANTE-QUATRIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE

18 - 19 mai 2005

TOME 64

COMMISSION DU DANUBE Budapest – 2005

SOMMAIRE

	Page
Liste des participants – CD/SES 64/1	1
Ordre du jour de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube – CD/SES 64/27	7
Rapport sur les résultats de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube	9
I – DECISIONS DE LA SOIXANTE-QUATRIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE	
Décision de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant les « Recommandations relatives à l'utilisation des standards, des codes et des procédures d'échange de données informatisé (EDI) CEFACT dans l'informatisation de la navigation danubienne » – CD/SES 64/7	29
Décision de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant l'amendement de plusieurs articles des « Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube (DFND) » — CD/SES 64/9.	30
Décision de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant les questions techniques – CD/SES 64/11	31
Décision de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant les amendements et additions aux « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure » – CD/SES 64/15	32
Décision de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant le Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 2004 – CD/SES 64/21	33

	Décision de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant le budget pour 2005 – CD/SES 64/23	36
	Décision de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant la mise en œuvre des recommandations de la société d'audit – CD/SES 64/28	38
	Décision de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant l'établissement des procès-verbaux des séances plénières de la Commission – CD/SES 64/29	39
	Décision de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant le Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 5 avril 2004 jusqu'à la Soixante-quatrième session et le Plan de travail pour la période du 20 mai 2005 jusqu'à la Soixante-sixième session de la Commission du Danube – CD/SES 64/30	41
Π -	RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL conformément à l'article 6 des Règles de Procédure de la Commission du Danube	
	Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre – 3 décembre 2004) – CD/SES 64/5	45
	Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (21 – 22 mars 2005) – CD/SES 64/6	71
	Acte de vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube pour l'année 2004 – CD/SES 64/20	83
	– AUTRES DOCUMENTS DE LA SOIXANTE-QUATRIEME SESSION DE COMMISSION DU DANUBE	
	Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 5 avril 2004 jusqu'à la Soixante-quatrième session – CD/SES 64/24	93
	Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 20 mai 2005 jusqu'à la Soixante-sixième session – CD/SES 64/25	115

Rapport du Directeur Commission du Danub	gén e po	téral du Secrétariat sur l'exécution du budget de la our 2004 – CD/SES 64/19	129
Partie I		Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'exécution du budget pour 2004 (budget ordinaire)	131
Annexe à la partie I	1	Rapport financier sur l'exécution du budget au 31.12.2004 (budget ordinaire)	135
Annexe à la partie I	2	Bilan au 31.12.2004 (budget ordinaire)	147
Partie II		Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'utilisation des moyens du Fonds de réserve pour 2004.	153
Annexe à la partie II	1	Rapport financier sur l'utilisation des moyens du Fonds de réserve au 31.12.2004	157
Annexe à la partie II	2	Bilan au 31.12.2004 (Fonds de réserve)	161
Budget de la Commiss	ion	du Danube pour 2005 – CD/SES 64/22	165
Annexe 1		Devis des dépenses pour 2005	166
Annexe 2		Traitements de base des fonctionnaires	173
Annexe 3		Appointements de base des employés	174
Annexe 4		Liste à titre d'orientation de la participation des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux d'organisations et de réunions internationales au cours de l'année 2005	175
Annere 5		Indemnités de déplacement	179

	Annexe 6 Liste des publications de la Commission du Danube pour 2005	180
	Annexe 7 Liste des objets d'inventaire et de meubles dont l'achat est planifié	184
Ordre Comm	du jour à titre d'orientation de la Soixante-cinquième session de la nission du Danube – CD/SES 64/26	185
Liste dans le	des documents approuvés par la Soixante-quatrième session, non inclus es Procès-verbaux de la Commission	187
IV – DIVI	ERS	
1.	Déclaration de M. Weller (Secrétaire exécutif de la CIPD) prononcée dans le cadre de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube.	191
2.	Déclaration de M. Woerhling (Secrétaire général de la CCNR) prononcée dans le cadre de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube.	195
3.	Déclaration du Suppléant du Représentant Permanent de la République d'Autriche lors de l'ouverture de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube.	197
4.	Information du président du Comité pour la préparation d'une Conférence diplomatique sur la révision de la Convention de Belgrade	199
5.	Déclaration du Suppléant du Représentant Permanent de la République d'Autriche au point de l'Ordre du jour « Recommandations de la société d'audit externe ayant obtenu le contrat »	201
6.	Lettre du 21 novembre 2005 du Suppléant du Représentant Permanent de la République d'Autriche — objections à l'encontre du Rapport sur les résultats de la Soixante-quatrième session	203

COMMISSION DU DANUBE Soixante-quatrième session

LISTE DES PARTICIPANTS DE LA SOIXANTE-QUATRIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE

A. Délégations des pays membres de la Commission du Danube

Allemagne

Mme Ursula SEILER-ALBRING	harz-	Représentante de la République Fédérale
		d'Allemagne à la Commission du Danube

M.	Alexander STEMMER	fitsamoJ-	Suppléant du Représentant	

M. Hans-Jürgen FROBOSE	_	Conseiller
M. Heinz-Clemens KAUNE	W-0	Conseiller
M. Sebastian UNGER	-	Conseiller

<u>Autriche</u>

M. Georg WOUTSAS	S(lisenJa)-	Suppléant du Représentant de la République
		d'Autriche à la Commission du Danuha

M Georg KILZER	- Suppléant du Représentant

M. Goorg Killeder	Duppiount du 1
M. Wolfgang STUCKART	 Conseiller
M. Peter LORENZ	- Conseiller
M Dotor CTEINIDI	Conseiller

Bulgarie

M. Dimo GUYAUUKUV	- 1- NEW 1	Representant de la Republique de
		Bulgarie à la Commission du Danube

M. Gueorgui GUEORGUIEV	-	Suppléant du Représentant
------------------------	---	---------------------------

M. Ventsislav IVANOV	-	Conseiller
M. Gueorgui IVANOV	-	Conseiller
M. Ivan IVANOV	-	Conseiller

Mme Dessislava IVANOVA - Conseillère

Croatie

M. Stanko NICK

M. Davor POMYKALO

M. Andrija BEDNJIČKI

M. Dušan TRNINIĆ

M. Željko MILKOVIĆ

 Représentant de la République de Croatie à la Commission du Danube

- Suppléant du Représentant

- Conseiller

- Conseiller

Conseiller

Hongrie

M. Ernő KESKENY

M. Árpád PRANDLER M. István VALKÁR

M Ottó PÁL

Mme Barbara BALLER

 Représentant de la République de Hongrie à la Commission du Danube

- Suppléant du Représentant

- Suppléant du Représentant

- Suppléant du Représentant

- Conseillère

Moldova

M. Valeriu BOBUTAC

Mme Lidia GRACHILA
Mme Carolina PEREBINOS

 Représentant de la République de Moldova à la Commission du Danube

- Conseillère

- Conseillère

Roumanie

M. Călin FABIAN

M. Alexandru Serban CUCU

M. Alexandru GHISA

M. Anghel CONSTANTIN

Mme Aida CAMPEAN

M. Viorel INIMAROIU

Mme Nicolina LIMBOSANU

- Représentant de la Roumanie à la Commission du Danube

- Suppléant du Représentant

- Suppléant du Représentant

- Conseiller

- Conseillère

- Conseiller

- Experte

Russie

M. V. L. MOUSSATOV

- Représentant de la Fédération de Russie à la Commission du Danube

M. A. Y. KLIAVINE

- Suppléant du Représentant

M. V. P. ANDRIANITCHEV

M. M. A. SOROKINE

- Conseiller

Conseiller

Serbie et Monténégro

M. Milovan BOŽINOVIĆ
 Représentant de la Serbie et Monténégro à la Commission du Danube
 M. Miroljub PETROVIČ
 Suppléant du Représentant
 Conseiller
 M. Dragan VANČAGOVIĆ
 Conseiller
 Conseiller
 Conseiller

Slovaquie

M. Igor GREXA	-	Représentant de la République slovaque à la Commission du Danube
DE TELL LOT L'OTTE		
M. Vojtech SLÁČIK	-	Suppléant du Représentant
M. Robert ONDREJCSAK	-	Conseiller
M. Juraj ŠIKRA	-	Conseiller
M. Dušan ABAFFY	-	Conseiller
M. Karol PUHA		Expert
Mme Gabriella BABIAKOVÁ	-	Experte
M. Dušan ABAFFY	-	Expert

Ukraine

Représentant de l'Ukraine à M Y Y MOUSHKA la Commission du Danube Suppléant du Représentant M. P. I. PODLESNYI Conseiller M. P. S. SOUVOROV Conseiller M. Leonid OSSAVOLIOUK M. I. A. GOROBETS Conseiller Conseiller M D G MOGUILNYI M. K. I. BILLYAR Conseiller Mme K. V. TEREK Conseillère Conseiller M. I. R. BELOV Conseiller M. V. N. RAYOU

B. <u>Délégations des pays auxquels a été octroyé le statut d'observateur sur la base de la Décision fondamentale de la Cinquante-neuvième session de la Commission du Danube (doc. CD/SES 59/34)</u>

<u>France</u> (Décision CD/SES 59/35)

M. Bernard Chenevez

Pays-Bas (Décision CD/SES 60/20)

M. Gert MENSINK

<u>Tchéquie</u> (Décision CD/SES 60/19)

Mme Hana HUBÁCKOVÁ M. Svaatopluk OPELA M. Miroslav RAK

C. Organisations internationales

Commission européenne

M. Rodrigo VILA DE BENAVENT

Commission Internationale pour la Protection du Danube

M. Philip WELLER

Commission Economique pour l'Europe de l'ONU

M. V. V. NOVIKOV

Commission Centrale pour la Navigation du Rhin

M. Jean-Marie WOEHRLING

ORDRE DU JOUR

de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube

(18 - 19 mai 2005)

- 1. Ouverture de la session et adoption de l'Ordre du jour
- 2. Adoption du Plan de déroulement de la session
- 3. Approbation des Procès-verbaux sur les résultats des sessions de la Commission du Danube
- 4. Information du président du Comité pour la préparation d'une Conférence diplomatique sur la révision de la Convention de Belgrade
- 5. Rapport du Directeur général du Secrétariat de la Commission du Danube sur l'état de la reprise de la libre navigation à Novi Sad
- 6. Questions techniques
 - 6.1 Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre-3 décembre 2004)
 - 6.2 Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (21-22 mars 2005)
- 7. Recommandations de la société d'audit externe
- 8. Questions financières (budget)
 - 8.1 Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 2004
 - 8.2 Approbation du chapitre des dépenses du budget pour 2005

- Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 5 avril 2004 jusqu'à la Soixante-quatrième session
- 10. Projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 20 mai 2005 jusqu'à la Soixante-sixième session de la Commission du Danube
- 11. Election du Président, du Vice-président et du Secrétaire de la Commission du Danube
- 12. Ordre du jour à titre d'orientation et date de la convocation de la Soixantecinquième session de la Commission du Danube
- 13. Divers
- 14. Communiqué

RAPPORT SUR LES RESULTATS DE LA SOIXANTE-QUATRIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE

18-19 mai 2005

Questions générales

1. La Commission du Danube (CD) a tenu sa Soixante-quatrième session les 18 et 19 mai 2005 à Budapest sous la direction de son Président, l'Ambassadeur Dr Stanko Nick (Croatie).

Ont pris par à la session 63 représentants de 11 Etats membres de la Commission du Danube ainsi que 9 représentants d'Etats observateurs et d'organisations internationales.

2. Les Décisions et autres documents adoptés au cours de la session qui ont été soumis aux délégations au cours de la session et ont été corrigés par le Secrétariat de la CD conformément aux résultats des débats se trouvent aux sections I à IV qui suivent le Rapport sur les résultats.

1. Ouverture de la session et adoption de l'Ordre du jour

3. En ouvrant la session, le **Président** a salué tout particulièrement le nouveau Représentant de la République de Moldova, **M. Valeriu Bobuţac** et **M. Vila de Benavent** de la Commission européenne qui participaient aux sessions de la CD pour la première fois.

Il a salué ensuite le Secrétaire exécutif de la CIPD, M. Philip Weller et le Secrétaire général de la CCNR, M. Jean-Marie Woehrling, dont les discours sont reproduits mot à mot à partir d'enregistrements magnétiques à la section IV.

4. Par la suite, le **Président** a fourni des explications au sujet du projet d'Ordre du jour modifié par le Secrétariat suite à la rencontre informelle des chefs des délégations ayant précédé le commencement de la session. A cet égard, **M. Woutsas** (Autriche) a proposé, en se référant à une proposition en la matière du Forum GIS, d'inclure au point 6 un troisième souspoint intitulé « Directives et recommandations pour les services d'information fluviale ».

Selon l'avis de diverses délégations, bien qu'il soit nécessaire d'accorder à cette thématique une attention accrue, le fait que cette question n'a pas été suffisamment préparée en vue de son examen durant la 64^e session et que par conséquent elle n'est pas mûre pour qu'une décision y soit adoptée,

témoigne contre l'examen et l'adoption d'une décision à ce sujet, c'est pourquoi la proposition autrichienne ne saurait être satisfaite.

5. Résultats:

L'Ordre du jour a été adopté à l'unanimité dans la rédaction figurant dans le document CD/SES 64/27 (voir page 7).

6. En se référant à l'opinion pertinente exprimée au cours de l'examen de la question relative à l'adoption de l'Ordre du jour, le Président a proposé aux délégations des Etats membres d'intervenir avec des déclarations à caractère général ne traitant pas des points déjà prévus de l'Ordre du jour.

Seul M. Kilzer (Autriche) a profité de cette occasion. Le texte de la déclaration de l'Autriche figure intégralement à la section IV.

2. Adoption du Plan de déroulement de la session

7. Le projet de Plan de déroulement de la 64^e session (doc. CD/SES 64/3) a été rendu conforme à l'Ordre du jour approuvé et approuvé à l'unanimité.

3. Approbation des Procès-verbaux sur les résultats des sessions de la Commission du Danube

8. Le **Président** a rappelé d'abord le fait que les rapports sur les résultats de plusieurs sessions ordinaires et de la Sixième session extraordinaire de la CD préparés par le Secrétariat n'avaient pas pu être publiés pour le moment faute d'accord de toutes les délégations. Etant donné que cette situation entraînait, entre autres, de sérieux problèmes techniques dans le travail, il souhaitait arriver à une solution se fondant sur laquelle le Secrétariat pourrait être instruit de publier les documents contestés.

Dans l'esprit de l'appel de lui accorder leur concours en vue de la modernisation de l'activité de la CD qu'il avait adressé à toutes les délégations lors de la prise de ses attributions de président de la CD, il n'est pas permis de transformer en sténogramme chaque rapport sur une séance. Il conviendrait dans une plus grande mesure de reproduire les aspects essentiels du problème considéré, les discussions ayant eu lieu par la suite et, bien en-

tendu, le texte ad litteram des décisions adoptées par la CD, à un degré suffisamment clair et dépourvu d'ambiguïtés, au lieu de reproduire chaque mot des interventions des délégations. Un tel rapport ne doit contenir que 10, 12 ou 13 pages, car il n'est écrit nulle part dans les Règles de procédure que les rapports devaient contenir « au moins 400 pages » ou davantage. De ce fait, dans certains cas, la possibilité d'une exposition détaillée, ad litteram, d'une déclaration formelle sera accordée à chaque Etat membre, sans pour autant le faire par son inclusion dans le texte du rapport sur la séance, mais uniquement en tant qu'annexe à ce dernier.

9. Donnant suite à la prière du Président, le Conseiller du Secrétariat responsable de cette question, M. Schulze-Rauschenbach, a ajouté que le Secrétariat devait recevoir des instructions claires quant à la manière dont il convenait d'établir dorénavant des rapports sur les résultats des sessions, à savoir, d'établir, selon la vieille tradition, des procès-verbaux ad litteram volumineux ou seulement une brève exposition de quelque 10 à 15 pages, tel que le propose la délégation de l'Allemagne.

Les frais d'impression des Procès-verbaux de la 60^e session, dont chaque volume, pour chaque langue, contient, annexes y comprises, 450 pages, ont dépassé le montant de 3.000 euros, tandis que l'impression du rapport de 10 pages sur les résultats de la 63^e session, y compris les quelque 80 pages d'annexes, pourraient coûter beaucoup moins cher.

En mentionnant la proposition formulée par la partie autrichienne selon laquelle les délégations intéressées devraient travailler avec le Secrétariat lors de l'établissement des rapports sur les résultats, M. Schulze-Rauschenbach a objecté en se référant au fait que, selon le texte clair des dispositions pertinentes des Dispositions relatives au Secrétariat de la Commission du Danube et à son activité, seul le Secrétariat doit établir les enregistrements des résultats sur les sessions annuelles.

En outre, la tentative d'établir une telle coopération a échoué, car la délégation concernée, qui s'était fait mettre à disposition sur demande explicite les enregistrements magnétiques de la 61° session, n'était pas revenue à cette question même au bout d'une année.

10. M. Woutsas (Autriche) a adopté la position suivante au sujet de la forme, du coût et du contenu des procès-verbaux :

En ce qui concerne la forme, il a proposé que le Secrétariat présente un projet de Décision approprié, à effet rétroactif, et une conception appropriée de la publication des Procès-verbaux des 63^e et 64^e sessions, pour qu'il ne soit pas nécessaire de les transcrire.

En ce qui concerne les frais, il a proposé que les Procès-verbaux soient publiés sur CD-ROM ou diffusés uniquement sous forme électronique. L'Autriche n'insisterait pas pour que les Procès-verbaux soient imprimés.

En ce qui concerne le contenu des Procès-verbaux, il a émis une fois de plus des objections quant au fait que ces derniers ne reflétaient pas les positions réelles adoptées par la Délégation de l'Autriche au cours des débats. Néanmoins, l'Autriche était toujours prête à travailler de conserve avec le Secrétariat pour mettre à jour les Procès-verbaux.

11. Mme Seiler-Albring (Allemagne) a expliqué, en se référant à l'expression allemande de l'article 35 des Règles de procédure (« Protokoll ») et à l'expression française de l'article 35 des Règles de procédure (procèsverbaux), qu'une Décision concernant l'amendement des Règles de procédure n'était nullement nécessaire. L'établissement de « rapports sur les résultats » était conforme aux Règles de procédure en vigueur. Elle avait pu conclure de cette manière compte tenu du paragraphe 3 de l'article 35 des Règles de procédure dont le texte dispose que chaque Représentant a le droit de donner l'instruction que sa déclaration soit incluse ad litteram dans le rapport sur les résultats. Ceci confirme, a contrario, que de tels rapports sur les résultats peuvent exister, ce qui représenterait d'ailleurs un cas normal.

12. Résultats

Sur proposition de M. Moussatov (Russie), il a été convenu que le Secrétariat élabore, compte tenu de toutes les observations formulées au cours des débats, un projet de Décision concernant la forme et le contenu de l'établissement des procès-verbaux sur les sessions de la CD et leur adoption au cours de la session suivante de la CD.

Le Président a constaté ensuite, personne n'ayant objecté, qu'il n'était plus nécessaire d'étudier à nouveau les Procès-verbaux des 61° et 62° sessions, ces derniers ne devant qu'être publiés, et qu'un accord avait été obtenu

pour que le procès-verbal de la 64^e session soit également publié sous une forme abrégée, selon le modèle de la 63^e session.

La Décision de la 64^e session de la CD concernant l'établissement des procès-verbaux des séances plénières de la Commission, doc. CD/SES 64/29, a été adoptée à l'unanimité (voir section I, page 39).

- 4. Information du président du Comité pour la préparation d'une Conférence diplomatique sur la révision de la Convention de Belgrade
 - 13. Le Rapport, présenté par M. Prandler (Hongrie), est compris dans son intégralité à la section IV.

En exprimant sa reconnaissance pour l'exposition détaillée de M. Prandler, le **Président** a spécialement remercié ce dernier de son travail en tant que président du Comité préparatoire.

Saisissant l'occasion de l'information présentée par M. Prandler, M. Moussatov a fait part de sa satisfaction quant aux dernières évolutions des évènements dans la navigation danubienne, notamment en ce qui concerne le déblaiement du chenal à Novi Sad suite aux Décisions des 62^e et 63^e sessions et à la coopération de l'UE avec la Serbie et Monténégro, établie au sein de la CD.

Bien qu'il soit nécessaire d'attendre encore quelque temps la révision de la Convention de Belgrade, qu'il convient de saluer, l'essentiel dans ce contexte est la qualité du nouveau document. Cette qualité ne saurait être obtenue que suite à une entente réciproque complète et à un soutien total de toutes les parties. Dans ce sens, il considère la Commission du Danube comme étant « un élément de la construction de la coopération paneuro-péenne »

14. Résultats

Il a été pris note de l'information de l'Ambassadeur Prandler sur les résultats des travaux du Comité préparatoire sans autre examen ultérieur.

- 5. Rapport du Directeur général du Secrétariat de la Commission du Danube sur l'état de la reprise de la libre navigation à Novi Sad
 - 15. M. Nedialkov (Directeur général du Secrétariat de la CD) a fait savoir, en se référant au document CD/SES 64/4, qu'en donnant suite à l'instruction de la Sixième session extraordinaire de la CD, il avait initié diverses visites des représentants de tous les Etats membres de la CD à Novi Sad, dont l'organisation avait été soutenue avec bienveillance par le gouvernement de la Serbie et Monténégro. Le pont de pontons sera démonté aussi vite que possible (fin juillet 2005). On pourrait dire de ce fait qu'une renaissance de la navigation se profile à Novi Sad. En 2004, une dizaine de milliers de bateaux y avaient été comptés et 2.200 au cours du premier trimestre 2005.
 - 16. M. Nedialkov a répliqué à une observation critique de M. Steindl (Autriche) quant au fait que le groupe d'experts pour le rétablissement de la libre navigation à Novi Sad n'avait pas été convoqué comme prévu, en objectant qu'il avait fait parvenir aux Ambassadeurs des Etats membres des invitations pour la participation aux visites à Novi Sad et qu'ils auraient dû s'employer pour désigner, le cas échéant, des membres dans ledit groupe d'experts ad-hoc.
 - 17. M. Božinović (Serbie et Monténégro) a été d'avis que lors des visites à Novi Sad il ne s'agissait pas de savoir qui invitait qui à y participer. Le fait qu'une délégation de la CD a visité cette ville et examiné les ponts et que des entretiens avaient eu lieu avec des entreprises et institutions concernées était beaucoup plus important. En outre, il a remercié particulièrement toutes les entreprises et institutions européennes ainsi que les divers pays ayant contribué à ce que les travaux visant la reprise du fonctionnement du pont de Sloboda et l'enlèvement du pont de pontons soient rapidement menés à terme.

18. Résultats:

Les délégations ont pris note du Rapport du Directeur général du Secrétariat de la CD sans autre examen.

. Questions techniques

- 19. En sa qualité de président du groupe de travail pour les questions techniques, M. Valkár (Hongrie) a relaté les séances tenues du 29 novembre au 3 décembre 2004 et du 21 et 22 mars 2005 et a fourni des explications au sujet des Rapports dressés sur les résultats de ces séances, documents CD/SES 64/5 et CD/SES 64/6 (voir section II, pages 45 et passim et 71 et passim).
- 20. Au cours de l'examen de la question de savoir s'il convenait de procéder à un vote sur l'ensemble de Décisions soumises par le groupe de travail pour les questions techniques ou bien de le faire séparément, M. Kaune (Allemagne) et M. Woutsas (Autriche) ont prévenu qu'ils comptaient s'abstenir, pour des raisons formelles, lors d'un éventuel vote sur les projets de décisions doc. CD/SES 64/7 et CD/SES 64/15, étant donné que dans les deux cas il existe des prescriptions de l'UE en la matière, ayant de ce fait un caractère obligatoire pour ces deux pays en tant qu'Etats membres de l'UE.

21. Résultats:

Sur proposition de la délégation de l'Allemagne, il a été pris note des rapports susmentionnés du groupe de travail pour les questions techniques.

En ce qui concerne les projets de Décisions soumis par le groupe de travail, les délégations ont voté comme suit :

1) Décision de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant les « Recommandations relatives à l'utilisation des standards, des codes et de procédures d'échange de données informatisé (EDI) CEFACT dans l'informatisation de la navigation danubienne » doc. CD/SES 64/7 (voir section I, page 29)

Résultat du vote: 9 – « pour », 0 – « contre », 2 abstentions

2) <u>Décision de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant l'amendement de plusieurs articles des « Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube (DFND) »</u>

doc. CD/SES 64/9 (voir section I, page 30)

Résultat du vote : 11 - « pour ».

3) <u>Décision de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant les questions techniques</u>
doc. CD/SES 64/11 (voir section I, page 31)

Résultat du vote : 11 – « pour »

4) Décision de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant les amendements et additions aux « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure » doc. CD/SES 64/15 (voir section I, page 32)

Résultat du vote: 9 – « pour », 0 – « contre », 2 abstentions

7. Recommandations de la société d'audit externe

- 22. Le **Président** s'est référé au Rapport de la société Ernst & Young, mis à la disposition de toutes les délégations (diffusé aux Etats membres par les lettres N° CD 106/V-2005 du 4 mai 2005 et N° CD 179/VII-2005 du 27 juil-let 2005) et a formulé un avis selon lequel il n'était pas nécessaire d'ouvrir des débats car il ne s'agissait pas d'un Rapport de la CD. Par conséquent, il convenait que les délégations prennent tout simplement note du Rapport et elles pouvaient, le cas échéant, poser des questions à la représentante de la société Ernst & Young, Mme Ispánovics.
- 23. Mme Ispánovics a présenté le Rapport en détail et, en réponse à la question de M. Woutsas (Autriche), s'est déclarée prête à fournir également des explications au sujet du Rapport lors de la séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières qui se tiendra du 10 au 12 octobre 2005.
 - M. Froböse (Allemagne) a invité Mme Ispánovics à distinguer trois ou quatre propositions les plus essentielles qui pourraient être mises en œuvre sans délai. Mme Ispánovics a toutefois estimé qu'il était difficile de répondre à cette question, tout en recommandant, dans tous les cas, de charger une société d'audit externe de procéder chaque année à un audit.

Le **Président** (en sa qualité de Représentant de la Croatie) a répété son avis, exprimé auparavant quant à ce qui devait être compris dans le compte-rendu sur la vérification, selon lequel au même titre que les aspects financiers il convenait d'avoir également en vue le management consulting,

i.e. l'amélioration des méthodes de travail de la CD, par exemple la question des langues, comme étant les plus importantes pour atteindre l'objectif.

M. Kilzer (Autriche) a formulé des observations critiques au sujet de certains points du Rapport sur la vérification et a promis de présenter une version écrite détaillée de ses assertions pour qu'elle soit insérée dans le Rapport sur les résultats de la session (la déclaration de l'Autriche à ce sujet transmise au Secrétariat de la CD par une lettre du 23 mai 2005 figure à la section IV).

24. Résultats:

Les délégations ont été d'avis, à l'unanimité, que le Secrétariat devait élaborer en temps voulu des propositions concernant des mesures visant la mise en œuvre des recommandations de la société Ernst & Young en vue de leur examen au sein du groupe de travail pour les questions juridiques et financières, pour qu'il soit possible d'adopter une Décision appropriée lors de la 65° session.

Une Décision, doc. CD/SES 64/28 (voir section I, page 38), a été adoptée unanimement à ce sujet.

8. Questions financières (budget)

- 8.1. Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 2004.
- 25. Les documents suivants ont été examinés à ce point de l'Ordre du jour
 - 1. Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 2004 (doc. CD/SES 64/19, voir section III, page 129)
 - 2. Acte de vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube pour l'année 2004 (doc. CD/SES 64/20, voir section II, page 83)

3. Projet de Décision de la <u>Soixante-quatrième</u> session de la Commission du Danube concernant le Rapport du Directeur général visé au point 1 ci-dessus (doc. CD/SES 64/21, voir section I, page 33).

L'examen détaillé et souvent contradictoire du Rapport du Directeur général (doc. CD/SES 64/19) et des assertions contenues dans ledit Acte (doc. CD/SES 64/20) a mené aux

26. Résultats suivants :

Adoption par dix voix « pour » de la Décision CD/SES 64/21 (voir section I, pages 33 à 35) et des solutions y étant contenues.

M. Woutsas (Autriche) a fait à cette occasion la déclaration suivante quant aux raisons de son vote :

« L'Autriche a voté « contre », car il n'est pas conforme à la pratique de la Commission du Danube que des documents tels que le « Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'exécution du budget » et l' « Acte de vérification préliminaire du budget et des opérations financières de la Commission du Danube » soient adoptés par la Commission sans être examinés à titre préliminaire dans le cadre du groupe de travail pour les questions juridiques et financières.

Un deuxième aspect : ceci ne correspond pas à l'esprit de nos Règles de procédure et au sens de notre passage à deux séances plénières par an. A cet égard nous exprimons nos regrets et relevons, troisièmement, ce qui suit : comme nous l'avons déjà remarqué au cours des débats, ces deux documents contiennent des allégations qui se trouvent en contradiction avec diverses recommandations et assertions du Rapport sur la vérification établi par la société Ernst & Young. C'est pour cette raison, notamment, que la délégation de l'Autriche n'a pas eu la possibilité de voter dans ce cas « pour » et que nous avons voté « contre ». Je vous remercie. »

8.2 Approbation du chapitre des dépenses du budget pour 2005.

- 27. Le **Président** a mis au vote un projet de Décision concernant le budget pour 2005, doc. CD/SES 64/23 (voir section I, page 36). Ce faisant, en réponse à la proposition de **M. Froböse** (Allemagne) de remettre l'approbation du budget pour 2005 à la fin de 2005, étant souhaitable que les recommandations de la société Ernst & Young soient prises en compte, il a objecté qu'une telle procédure serait une infraction à la pratique en usage au sein d'organisations internationales et de la CD.
- 28. La proposition de l'Allemagne concernant l'ajournement de l'approbation du budget a été rejetée à sept voix « contre », trois voix « pour » et une abstention.

29. Résultats :

Le projet de Décision doc. CD/SES 64/23 concernant l'approbation du budget pour 2005 a été adopté à une majorité de sept voix, deux voix « contre » et deux abstentions.

30. M. Woutsas (Autriche) a fait à cette occasion la déclaration suivante quant aux raisons de son vote :

« Premièrement : l'audit a constaté qu'au cours de l'année passée il n'a pas été permis de transférer du Fonds de réserve sur le budget ordinaire le montant de 60.000 CHF, soit, selon notre taux de conversion, 52.000 euros. De notre point de vue, cette constatation et la recommandation de la société Ernst & Young étaient légitimes. Par conséquent, il conviendrait d'annuler ce transfert de fonds et de verser le montant de 52.000 euros sur le Fonds de réserve, en assurant une économie conséquente dans le chapitre des dépenses du budget ordinaire.

Deuxièmement, dans le cadre du groupe de travail pour les questions juridiques et financières il n'y a pas eu d'examen détaillé des annexes au projet de budget pour 2005 approuvées présentement par la Commission.

Troisièmement, ce budget, à savoir celui pour 2005, n'a été examiné ni dans le cadre du groupe de travail pour les questions juridiques et financières ni à la séance plénière. L'Autriche en est fort étonnée.

Finalement, cette Décision doc. 64/23 contient une mention relative à un fragment devenu invalide de la Décision concernant le budget pour 2005 que nous avions adoptée en automne au suiet du chapitre des recettes du budget. Il s'agit de la Décision doc. 63/22. Il est prévu qu'une partie de cette Décision deviendra invalide. La iustification pour ce faire est déplacée. Si nous nous en tenons à une telle logique, à savoir qu'il est nécessaire de clore un budget pour approuver correctement le budget suivant, il sera nécessaire d'adopter chaque année une Décision corrective en la matière. c'est à dire nous devrions en 2006, si nous approuvons le budget pour 2006 en automne 2005, adopter de nouveau au printemps 2006 une Décision corrective, car nous ne connaîtrons naturellement pas le bilan final pour le nouveau budget. Ceci est tout simplement absurde et n'est pas conforme à la procédure budgétaire en usage dans nos pays ou dans d'autres organisations internationales. Je vous remercie »

- 31. En répondant à une question pertinente du Président, en relation avec le budget pour 2005, M. Nedialkov (Directeur général du Secrétariat) a expliqué que tous les pays, à l'exception de l'Autriche, avaient versé leurs annuités sur le budget, la Slovaquie et l'Ukraine n'ayant toutefois transféré que la moitié de la somme.
- 9. Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 5 avril 2004 jusqu'à la Soixante-quatrième session (doc. CD/SES 64/24, voir section III, page 93)
 - 32. Sur demande de M. Pomykalo (Croatie), le point 10 du Rapport du Directeur général a été modifié de manière qu'il soit clair que les documents concernant les Règles locales de navigation sur le Danube faisant jusqu'à présent défaut avaient été remis au Secrétariat par la partie croate.
 - 33. Sur demande de M. Constantin (Roumanie), la phrase suivante a été insérée dans le point 40 du Rapport du Directeur général :
 - « Des problèmes liés au pilotage sur le Bas-Danube ont également été examinés lors de la réunion ».

34. Au regard d'amendements d'ordre rédactionnel que M. Woutsas (Autriche) avait souhaité introduire et de son assertion selon laquelle le Directeur général n'avait pas accompli l'instruction appropriée de la Sixième session extraordinaire, M. Nedialkov (Directeur général du Secrétariat) a expliqué que c'était notamment « pour accomplir l'instruction de la Sixième session extraordinaire » qu'il avait pris les mesures qui s'imposaient pour résoudre le problème du rétablissement de la libre navigation à Novi Sad. Dans tous les cas, des lettres avaient été expédiées aux Ambassades concernées, avec l'invitation de visiter Novi Sad et de désigner des experts des Etats membres, et c'est les pays membres qui auraient dû décider quels experts de leurs pays devaient participer aux visites à Novi Sad (voir à ce sujet le point 16).

35 Résultats:

Le Rapport du Directeur général du Secrétariat de la CD, doc. CD/SES 64/24 (voir section III, page 93) a été adopté à l'unanimité.

- 10. Projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 20 mai 2005 jusqu'à la Soixante-sixième session de la Commission du Danube (doc. CD/SES 64/25, voir section III, page 115).
 - 36. Le projet de Plan de travail dressé par le Secrétariat a été l'objet de débats prolongés. Plusieurs amendements, en principe d'ordre rédactionnel, ont été examinés.

37. Résultats:

Le document de travail a été par la suite adopté à l'unanimité tel que formulé dans le document CD/SES 64/25 (voir section III, page 115 et passim)

11. Election du Président, du Vice-président et du Secrétaire de la Commission du Danube.

38. Les propositions suivantes concernant les élections de la direction de la CD ont été soumises et soutenues de la part des délégations :

Président : délégation de la Serbie et Monténégro

Vice-président : délégation de la Hongrie Secrétaire : délégation de l'Ukraine

MM. Stemmer (Allemagne) et Andrianitchev (Russie) ont été élus à l'unanimité en tant que membres de la commission électorale.

Etant donné des malentendus concernant les informations sur la procédure de vote, il a été nécessaire de répéter les élections de la direction de la CD par les chefs des délégations, qui ont amené les suivants :

39. Résultats:

Président: Ambassadeur Milovan Božinović (Serbie et Monténégro)

<u>Vice-président</u>: Ambassadeur Dr Ernő Keskeny (Hongrie) Secrétaire: Ambassadeur Youri Moushka (Ukraine)

12. Ordre du jour à titre d'orientation et date de la convocation de la Soixante-cinquième session de la Commission du Danube

40. Une discussion animée entre M. Woutsas (Autriche) et le Président entitre au sujet des Règles de procédures, notamment de l'application et de l'interprétation des articles 29 et 27, alinéa 2 des Règles de procédure et de la proposition de M. Woutsas de reporter la date de la 65° session déjà approuvée par la 64° session du 28-29 novembre 2005 au 8-9 novembre 2005 a eu comme

41. résultat

le fait que, une fois les délais proposés par M. Woutsas rejetés, l'Ordre du jour à titre d'orientation de la 65^e session, tel que figurant dans le document CD/SES 64/26 (voir section III, page 185), a été approuvé par neuf voix « pour » et deux voix « contre ».

M. Woutsas (Autriche) a fait à cette occasion la déclaration suivante quant aux raisons de son vote :

« Nous regrettons de telles actions car la date choisie n'est pas celle qui aurait convenu à l'ensemble des 11 délégations en tant que date éventuelle étant soutenue une date qui posait des problèmes de participation à deux délégations. L'Autriche ne se souvient pas d'une telle approche du moins au cours des dernières années. Il va de soi que je ferai de mon mieux pour assurer la participation de l'Autriche à cette session, mais seul l'avenir en décidera. Je vous remercie ».

M. Stemmer (Allemagne) a totalement soutenu la déclaration de l'Autriche sur les raisons de son vote.

13. Divers

Suite à la question du Président en-titre, aucune délégation n'a soumis de questions en vue d'examen.

14. Communiqué

Suite à la question du Président en-titre, aucune délégation n'a considéré nécessaire de publier de communiqué.

25

Le Président en-titre, l'Ambassadeur Dr Stanko Nick a clôturé la 64^e session de la CD en remerciant ses collègues. le Vice-président et le Secrétaire du travail accompli. Par la même occasion, il a remercié en leur nom toutes les délégations du soutien qu'elles leur avaient accordé dans l'accomplissement de leurs attributions et de la coopération durant les trois dernières années. Ce fut une période complexe, toutefois il a été possible de s'acquitter d'une partie des tâches confiées en dépit d'obstacles bien connus, inondations et périodes de basses eaux. La Commission du Danube a traversé une période difficile mais importante.

Il a souhaité au nouveau Président, l'Ambassadeur Božinović, au nouveau Vice-président, l'Ambassadeur Keskenv et au nouveau Secrétaire. l'Ambassadeur Moushka de grands succès et du bonheur lors de l'accomplissement de leurs nouvelles attributions et a appelé toutes les délégations à résoudre avec le concours des nouveaux collègues les tâches confiées avec le même succès qu'avec la précédente direction.

M. Stemmer, I. Miramort, A. Landoweni, amortic in alcharactura. A

I

DECISIONS DE LA SOIXANTE-QUATRIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE

DECISION

de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant les « Recommandations relatives à l'utilisation des standards, des codes et des procédures d'échange de données informatisé (EDI) CEFACT dans l'informatisation de la navigation danubienne »

(adoptée le 18 mai 2005)

Ayant examiné le point 6 de l'Ordre du jour – Questions techniques – et suite à une proposition contenue dans le Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (21-22 mars 2005) (doc. CD/SES 64/6),

La Soixante-quatrième session DECIDE:

- D'approuver les « Recommandations relatives à l'utilisation des standards, des codes et des procédures d'échange de données informatisé (EDI) CEFACT dans l'informatisation de la navigation danubienne » (doc. CD/SES 64/8) et de faire entrer en vigueur ces recommandations à partir du 1^{er} juin 2005;
- 2. De recommander aux autorités compétentes des pays membres et aux autres parties concernées (entreprises de navigation, ports, armateurs, conducteurs de bateau, directions de terminaux, etc.) de procéder à partir du 1^{er} juin 2005 à l'échange de données informatisé dans la navigation intérieure sur le Danube en se fondant sur les recommandations adoptées et d'en informer par l'intermédiaire des autorités compétentes la Commission du Danube.

DECISION

de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant l'amendement de plusieurs articles des « Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube (DFND) »

(adoptée le 18 mai 2005)

Ayant examiné le point 6 de l'Ordre du jour – Questions techniques – et conformément à la recommandation contenue dans le Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre-3 décembre 2004) (doc. CD/SES 64/5) concernant l'amendement de plusieurs articles des « Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube (DFND) »,

La Soixante-quatrième session DECIDE :

- 1. D'amender les « Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube (DFND) » conformément au document CD/SES 64/10;
 - 2. Ces amendements entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2006;
 - 3. D'inviter le Secrétariat à éditer les encarts amendés en conséquence pour la publication des « Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube (DFND) ».

DECISION

de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant les questions techniques

(adoptée le 18 mai 2005)

Ayant examiné le point 6 de l'Ordre du jour – Questions techniques,

La Soixante-quatrième session DECIDE:

- D'approuver l'« Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les secteurs critiques du Danube de Kelheim à Sulina en 2003 » (doc. CD/SES 64/12) complété par des renseignements reçus après novembre 2004;
- 2. De prendre note du Rapport de la réunion du groupe d'experts « Déchets provenant de l'exploitation des bateaux » (8-10 février 2005) (doc. CD/SES 64/13) »;
- 3. De prendre note du « Rapport sur la situation économique de la navigation danubienne en 2003 » (doc. CD/SES 64/14);
 - 4. De prendre note du Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre-3 décembre 2004) (doc. CD/SES 64/5) et du Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (21-22 mars 2005) (doc. CD/SES 64/6).

de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant les amendements et additions aux « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure »

(adoptée le 18 mai 2005)

Ayant examiné le point 6 de l'Ordre du jour – Questions techniques – et les conclusions du groupe de travail pour les questions techniques au sujet des amendements et additions aux « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure »,

La Soixante-quatrième session DECIDE:

- 1. D'approuver les amendements aux chapitres 2, 3, 5, 6, 7, 10B et 11 ainsi qu'à l'appendice au chapitre 4 des « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure », conformément au doc. CD/SES 64/16;
- 2. D'approuver le nouveau texte des chapitres 16, 17, Z et Appendice A des « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure », conformément au doc. CD/SES 64/17;
- 3. De compléter les « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure » par un nouveau chapitre 19 « Equipages » comprenant un modèle de livret de service, conformément au doc. CD/SES 64/18;
- 4. De faire entrer en vigueur ces amendements et additions à partir du 1^{er} janvier 2006 ;
- 5. D'inviter le Secrétariat à éditer les encarts amendés et complétés en conséquence pour publier les « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure ».

de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant le Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 2004

(adoptée le 18 mai 2005)

Ayant examiné le Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 2004 (doc. CD/SES 64/19), ainsi que l'Acte de vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube pour l'année 2004 (doc. CD/SES 64/20),

La Soixante-quatrième session DECIDE:

1. D'approuver le Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'exécution du budget (ordinaire) de la Commission du Danube, le bilan et le solde comptable pour 2004 (doc. CD/SES 64/19, Annexe I):

Exécution du budget ordinaire

- 1	Chapitre des recettes	2.600.212,85 CHF
-	Chapitre des dépenses	2.258.408,20 CHF

Bilan

-	Actif	341.804,65 CHF
-	Passif	341.804,65 CHF

Solde comptable du budget ordinaire pour 2004 :

334.079,40 CHF

- 2. De transférer sur le budget ordinaire de la Commission du Danube pour 2005 la partie du solde comptable du budget ordinaire pour 2004 se chiffrant à 210.436,79 CHF et ne comprenant pas le solde de la dette se chiffrant à 123.642,61 CHF qui ne sera couvert par la Moldova conformément au graphique qu'en 2006;
 - 3. Se fondant sur la Décision de la Soixante-troisième session de la Commission du Danube concernant le coefficient utilisé lors du changement de la monnaie du budget (doc. CD/SES 63/21), ainsi que sur l'Acte de vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube pour l'année 2004 (doc. CD/SES 64/20), inclure dans le chapitre des dépenses du budget ordinaire pour 2005 :
 - le montant de 210.436,79 CHF, converti en euros (137.011,44 euros), en tant que solde du budget ordinaire pour 2004;
 - le solde des fonds pour 2004, se chiffrant à 4.985,37 CHF, converti en euros (3.205,61 euros), destinés à la tenue des réunions du Comité préparatoire en tant qu'autres recettes.
 - 4. D'approuver le Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'utilisation des moyens du Fonds de réserve, le bilan et le solde comptable pour 2004 (doc. CD/SES 64/19, Annexe II) :

Moyens du Fonds de réserve

_	Chapitre des recettes	122.446,18 CHF
	Chapitre des dépenses	99.951,28 CHF

Bilan

-	Actif	22.494,90 CHF
-	Passif	22.494,90 CHF

Solde comptable du Fonds de réserve pour 2004 :

22.494,90 CHF

- 5. De transférer sur le Fonds de réserve de la Commission du Danube pour 2005 le solde comptable du Fonds de réserve pour 2004, s'élevant à 22.494,90 CHF;
- 6. Se fondant sur la Décision de la Soixante-troisième session de la Commission du Danube concernant le coefficient utilisé lors du changement de la monnaie du budget (doc. CD/SES 63/21), ainsi que sur l'Acte de vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube pour l'année 2004 (doc. CD/SES 64/20), d'inclure dans le chapitre des recettes du Fonds de réserve pour 2005 :
- le montant de 22.494,90 CHF, converti en euros (14.731,00 euros), en tant que solde du Fonds de réserve pour 2004;
 - le montant de 123.642,61 CHF converti en euros (80.368,00 euros) en tant que solde de la dette de la Moldova qui ne sera couverte selon le graphique qu'en 2006.
- 7. De prendre note de l'Acte de vérification préliminaire de l'exécution du budget de la Commission du Danube et des opérations financières pour l'année 2004 (doc. CD/SES 64/20);
 - 8. Conformément aux paragraphes 11.1 et 11.2 du Règlement relatif à la gestion financière, de charger des délégués de la Roumanie et de la Russie de procéder à une vérification préliminaire de l'exécution du budget pour l'année 2005, vers fin février 2006.

de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant le budget pour 2005

(adoptée le 18 mai 2005)

Se fondant sur la Décision de la Soixante-troisième session de la Commission du Danube concernant le projet de budget de la Commission du Danube pour 2005 (doc. CD/SES 63/22),

Ayant examiné le projet de devis des dépenses du budget de la Commission du Danube pour 2005 (doc. CD/SES 64/22),

Compte tenu de la recommandation concernant l'inclusion du solde comptable du budget ordinaire pour 2004 dans le chapitre des recettes du budget ordinaire pour 2005, contenue dans l'Acte de vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube pour l'année 2004 (doc. CD/SES 64/20),

La Soixante-quatrième session DECIDE:

- 1. De considérer caduc le point 1 de la Décision de la Soixante-troisième session de la Commission du Danube concernant le projet de budget de la Commission du Danube pour 2005 (doc. CD/SES 63/22);
- 2. D'approuver le budget ordinaire de la Commission du Danube pour 2005 en la somme de :
 - 1.570.050,00 euros pour son chapitre des recettes
 - 1.570.050,00 euros pour son chapitre des dépenses

conformément au doc. CD/SES 64/22 et aux Annexes 1, 2/2 à 2/7.

- 3. De fixer de la manière suivante les allocations pour enfants versées aux fonctionnaires, conformément à l'article 14 du Règlement relatif aux droits et obligations des fonctionnaires du Secrétariat :
 - a) pour les enfants d'âge préscolaire en un montant de 180,00 euros par enfant et par mois ;
 - b) pour les enfants d'âge scolaire en un montant de 240,00 euros par enfant et par mois.
 - 4. De n'utiliser le montant de 3.205,61 euros représentant le solde pour 2004 des fonds destinés à la tenue des réunions du Comité préparatoire qu'à ces fins-là; d'indiquer les éventuels fonds destinés à la tenue des réunions du Comité préparatoire non utilisés en 2005 dans le projet de budget de l'année suivante sous une rubrique distincte du chapitre des recettes à l'article 2.5.2 « Solde du budget de l'exercice précédent » en mentionnant leur destination à couvrir à l'avenir aussi les frais requis par la tenue des séances du Comité préparatoire.

de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant la mise en œuvre des recommandations de la société d'audit

(adoptée le 19 mai 2005)

Ayant examiné les conclusions et les recommandations de la société d'audit externe la Soixante-quatrième session DECIDE :

- 1. De prendre note du Rapport sur les conclusions et les recommandations présenté par la société Ernst & Young audit Kft. après avoir procédé à un audit financier et offert des services de consultation ayant trait aux processus de travail et à l'exécution du budget de la Commission du Danube.
- 2. De charger le Secrétariat d'élaborer des propositions relatives à des mesures visant la mise en œuvre des recommandations mentionnées dans le Rapport et de les diffuser aux pays membres de la Commission du Danube quatre semaines avant la séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières (10-12 octobre 2005).
- 3. De soumettre les documents appropriés à l'examen du groupe de travail pour les questions juridiques et financières (10-12 octobre 2005), en faisant figurer à son ordre du jour le point : « Examen des mesures élaborées par le Secrétariat sur la base du Rapport sur les conclusions et les recommandations, présenté par la société Ernst & Young audit Kft. ».

de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant l'établissement des procès-verbaux des séances plénières de la Commission

(adoptée le 19 mai 2005)

Ayant examiné le point 3 de l'Ordre du jour : « Approbation des Procèsverbaux sur les résultats des sessions de la Commission du Danube », ainsi que la proposition selon laquelle :

- les Procès-verbaux des séances plénières de la Commission sont dressés par le Secrétariat de la Commission du Danube sous la forme de compte-rendu sur les travaux et non pas en tant que sténogrammes de la séance;
- le compte-rendu sur les travaux résume les approches fondamentales des délégations et le cours des discussions lors de la séance à partir de positions objectives et avec la concision qui convient (10 à 15 pages au maximum);
- les Décisions adoptées lors d'une séance plénière de la Commission du Danube sont insérées dans des annexes au compte-rendu sur les travaux;
- le Procès-verbal sur les résultats de la séance plénière de la Soixantetroisième session de la Commission du Danube (doc. N° CD 76/IV-2005 du 11 avril 2005) sera utilisé en tant que modèle pour établir à l'avenir des comptes-rendus sur les travaux;

compte tenu du fait que :

- conformément à l'article 35 des Règles de procédure, les Etats membres ont le droit d'exposer *ad litteram* leur position sur des questions qu'elles estiment importantes dans une déclaration écrite appropriée; le Secrétariat est tenu d'inclure une telle déclaration de l'Etat membre en question, sur demande explicite de ce dernier, dans le compte-rendu sur les travaux,

la Soixante-quatrième session DECIDE:

- 1. De charger le Secrétariat de la Commission du Danube d'élaborer un projet d'amendements et compléments aux Règles de procédure de la Commission du Danube et de le diffuser aux pays membres quatre semaines avant la séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières (10-12 octobre 2005);
- 2. D'inviter le groupe de travail pour les questions juridiques et financières (10-12 octobre 2005) à examiner un projet approprié de Décision concernant l'introduction d'éventuels amendements et compléments dans les Règles de procédure de la Commission du Danube en vue de sa présentation à la prochaine session de la Commission du Danube;
- 3. D'inclure cette question à l'Ordre du jour de la Soixante-cinquième session de la Commission du Danube.

de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant le Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 5 avril 2004 jusqu'à la Soixante-quatrième session et le Plan de travail pour la période du 20 mai 2005 jusqu'à la Soixante-sixième session de la Commission du Danube

(adoptée le 19 mai 2005)

Ayant examiné le Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 5 avril 2004 jusqu'à la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube (point 9 de l'Ordre du jour) et le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 20 mai 2005 jusqu'à la Soixante-sixième session de la Commission du Danube (point 10 de l'Ordre du jour),

La Soixante-quatrième session DECIDE:

- 1. De prendre note du Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 5 avril 2004 jusqu'à la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube (doc. CD/SES 64/24).
- 2. D'adopter le Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 20 mai 2005 jusqu'à la Soixante-sixième session de la Commission du Danube (doc. CD/SES 64/25).

II

RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL

conformément à l'article 6 des Règles de procédure de la Commission du Danube

RAPPORT

sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques

(29 novembre – 3 décembre 2004)

- 1. La séance du groupe de travail pour les questions techniques, convoquée en vertu du point 37 du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 5 avril 2004 jusqu'à la Soixante-quatrième session, s'est tenue du 29 novembre au 3 décembre 2004.
- 2. Aux séances du groupe de travail, ont participé :

Délégations des pays membres de la Commission du Danube

Allemagne

M. Ulrich KOWALLIK

M. Johannes SOLGER

M. Ludwig STEINHUBER

<u>Autriche</u>

M. Bernd BIRKLHUBER

M. Wolfgang STUCKART

M. Peter LORENZ

M. Peter STEINDL

<u>Bulgarie</u>

M. Constantin JALYMOV

M. Ivan IVANOV

M. Nikolaï GUENTCHEV

M. Gueorgui IVANOV

Croatie

M. Željko MILKOVIĆ
M. Dušan TRNINIĆ

Hongrie

M. István VALKÁR M. Imre HORVÁTH

M. István KRÁNICZ

M. Lajos HORVÁTH

Mme Annamária SZIRONY

Moldov<u>a</u>

M. Andrei ILASCIUC

Roumanie

M. Neculai LUPICĂ

M. Elias Cristian SASEŢCHI

Russie

M. V. M. VORONTZOV

M. A. I. KOUSCHEV

M. V. A. BOBKOV

M. A. V. CHERNYSHOV

Serbie et Monténégro

M. Siniša ŠPEGAR M. Milijan ANDZELKOVIĆ Mme Mirjana JOVANOVIĆ Mme Gordana BOŽIĆ M. Miroljub PETROVIĆ

Slovaquie

- M. Vojtech SLÁČIK
- M. Dušan ABAFFY
- M. Karol PUHA

Ukraine

- M. Igor GLADKIKH
- M. Dmitri MOGUILNYI
- M. Constantin SIZOV
- M. Vasili MARDASOV
- M. Aleksei KOLESNITCHENKO
- M. Igor SAMUSENKO

Organisation internationale

Commission Economique pour l'Europe de l'ONU

M. Viatcheslav NOVIKOV

- 3. Aux séances du groupe de travail ont également participé le Directeur général du Secrétariat D. Nedialkov, l'Ingénieur en chef M. P. Nádas ainsi que les fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube K. Anda, Z. Karaičić, Y. Mikhaïlov, D. Stefănescu, J. Spitzer, E. Schulze-Rauschenbach, A. Toma et A. Vdovitchenko.
- 4. M. István Valkár (Hongrie) a été élu président du groupe de travail pour les questions techniques, et M. K. I. Sizov (Ukraine), vice-président.
- 5. La séance a été ouverte par le Directeur général du Secrétariat de la CD, M. D. Nedialkov, qui a passé en revue les évènements et les résultats de l'activité récente de la Commission du Danube, liés étroitement à la thématique de cette séance et a informé brièvement des résultats de la séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières.
- 6. L'Ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

Questions nautiques

- a) Information du Secrétariat sur l'élaboration d'un projet concernant la signalisation supplémentaire de barges-citernes transportant des marchandises dangereuses dans le cadre de convois remorqués.
- b) Information des pays membres au sujet du projet d'amendement de plusieurs articles des DFND et examen du projet soumis.
- c) Information des pays membres sur le projet d'additions à apporter aux Instructions de la Commission du Danube sur le mode d'installation des signaux de balisage sur le Danube et examen du projet soumis.
- d) Information des pays membres sur les résultats de la mise à jour du projet de prescriptions unitaires à l'égard des bateaux rapides sur le Danube.
- e) Information des pays membres sur les résultats de la coopération entre la CD et la CCNR visant la mise à jour du projet de livret de service unitaire.
- f) Information du Secrétariat sur l'élaboration de prescriptions relatives au nombre minimal de membres d'équipage et au temps de travail et de repos des équipages de bateaux de navigation intérieure.
- g) Information sur les résultats des travaux du symposium « GIS Danube-3 ».

Questions techniques

- h) Examen du projet de texte de nouveaux chapitres des « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure », compte tenu des avis et propositions des pays membres de la Commission du Danube.
- i) Information du Secrétariat sur l'état de l'élaboration d'un projet d'« Instructions relatives aux mesures visant la prévention d'actions terroristes concernant la garantie de la sécurité de la navigation sur le Danube ».

Questions relatives aux systèmes électroniques d'information pour la navigation, y compris les questions de radiocommunication

j) Projet de « Recommandations relatives à un standard pour des systèmes d'annonces électroniques sur le Danube ».

- k) Elaboration d'un plan de mesures concrètes visant l'implémentation de standards d'identification et de localisation (*Tracking & Tracing*) sur le Danube.
- 1) Information sur l'état des travaux sur le projet de « Recommandations relatives à l'utilisation des standards, des codes et des procédures d'échange électronique des données CEFACT dans l'informatisation de la navigation danubienne » et examen du nouveau texte du projet.
- m) Etat de l'application sur le Danube de plusieurs recommandations de la Commission du Danube en matière de radiocommunication, entrées en vigueur après 2002.

Questions hydrotechniques et hydrométéorologiques

- n) Information du Secrétariat concernant les mesures prises pour l'accomplissement des « Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur le Danube », ainsi qu'au sujet du Plan des grands travaux d'infrastructure et des demandes de la Commission du Danube concernant un financement partiel de la part de l'Union européenne ou d'autres organisations internationales des projets d'aménagement du Danube.
- o) Information du Secrétariat sur l'adaptation de la conception d'aménagement des lieux de stationnement et des abris aux conditions sur le Danube et sur les avis et propositions des pays membres au sujet de la révision des définitions et de la classification de lieux de stationnement en conformité avec les particularités de la navigation sur le Danube. Données mises à jour sur les lieux de stationnement.
- p) Information du Secrétariat concernant l'« Annuaire hydrologique du Danube pour 2003 », les données requises pour la mise à jour régulière des annexes aux « Recommandations relatives à la mise d'informations hydrométéorologiques à la disposition de la navigation sur le Danube » ainsi que sur l'état de l'élaboration de l'« Ouvrage de référence hydrologique du Danube pour la période 1921-2001 ».

Divers

q) Certaines questions d'exploitation et d'écologie (sur proposition du groupe spécial d'experts pour les questions de transport de marchandises dangereuses techniques par voies de navigation intérieure contenue dans leur rapport du 22-23 juin 2004);

- r) Certaines questions économiques et statistiques (sur proposition de la réunion d'experts pour les questions économiques et statistiques contenue dans leur rapport du 12-14 octobre 2004).
- s) Information de l'Ukraine sur les mesures visant la reprise de la navigation entre le Danube et la mer Noire par le bras Bystroe.
- t) Liste à titre d'orientation de la participation des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux d'organisations et de réunions internationales au cours de l'année 2005.

Questions nautiques

Point a) de l'Ordre du jour

- Information du Secrétariat sur l'élaboration d'un projet concernant la signalisation supplémentaire des barges-citernes transportant des marchandises dangereuses dans le cadre de convois remorqués
- 7. Le groupe de travail a pris connaissance d'une Information du Secrétariat sur ce thème (DT 1). Ont pris part aux discussions à ce sujet des experts de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Bulgarie, de l'Ukraine et de la Russie. Ayant examiné le projet soumis « Signalisation des bateaux effectuant des transports de certaines matières dangereuses dans le cadre de convois remorqués » (DT 1.1), le groupe de travail a relevé que de tels types de transports n'existaient plus depuis plusieurs années sur le Danube et a décidé de mettre fin à l'examen de cette question en l'éliminant du Plan de travail de la CD.

Point b) de l'Ordre du jour

- Information des pays membres au sujet du projet d'amendement de plusieurs articles des DFND et examen du projet soumis
- 8. Ayant examiné le document « Propositions du Secrétariat au sujet de l'amendement de plusieurs articles des DFND » (DT 2.1), le groupe de travail a d'abord examiné sa première partie, dont les articles avaient déjà été étudiés aussi bien dans le cadre de la Commission du Danube que dans le cadre du groupe de travail SC.3 de la CEE-ONU.

- 9. Le groupe de travail a adopté le texte soumis des articles suivants : 1.02 (nouveau point 7), 1.04 (sous-point du point 1), 1.21 (point 1.b), 6.09 (dernière phrase), 6.31 (point 1), 7.08 (nouveau point 4) et 9.08. De ce fait, dans la version allemande de l'article 1.04, l'expression « sur des barges » a été remplacée par l'expression « sur des *lighters* ». Une proposition visant à mettre à jour l'Annexe 1 a également été adoptée.
- 10. Il a été décidé d'examiner dans le cadre du point d) de l'Ordre du jour les amendements aux articles 1.01, 1.09 et 3.08 ainsi que les additions aux Annexes 3 et 5 traitant de bateaux rapides, en même temps que le document DT 4.
- 11. Le groupe de travail a invité le Secrétariat de la Commission du Danube à préparer un projet de Décision de la 64^e session de la CD concernant les amendements aux articles en vigueur des DFND.
- 12. En examinant la deuxième partie du document DT 2.1, le groupe de travail a adopté les articles suivants : 1.10 (point e) 2.01 (point 6), 6.17 (point 2), 7.07, 8.01 et des amendements aux Annexes 3 et 7.
- 13. Les articles 3.14, 3.32, 4.05, 6.07, 6.21, et 8 02 ont été amendés en conséquence. Le Secrétariat de la CD a été invité à les transmettre en tant que document distinct au groupe de travail SC.3 de la CEE-ONU pour examen et concertation.
- 14. Le groupe de travail a également examiné la manière dont les pays membres de la CD utilisaient le signal B.10 sur le Danube. Il a été décidé de conserver le signal B.10 dans les DFND et de ne plus débattre de cette affaire au sein de la Commission du Danube.
- 15. Le groupe de travail a relevé le grand travail accompli par le Secrétariat en la matière.

Point c) de l'Ordre du jour

Information des pays membres sur le projet d'additions à apporter aux Instructions de la Commission du Danube sur le mode d'installation des signaux de balisage sur le Danube et examen du projet soumis 16. Lors de l'examen de ce thème, le groupe de travail a pris note de l'Information du Secrétariat à ce sujet (DT 3) ainsi que d'une communication du secrétaire du groupe de travail SC.3, et a estimé opportun d'attendre la décision finale, qui sera adoptée lors de la prochaine session, 49^e, de ce groupe. Ceci permettra d'adopter une décision définitive au sujet de la nécessité de compléter les instructions en vigueur de la Commission du Danube.

Point d) de l'Ordre du jour

- Information des pays membres sur les résultats de la mise à jour du projet de prescriptions unitaires à l'égard des bateaux rapides sur le Danube
- 17. Le groupe de travail a décidé d'examiner les documents DT 4 et DT 4.1 traitant du projet de prescriptions unitaires à l'égard des bateaux rapides. Lors de l'examen ont été également pris en compte les articles et les annexes du document DT 2.1 traitant des bateaux rapides (voir point 10 du présent Rapport). Lors de l'examen du document DT 4.1, le groupe de travail a approuvé le texte des articles 1.07 (point 3) et 6.28 (nouveau point 11). Les autres articles et annexes présentés dans ce projet ont été rédigés. Le groupe de travail a invité le Secrétariat à faire parvenir un projet mis à jour de prescriptions unitaires à l'égard des bateaux rapides au groupe de travail SC.3 de la CEE-ONU en vue d'examen, pour aboutir à une décision unitaire suite à des concertations.

Point e) de l'Ordre du jour

- Information des pays membres sur les résultats de la coopération entre la CD et la CCNR visant la mise à jour du projet de livret de service unitaire
- 18. Le Secrétariat a informé le groupe de travail des difficultés survenues lors de la préparation du projet de livret de service, notamment faute d'informations requises de la part de la CCNR.
- 19. Selon l'avis de la délégation de l'Allemagne, le projet préparé par le Secrétariat pourrait être accepté à la CCNR au niveau du groupe de travail, mais l'approche de cette question est différente au niveau des commissions, à savoir la CD et la CCNR. La délégation de l'Allemagne a expliqué à cet égard la situation juridique au sein de la CCNR et les difficultés qui en découlent. La délégation de l'Allemagne a indiqué la manière selon laquelle elle entendait procéder pour accélérer la résolution de cette question au sein de la CCNR.

- 20. La délégation de la Russie a attiré l'attention sur le fait que le processus d'adoption du projet de livret de service a pris un retard injustifié. Avant tout, cela est dû au fait que la CCNR n'entend pas harmoniser toute une série de documents avec la CD, mais les transfère au niveau des arrangements entre la CCNR et les divers pays membres de la CD. Tandis que la Commission du Danube a perdu beaucoup de temps, d'autres organisations, comme la CEE-ONU, ont sérieusement avancé dans cette voie.
- 21. La délégation de la Fédération de Russie a proposé de réunir la question du livret de service et celle des prescriptions relatives au nombre minimal de membres d'équipage et au temps de travail et de repos des équipages de bateaux de navigation intérieure et de les examiner conjointement. Les projets compris dans les résolutions N^{os} 55 et 56 de la CEE-ONU peuvent être pris comme base pour la préparation de recommandations de la CD en la matière.
- 22. La proposition de la délégation de la Russie a été soutenue par les experts de l'Ukraine et de la Croatie. Les délégations de l'Autriche, de la Bulgarie et de la Slovaquie ont fait part de leur position à cet égard.
- 23. Le groupe de travail a invité le Secrétariat à prendre comme base, lors de la préparation d'un projet de livret de service, le projet du groupe de travail SC.3 figurant dans la Résolution N° 55, en s'appuyant sur la Résolution N° 56 lors de la préparation d'un projet de prescriptions relatives au nombre minimal de membres d'équipage et au temps de travail et de repos des équipages de bateaux de navigation intérieure. Le groupe de travail a prié le Secrétariat de faire parvenir les projets mis à jour de ces documents, dans les langues officielles de la CD, aux pays membres, à titre d'information, afin qu'ils soient soumis à la prochaine séance du groupe de travail qu'il est proposé de tenir avant la 64° session en vue de leur adoption lors de cette dernière.

Point f) de l'Ordre du jour

- Information du Secrétariat sur l'élaboration de prescriptions relatives au nombre minimal de membres d'équipage et au temps de travail et de repos des équipages de bateaux de navigation intérieure
- 24. Ce point de l'Ordre du jour a été examiné conjointement avec le point e).
- Point g) de l'Ordre du jour Information sur les résultats des travaux du symposium « GIS Danube-3 »

- 25. Un représentant du Secrétariat de la CD a présenté un résumé du document DT 7 qui reflète les conclusions du symposium « GIS Danube-3 ».
- 26. Dans leurs interventions, les délégations de l'Ukraine, de la Russie et de l'Allemagne ont proposé de relever les progrès importants des travaux du « Forum GIS Danube », et d'approuver les résultats du symposium « GIS Danube-3 ». Il est nécessaire que les documents examinés ou élaborés dans le cadre dudit forum soient étudiés dans le cadre du groupe de travail pour les questions techniques en vue de l'élaboration de futures recommandations de la Commission du Danube.
- 27. Le représentant de l'Allemagne, M. Steinhuber, vice-président du groupe de travail « Forum GIS Danube », a remercié, au nom de ce groupe et au nom de la Commission du Danube, les autorités compétentes de la Roumanie de la bonne organisation du symposium. Il a également informé d'un programme d'actions futures élaboré par le « Forum GIS Danube », qui sera soumis à un des groupes de travail de la CD en vue d'examen.
- 28. La délégation de la Fédération de Russie a soutenu cette proposition en relevant la nécessité de concrétiser une telle activité dans le cadre de la Commission du Danube.
- 29. Le groupe de travail a hautement apprécié la coopération établie entre la Commission du Danube et le groupe de travail « Forum GIS Danube » en mentionnant que le prochain symposium allait probablement se tenir à bord d'un des bateaux à passagers ukrainiens faisant route de Vienne à Ismail, ce qui permettrait de tester tous les résultats, les systèmes et les standards utilisés dans le domaine RIS, pendant le déplacement du bateau dans des conditions et en temps réels.

Questions techniques

Point h) de l'Ordre du jour

Examen du projet de texte de nouveaux chapitres des « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure », compte tenu des avis et propositions des pays membres de la Commission du Danube

- 30. Le groupe de travail a examiné et approuvé le nouveau texte, présenté par le Secrétariat, des chapitres 16 « Automatisation », 17 « Logements de l'équipage », Z « Postes de travail », ainsi que de l'Appendice A « Signalisation de sécurité à utiliser à bord des bateaux de navigation intérieure » des « Recommandations concernant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure » (DT 8.1). Le groupe de travail a recommandé à la 64^e session de les mettre en vigueur.
- 31. Dans le même temps, le groupe de travail a examiné les amendements présentés par le Secrétariat aux chapitres 2, 3, 5, 6, 7 et 10 B (DT 8.2) et a recommandé au Secrétariat de les diffuser aux pays membres de la Commission du Danube. Le groupe de travail a recommandé à la 64^e session de faire entrer en vigueur, s'il n'y avait pas d'objections, les amendements aux « Recommandations concernant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure ». Le groupe de travail a recommandé à la 64^e session d'inclure un point approprié dans le Plan de travail de la Commission du Danube pour 2005-2006.

Point i) de l'Ordre du jour

- Information du Secrétariat sur l'état de l'élaboration d'un projet d'« Instructions relatives aux mesures visant la prévention d'actions terroristes concernant la garantie de la sécurité de la navigation sur le Danube »
- 32. Lors de l'examen de ce thème, le groupe de travail pour les questions techniques a relevé que l'élaboration dudit projet d'« Instructions relatives aux mesures visant la prévention d'actions terroristes concernant la garantie de la sécurité de la navigation sur le Danube » était très actuelle et d'une grande importance.
- 33. La délégation de l'Ukraine a déclaré qu'il convenait de prendre le Code de sécurité ISPS en tant que document de base pour l'élaboration des « Instructions relatives aux mesures visant la prévention d'actions terroristes concernant la garantie de la sécurité de la navigation sur le Danube ».
- 34. La délégation de l'Allemagne a mentionné que des travaux étaient en cours à la CCNR sur la préparation d'un projet de document traitant de la prévention d'actes terroristes sur le Rhin.

- 35. Le groupe de travail a estimé opportun de tenir compte, lors de la préparation desdites instructions, de l'expérience accumulée dans d'autres pays et organisations, y compris à la CCNR.
- 36. La délégation de l'Autriche a déclaré que ladite question relevait dans son pays de la compétence du Ministère de l'intérieur. En insérant ladite question à l'Ordre du jour de la prochaine séance du groupe de travail pour les questions techniques, il est nécessaire d'assurer la participation de tous les spécialistes s'occupant de l'élaboration d'un tel document.
- 37. Le groupe de travail a prié le Secrétariat de la Commission du Danube et a recommandé à la 64^e session de poursuivre l'étude de cette question et d'inclure dans le Plan de travail de la Commission du Danube pour 2005-2006 une réunion sur ce thème.

Questions relatives aux systèmes électroniques d'information pour la navigation, y compris les questions de radiocommunication

Point j) de l'Ordre du jour

- Projet de « Recommandations relatives à un standard pour des systèmes d'annonces électroniques sur le Danube »
- 38. Le groupe de travail a procédé à un échange de vues détaillé sur le projet de « Recommandations relatives à un standard pour des systèmes d'annonces électroniques sur le Danube » et a constaté qu'il était nécessaire de poursuivre les travaux en vue de la préparation de ce document dans le cadre du « Forum GIS Danube » et de reprendre l'examen de cette question lors de la prochaine séance du groupe de travail pour les questions techniques (21-22 mars 2005).
- 39. Le groupe de travail a également relevé que, lors de l'élaboration de tels documents, la coopération intense de tous les pays membres de la Commission du Danube était nécessaire. Il convient également de prendre en compte les travaux en cours dans le cadre de divers groupes internationaux d'experts s'occupant de l'élaboration de standards et d'autres documents pour les Services d'information fluviale sur les voies de navigation intérieure.
- 40. La délégation de l'Autriche a fait savoir que des standards unitaires, qui permettront d'harmoniser les équipements des bateaux faisant route sur les voies de navigation intérieure de l'Europe et d'assurer la compatibilité des RIS dans

les Etats membres de l'UE avec les Etats membres de la CD, allaient être élaborés pour les Services d'information fluviale.

- 41. La délégation de la Russie a estimé qu'il était nécessaire de prendre comme base dudit projet de Recommandations le standard pour les systèmes d'annonces électroniques en navigation intérieure élaboré par la CCNR. Ledit projet de document s'inscrit dans la liste de documents fondamentaux devant être préparés et mis en vigueur pour les services d'information fluviale sur les voies de navigation intérieure.
- 42. Le groupe de travail a relevé que des observations au sujet de l'élaboration d'un projet de Recommandations n'avaient pas été envoyées par tous les pays membres de la Commission du Danube et a estimé qu'il convenait de poursuivre ces travaux afin que le texte des Recommandations soit acceptable en vue de concertations et d'une approbation ultérieure.
- 43. Le groupe de travail pour les questions techniques a écouté une information de la délégation de l'Autriche au sujet de la Directive de l'Union européenne en matière de RIS et a procédé à un échange de vues utile sur cette question. La question d'une éventuelle implémentation des Services d'information fluviale sur le Danube a été également examinée.

44. Compte tenu de ce qui précède, le groupe de travail propose à la 63^e session d'adopter le projet de Décision ci-dessous :

« Ayant examiné le point...de l'Ordre du jour,

La Soixante-troisième session DECIDE:

- 1. D'inclure dans le Plan de travail de la Commission du Danube à titre permanent un point « Services d'information fluviale (service d'informations pour la navigation) ».
- 2. D'inclure, à l'Ordre du jour du Groupe de travail pour les questions techniques, un point concernant les standards en matière de service pour l'information fluviale en cours d'élaboration dans le cadre du « Forum GIS Danube » pour qu'il soit utilisé dans la navigation danubienne et soumis ultérieurement à la Commission du Danube.

- 3. D'inclure dans ladite liste de standards en voie d'élaboration les suivants :
 - directives pour la planification, l'implémentation et l'exploitation des services d'information (RIS Guidelines),
 - Inland ECDIS (ECDIS Intérieur),
 - systèmes d'annonces électroniques en navigation intérieure (comprenant un numéro unique de bateau),
 - messages pour les conducteurs de bateaux,
 - systèmes d'identification et de localisation (Tracking & Tracing Systems).
 - 4. De remettre tous les documents reçus par le Secrétariat dans une des langues officielles de la Commission du Danube au groupe de travail pour les questions techniques dans toutes les langues officielles.
 - 5. D'inviter les groupes internationaux d'experts dans les domaines susmentionnés à tenir une réunion par an dans la salle de conférences de la Commission du Danube. »

*

Point k) de l'Ordre du jour

- Elaboration d'un plan de mesures concrètes visant l'implémentation de standards d'identification et de localisation (Tracking & Tracing) sur le Danube
- 45. Avant l'examen de ce point de l'Ordre du jour, le Secrétariat de la CD a procédé à une présentation des questions liées au développement du RIS ainsi qu'à l'harmonisation du standard Inland ECDIS. Une information sur le projet de « Directives préliminaires pour l'utilisation de systèmes d'identification et de localisation de bateaux sur les voies de navigation intérieure » a été présentée par le représentant de la délégation de l'Autriche, M. B. Birklhuber et par les représentants du Groupe international « Tracking and Tracing », Mme L. Kuiters et M. S. Bober.
- 46. Le groupe de travail a pris note de l'information. Il a été recommandé de proposer au « Forum GIS Danube » d'élaborer un projet de « Directives pour l'utilisation de systèmes d'identification et de localisation de bateaux sur les voies de navigation intérieure » en se fondant sur la version de projet propo-

sée élaborée par le groupe « Tracking and Tracing ». Le projet de document préparé sera soumis au groupe de travail pour les questions techniques en vue d'examen.

- 47. Lors de l'examen de la question de l'élaboration d'un plan de mesures concrètes visant l'implémentation de standards d'identification et de localisation (« Tracking and Tracing ») sur le Danube, le groupe de travail a relevé que l'élaboration dudit projet de plan était liée aux travaux du groupe international « Tracking and Tracing ».
- 48. La délégation de l'Autriche a relevé que la poursuite de l'examen de cette question était liée à la préparation d'un projet de standard comprenant un ensemble de projets en matière de services d'information fluviale avec la coopération active de spécialistes des pays membres de la CD.
- 49. La délégation de l'Allemagne a proposé que les documents concernant le RIS soient élaborés dans le cadre de l'activité du « Forum GIS Danube ». La délégation de l'Ukraine a soutenu cette proposition.
- 50. Les délégations de l'Autriche et de l'Ukraine ont proposé de présenter à la séance du groupe de travail toutes les questions liées au développement du RIS, en tant qu'ensemble distinct de problèmes.
- 51. La délégation de la Russie a déclaré que le projet de directives préliminaires pour l'utilisation de systèmes d'identification et de localisation de bateaux sur les voies de navigation intérieure présenté ne saurait être considéré comme la première version d'un document car ce projet ne contient pas de principes concrets, se contentant d'exposer ce qu'il est nécessaire de réaliser à l'avenir, lors de l'élaboration d'un document.
- 52. Le groupe de travail pour les questions techniques a estimé opportun que le Secrétariat poursuive l'étude de cette question et recommande à la 64^e session de prévoir dans le Plan de travail de la CD pour 2005-2006 la tenue d'une réunion d'experts pour les questions techniques.

Point l) de l'Ordre du jour

Information sur l'état des travaux sur le projet de « Recommandations relatives à l'utilisation des standards, des codes et des procédures d'échange électronique des données CEFACT dans l'informatisation de la navigation danubienne » et examen du nouveau texte du projet

- 53. Le groupe de travail a examiné une information du Secrétariat sur l'état de la préparation du projet de « Recommandations relatives à l'utilisation des standards, des codes et des procédures d'échange électronique de données CEFACT dans l'informatisation de la navigation danubienne » (document DT 12). En examinant cette question, les délégations de l'Autriche et de l'Ukraine ont souligné le grand travail accompli par le Secrétariat en exprimant leur gratitude pour la préparation d'un bon projet de recommandations. La délégation slovaque a relevé que l'Institut hydrologique slovaque s'occupait déjà partiellement de l'échange électronique de données.
- 54. Ayant examiné le projet de « Recommandations relatives à l'utilisation des standards, des codes et des procédures d'échange de données informatisé (EDI) CEFACT dans l'informatisation de la navigation danubienne », version 1.1/XI.2004 (document DT 12.1) préparé par le Secrétariat, le groupe de travail a décidé de le prendre comme base. Le groupe de travail a invité le Secrétariat à compléter le projet de document par des propositions des autorités compétentes des pays membres et a recommandé de présenter ce projet de Recommandations à la 64^e session de la CD pour approbation définitive.
- 55. Le groupe de travail a recommandé de publier les « Recommandations relatives à l'utilisation des standards, des codes et des procédures d'échange de données informatisé (EDI) CEFACT dans l'informatisation de la navigation danubienne » sur CD-ROM et de les insérer sur le site Internet de la CD. Etant donné l'évolution rapide de la situation dans le domaine de l'échange de données informatisé, le groupe de travail a estimé utile d'inviter le Secrétariat à mettre régulièrement à jour le texte des Recommandations et a recommandé à la 64° session de prévoir à cet effet un point approprié dans le Plan de travail de la CD pour 2005-2006.

Point m) de l'Ordre du jour

- Etat de l'application sur le Danube de plusieurs recommandations de la Commission du Danube en matière de radiocommunication, entrées en vigueur après 2002
- 56. Le Secrétariat de la CD a fourni des informations complètes au sujet de l'application sur le Danube de plusieurs recommandations de la Commission du Danube en matière de radiocommunication, entrées en vigueur après 2002.

- 57. La délégation de l'Autriche a informé le groupe de travail du fait que, à partir de janvier 2005, entraient en vigueur plusieurs dispositions relatives à l'utilisation sur le secteur autrichien du Danube des fréquences VHF, y compris de la voie 16 VHF. De ce fait, il a été communiqué que les autorités compétentes autrichiennes contrôleraient l'utilisation des fréquences VHF.
- 58. La délégation de la Russie a proposé au Secrétariat de la CD d'effectuer la traduction des documents amendant les Arrangements de Bâle dans les langues officielles de la CD et de les diffuser en temps requis aux pays membres.
- 59. La délégation de l'Autriche a proposé de soumettre au groupe de travail en vue d'examen la question d'une éventuelle exclusion des DFND de la prescription relative à l'équipement obligatoire des bateaux d'un signal sonore tri tonal.
- 60. Au cours de l'examen de ce point de l'Ordre du jour, la délégation de la Russie a souligné la bonne initiative du Secrétariat de rendre compte de l'état de l'application dans les pays membres des recommandations de la CD en matière de radiocommunication.
- 61. Le groupe de travail a relevé l'importance de la coopération dans ce domaine avec le Comité RAINWAT et a estimé nécessaire que le Secrétariat de la CD introduise en temps requis tous les amendements pertinents dans les documents concernés de la CD.

Questions hydrotechniques et hydrométéorologiques

Point n) de l'Ordre du jour

Information du Secrétariat concernant les mesures prises pour l'accomplissement des « Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur le Danube », ainsi qu'au sujet du Plan des grands travaux d'infrastructure et des demandes de la Commission du Danube concernant un financement partiel de la part de l'Union européenne ou d'autres organisations internationales des projets d'aménagement du Danube

- 62. Le groupe de travail a pris connaissance de la proposition du Secrétariat de réunir en un seul tome les trois publications traitant des particularités hydrologiques de la voie d'eau du Danube. Cette proposition a été soutenue par plusieurs délégations. Il a été proposé que le Secrétariat prépare un projet de document synthétique en la matière et le soumette à une réunion d'experts pour les questions techniques en vue d'examen.
- 63. Le groupe de travail recommande aux autorités compétentes d'appliquer sans délai les prescriptions de la surveillance fluviale (limitation des dimensions des convois) en cas d'apparition d'endroits à niveaux d'eau insuffisants ou de goulets d'étranglement, notamment en période de basses eaux.
- 64. Il convient de renforcer le contrôle de l'observation des prescriptions de la surveillance fluviale pour éviter la détérioration de l'état des seuils suite à l'action des machines des bateaux.
- 65. En ce qui concerne la forme simplifiée du Plan des grands travaux d'infrastructure, en se fondant sur la Liste (mise à jour et complétée) des secteurs critiques et des travaux visant à améliorer les conditions de la navigation dressée sur la base de la Liste des goulets d'étranglement sur le Danube de la CEE-ONU, les experts ont été d'avis qu'il conviendrait d'utiliser la Liste des secteurs critiques sur la base des informations transmises par les pays. Tel que proposé par les Etats membres, il n'est pas nécessaire d'élaborer un nouveau document. Il est important de mettre à jour de façon permanente la Liste des secteurs critiques et de soutenir les efforts déployés par les pays danubiens en vue d'assurer une navigation normale sur le Danube.
- 66. Le groupe de travail recommande à la 64^e session de la Commission du Danube d'inclure dans le Plan de travail de la Commission du Danube pour 2005-2006 les points suivants :
 - 1. Editer l'« Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les secteurs critiques du Danube de Kelheim à Sulina pour 2003 ».
 - Poursuivre jusqu'au 31 juillet 2005 le recueil de données des pays membres et de l'Administration Fluviale du Bas-Danube, pour l'établissement du projet d'« Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les secteurs critiques du Danube de Kelheim à Sulina pour 2004 ».

2. Rassembler les avis et propositions des autorités compétentes des pays membres au sujet des grands travaux d'infrastructure et des travaux d'amélioration des conditions de navigation sur le Danube, devant être exécutés selon la liste complétée et actualisée des secteurs critiques sur le Danube de la CEE-ONU ainsi qu'au sujet d'autres travaux nécessaires dans l'intérêt de la navigation.

Recueillir avant le 31 juillet 2005 des renseignements relatifs aux mesures prises par les pays membres pour l'accomplissement des « Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur le Danube ».

Présenter une information à ce sujet à la séance du groupe de travail pour les questions techniques (... 2005).

3. Elaborer une proposition générale concernant une nouvelle vision synthétique et plus pratique des publications de la Commission du Danube qui sera envoyée aux pays membres d'ici fin juin 2005.

Recueillir avant le 30 septembre 2005 les avis et les propositions des pays membres et élaborer sur la base des ces avis et propositions une maquette qui sera présentée à la séance du groupe de travail pour les questions techniques (... 2005).

Point o) de l'Ordre du jour

- Information du Secrétariat sur l'adaptation de la conception d'aménagement des lieux de stationnement et des abris aux conditions sur le Danube et sur les avis et propositions des pays membres au sujet de la révision des définitions et de la classification de lieux de stationnement en conformité avec les particularités de la navigation sur le Danube. Données mises à jour sur les lieux de stationnement
- 67. Le groupe de travail a remarqué l'activité insuffisante des pays membres et a recommandé aux autorités compétentes des pays membres d'accorder davantage d'attention à cette question.

68. Le groupe de travail pour les questions techniques recommande à la 64^e session de la Commission du Danube d'inclure dans le Plan de travail de la Commission du Danube pour 2005-2006 un point traitant de cette question et de la mise à jour des Annexes contenant des données relatives aux ports-abris.

Point p) de l'Ordre du jour

- Information du Secrétariat concernant l'« Annuaire hydrologique du Danube pour 2003 », les données requises pour la mise à jour régulière des annexes aux « Recommandations relatives à la mise d'informations hydrométéorologiques à la disposition de la navigation sur le Danube » ainsi que sur l'état de l'élaboration de l'« Ouvrage de référence hydrologique du Danube pour la période 1921-2001 »
- 69. Le groupe de travail pour les questions techniques a relevé que l'« Ouvrage de référence hydrologique du Danube pour la période 1921-2001 » présentait une grande valeur scientifique constituant un vrai *Thesaurus* pour les pays danubiens.
- 70. Le groupe de travail recommande à la 64^e session de la Commission du Danube d'inclure des points appropriés dans le Plan de travail de la CD pour 2005-2006.

Divers

Point q) de l'Ordre du jour

- Certaines questions d'exploitation et d'écologie (sur proposition du groupe spécial d'experts pour les questions de transport de marchandises dangereuses techniques par voies de navigation intérieure contenue dans leur rapport du 22-23 juin 2004)
- 71. Le groupe de travail a examiné le Rapport de la réunion du groupe spécial d'experts pour les questions de transport de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure (ADN) (doc. DT 17.1) et propose à la 63^e session d'en prendre note.

- 72. Le groupe de travail propose à la 63^e session de recommander aux pays membres de la Commission du Danube de mettre en oeuvre à partir du 1^{er} janvier 2005 les amendements apportés aux Annexes aux ADN-D adoptés par le groupe spécial.
- 73. Le groupe de travail a estimé utile de faire poursuivre les travaux du groupe spécial d'experts pour les questions de transport de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure (ADN) et a proposé à la 64^e session d'inclure dans le Plan de travail de la CD pour 2005-2006 un point à cet effet.
- 74. Compte tenu de ce qui précède, le groupe de travail propose à la 63^e session d'adopter le projet de Décision suivant :

H

« Ayant examiné le point ...de l'Ordre du jour, la Soixante-troisième session DECIDE :

- 1. De prendre note du Rapport de la réunion du groupe spécial d'experts pour les questions de transport de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure (ADN) (22-23 juin 2004) (doc. CD/SES 63/...).
- 2. De recommander aux pays membres de la Commission du Danube de mettre en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2005 les amendements apportés aux Annexes ADN-D en 2004 et adoptés par le groupe spécial.
- 3. D'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre-3 décembre 2004) traitant des questions d'exploitation et d'écologie (doc. CD/SES 63/...). »

Point r) de l'Ordre du jour

Certaines questions économiques et statistiques (sur proposition de la réunion d'experts pour les questions économiques et statistiques contenue dans leur rapport du 12-14 octobre 2004)

- 75. Le groupe de travail a examiné l'« Information du Secrétariat sur les travaux visant l'harmonisation des principaux termes et définitions utilisés à la Commission du Danube dans le domaine des statistiques des transports avec les termes et définitions utilisés dans d'autres organisations internationales liées à la navigation sur les voies d'eau intérieures de l'Europe » (DT 18) ainsi que le projet de « Terminologie et définitions utilisées par la Commission du Danube lors du recueil et du traitement des données statistiques » (document DT 19).
- 76. Le Secrétariat a informé le groupe de travail sur le fait que l'Autriche et l'Allemagne avaient déjà envoyé leurs propositions au sujet du projet de terminologie, qui seront diffusées dans les plus brefs délais. Le Secrétariat a invité les autres pays membres à accélérer la présentation de leurs propositions en la matière.
- 77. Vu que la réunion d'experts pour les questions économiques et statistiques avait prié le groupe de travail pour les questions techniques de faire poursuivre les travaux en vue du perfectionnement du projet de « Terminologie et définitions utilisées par la Commission du Danube lors du recueil et du traitement des données statistiques » lors de sa prochaine réunion d'experts pour les questions économiques et statistiques, le groupe de travail prie la 64° session de la CD d'inclure un point approprié dans le Plan de travail de la Commission du Danube pour 2005-2006. Le groupe de travail a estimé opportun de tenir la prochaine réunion d'experts pour les questions économiques et statistiques en septembre-octobre 2005.
- 78. Le Secrétariat a invité les pays n'ayant pas encore fourni de données statistiques pour 2003 à les faire parvenir dans les meilleurs délais. Il a été remarqué que si certains pays membres ne fournissaient pas de données statistiques avant janvier 2005, le Secrétariat sera obligé de publier l'Annuaire statistique pour 2003 et le Rapport sur la situation économique de la navigation danubienne en 2003 sans tenir compte des données de ces pays.

* *

79. Le groupe de travail a examiné le Rapport de la réunion d'experts pour les questions économiques et statistiques tenue du 12 au 14 octobre 2004 (DT 18.1) et propose à la 63° session d'adopter le projet de Décision suivant :

« Ayant examiné le point...de l'Ordre du jour, la Soixante-troisième session DECIDE :

- 1. De prendre note de la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre-3 décembre 2004) traitant des questions économiques et statistiques.
- 2. De prendre note du Rapport de la réunion d'experts pour les questions économiques et statistiques (12-14 octobre 2004).
- 3. De convoquer la prochaine réunion d'experts pour les questions économiques et statistiques en septembre-octobre 2005, en y faisant inclure un point à cet effet dans le Plan de travail pour 2005-2006 ».

errel Million

*

Point s) de l'Ordre du jour

- Information de l'Ukraine sur les mesures visant la reprise de la navigation entre le Danube et la mer Noire par le bras Bystroe
- 80. La délégation de l'Ukraine a donné lecture du texte d'une information au sujet de la reprise de la navigation sur la voie navigable à grande profondeur Danube Mer Noire par le bras de Bystroe, adressée au Secrétariat le 22 septembre 2004 et reçue par ce dernier le 23 septembre 2004 (Annexe 4)*.
- 81. Vu que le Secrétariat de la CD n'avait pas diffusé cette lettre aux pays membres de la CD, sur accord du groupe de travail pour les questions techniques, il a été donné lecture du texte de la lettre.
- 82. La délégation de l'Autriche a exprimé sa perplexité au sujet du fait que le Secrétariat de la Commission du Danube n'avait pas diffusé le texte de l'information aux pays membres de la CD, étant soutenue par les délégations de la Russie et de la Slovaquie.

^{*} Se trouve dans les archives de la Commission du Danube.

- 83. La délégation de la Roumanie a exposé ses observations. Le texte des observations est annexé au Rapport (Annexe 5)*.
- 84. Le groupe de travail a décidé d'annexer au Rapport les textes de l'information de l'Ukraine et des observations de la délégation de la Roumanie.
 - Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'accomplissement de la partie du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 5 avril 2004 jusqu'à la Soixante-quatrième session traitant des questions techniques (points 1 à 37 et 46)
- 85. Le groupe de travail a examiné à titre préliminaire le Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'accomplissement de la partie du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 5 avril 2004 jusqu'à la Soixante-quatrième session traitant des questions techniques (points 1 à 37,45 et 46) (DT 20) et a proposé de revenir à son examen définitif et détaillé lors de sa prochaine séance.
- 86. Il a reconnu nécessaire de tenir les 21 et 22 mars 2005 la prochaine séance du groupe de travail pour les questions techniques. Il est prévu d'examiner lors de la prochaine séance du groupe de travail les questions restées en suspens dans le domaine technique (le Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'accomplissement de la partie du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 5 avril 2004 jusqu'à la Soixante-quatrième session traitant des questions techniques (points 1 à 37, 45 et 46); le Plan de travail de la Commission du Danube pour 2005-2006, le plan de déroulement des réunions, la Liste des publications de la Commission du Danube pour 2005 et la Liste à titre d'orientation de la participation des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux d'organisations et de réunions internationales en 2005).

^{*} Se trouve dans les archives de la Commission du Danube.

- 87. En concluant ses travaux, le groupe de travail a observé que sa première séance tenue entre les sessions ne différait presque pas des travaux d'une réunion ordinaire d'experts de la CD pour les questions techniques car l'Ordre du jour du groupe de travail n'avait pratiquement pas subi de modification par rapport à celui d'une réunion d'experts.
- 88. Le groupe de travail a estimé que son activité devait être structurée, en principe, différemment et que son Ordre du jour ne devait contenir théoriquement que des informations et des projets achevés, n'exigeant pas d'être examinés en détail ni que des projets soient préparés sur leur base, comme par exemple celui de l'« Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les secteurs critiques sur le Danube ».
- 89. Le groupe de travail a été d'avis qu'il convenait de prévoir dans le Plan de travail de la CD pour 2005 une réunion d'experts pour les questions techniques ou une réunion sous un autre nom, en tant que forum pour l'examen et la préparation de documents pour qu'ils soient examinés dans le cadre des séances de groupes de travail dont le nombre de jours de travail pourrait être réduit en conséquence.

90. Compte tenu de ce qui précède, le groupe de travail pour les questions techniques propose à la 63^e session d'adopter le projet de Décision suivant :

IV

« Afin de préparer la 64^e session de la Commission du Danube, tenir les 21 et 22 mars 2005 encore une séance du groupe de travail pour les questions techniques pour y examiner les documents suivants :

- le Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'accomplissement de la partie du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 5 avril 2004 jusqu'à la Soixante-quatrième session traitant des questions techniques (points 1 à 37, 45 et 46);
- la partie du projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour 2005-2006 traitant des questions techniques;

- des annexes au projet de budget de la CD pour 2005 (la Liste des publications de la Commission du Danube pour 2005, la Liste à titre d'orientation de la participation des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux d'organisations et de réunions internationales au cours de l'année 2005, points 10-36) ».

Point t) de l'Ordre du jour

Liste à titre d'orientation de la participation des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux d'organisations et de réunions internationales au cours de l'année 2005

91. Le groupe de travail a examiné les points 1 à 9 y compris de la Liste à titre d'orientation de la participation des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux d'organisations et de réunions internationales au cours de l'année 2005 (DT 21) en y apportant plusieurs modifications. Ce document sera présenté sous cette forme à la 63° session de la Commission du Danube.

92. Le groupe de travail a remercié le Secrétariat de la bonne préparation et organisation des travaux de la séance.

COMMISSION DU DANUBE Soixante-quatrième session

RAPPORT

sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques

(21 - 22 mars 2005)

- 1. La séance du groupe de travail pour les questions techniques, convoquée en vertu de la Décision de la 63^e session de la Commission du Danube (doc. CD/SES 63/8), s'est tenue les 21 et 22 mars 2005.
- 2. Aux séances du groupe de travail, ont participé :

A. Délégations des pays membres de la Commission du Danube

Allemagne

Autriche

M. Bernd BIRKLHUBER

M. Leo GRILL

M. Ernst ČERNY

M. Peter STEINDL

Bulgarie

M. Gueorgui GUEORGUIEV

M. Gueorgui IVANOV

M. Toni TODOROV

M. Ivan IVANOV

Croatie

M. Davor POMYKALO

M. Željko MILKOVIĆ

Hongrie

M. István VALKÁR

Moldova

M. Igor POPESCU Andrei ILASCIUC

Roumanie

M. Florin OPREA

M. Viorel INIMĂROIU

M. Alexandru BĂRBOI

Russie

M. Viatcheslav ANDRIANITCHEV

M. Viktor VORONTZOV

M Vladimir BOBKOV

Serbie et Monténégro

M. Miroljub PETROVIĆ

Slovaquie

M. Vojtech SLÁČIK

M. Karol PUHA

M. Dušan ABAFFY

<u>Ukraine</u>

M. Igor GLADKIKH

M. Konstantine SIZOV

- 3. Aux séances du groupe de travail ont également participé le Directeur général du Secrétariat, D. Nedialkov, l'Ingénieur en chef M. P. Nádas ainsi que les fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube K. Anda, Z. Karaičić, Y. Mikhaïlov, D. Stefănescu, J. Spitzer, E. Schulze-Rauschenbach, A. Toma et V. Vdovitchenko.
- 4. La présidence de M. István Valkár (Hongrie) et la vice-présidence de M. K. I. Sizov (Ukraine) ont été confirmées.
- 5. L'Ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :
 - a) Projet de livret de service unitaire (révisé conformément à la résolution N° 56 de la CEE-ONU).
 - b) Projet de Recommandations de la CD relatives au nombre minimal de membres d'équipage et au temps de travail et de repos des équipages de bateaux de navigation intérieure.
 - c) Information sur l'avancée du travail en vue de la publication des « Règles locales de navigation sur le Danube (dispositions spéciales) ».
 - d) Information sur l'état de la mise à jour et de la publication du « Guide des bateliers » en allemand.
 - e) Examen des amendements aux chapitres 2, 3, 5, 6, 7 et 10B des « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure » soumis par le Secrétariat.
 - f) Examen du projet de « Directives et recommandations pour les services d'information fluviale ».
 - g) Concertation définitive du projet de « Recommandations relatives à l'utilisation des standards, des codes et des procédures d'échange électronique des données CEFACT dans l'informatisation de la navigation danubienne ».
 - h) Projet de la publication « Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les secteurs critiques du Danube de Kelheim à Sulina en 2003 » complété par des données reçues par le Secrétariat depuis octobre 2004.

- i) Examen du Rapport de la réunion du groupe d'experts « Déchets provenant de l'exploitation des bateaux » (8-10 février 2005).
 - j) Examen du projet de « Rapport sur la situation économique de la navigation danubienne en 2003 » complété par des données reçues par le Secrétariat depuis octobre 2004.
 - k) Examen du Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 5 avril 2004 jusqu'à la 64^e session (questions techniques, points 1 à 37, 45 et 46).
 - Examen des points concernant le groupe de travail du projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 20 mai 2005 jusqu'à la 66^e session.
 - m) Examen des points concernant le groupe de travail de la Liste à titre d'orientation révisée de la participation des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux d'organisations et de réunions internationales en 2005.
 - n) Divers.

<u>Points a) et b) de l'Ordre du jour</u>

- Projet de livret de service unitaire (révisé conformément à la résolution N° 56 de la CEE-ONU)
- Projet de Recommandations de la CD relatives au nombre minimal de membres d'équipage et au temps de travail et de repos des équipages de bateaux de navigation intérieure
- 6. Le groupe de travail a décidé d'examiner conjointement les documents soumis sous les points a) et b), étant donné que le Secrétariat les a présentés dans le document DT 1.1.
- 7. Le groupe de travail a pris note de la lettre du Secrétaire général de la CCNR, M. Woehrling, datée du 3 mars 2005, au sujet des conditions de la reconnaissance du modèle de Livret de service, transmis précédemment par la Commission du Danube.

- 8. L'Ingénieur en chef du Secrétariat a présenté l'avis des autorités compétentes de l'Allemagne, dont la délégation n'a pas pu participer aux travaux de la réunion, sur le projet de Livret de service de la CD.
- 9. La délégation de la Fédération de Russie a proposé d'adopter le projet de Livret de service préparé sur la base du projet de la CEE-ONU figurant dans la Résolution N° 56. Les délégations de la Croatie, de la Bulgarie et de l'Autriche ont soutenu une telle décision.
- 10. Le groupe de travail a invité le Secrétariat à envoyer à la CCNR une lettre d'information sur les décisions adoptées par la séance au sujet du Livret de service..
- 11. Ayant examiné le document DT 1.1, qui contient un projet de prescriptions relatives au nombre minimal de membres d'équipage et au temps de travail et de repos des équipages de bateaux de navigation intérieure, le groupe de travail a invité le Secrétariat à préparer un projet de Décision de la 64^e session concernant l'inclusion d'un nouveau chapitre 19 « Equipages » dans les « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure ».
- 12. La délégation de l'Autriche a fait savoir que la navigation ininterrompue pendant 14 heures avec un seul conducteur de bateau n'était pas admise selon la Loi autrichienne sur le temps de travail. C'est pourquoi, l'Autriche usera de la possibilité offerte par la note de bas de la page 4, qui admet l'établissement d'autres régimes d'exploitation par les autorités compétentes.

Point c) de l'Ordre du jour

- Information sur l'avancée du travail en vue de la publication des « Règles locales de navigation sur le Danube (dispositions spéciales) »
- 13. Le groupe de travail a adopté une décision au sujet de la publication des « Règles locales de navigation sur le Danube (dispositions spéciales) » telles qu'elles existent maintenant. Le Secrétariat a été invité à publier avant fin juin 2005 les « Règles locales » dans les langues officielles de la CD sur CD-ROM afin de fournir aux conducteurs de bateaux et aux autres usagers intéressés la possibilité d'appliquer en pratique les informations existant déjà. Les documents des pays arrivés ultérieurement seront publiés et diffusés aux pays membres en tant que chapitres mis à jour.

Point d) de l'Ordre du jour

- Information sur l'état de la mise à jour et de la publication du « Guide des bateliers » en allemand
- 14. Le groupe de travail a invité le Secrétariat à publier avant fin juillet 2005 sur CD-ROM la version actuelle du « Guide des bateliers » dans les langues officielles de la CD. Les documents des pays arrivés ultérieurement seront publiés et diffusés aux pays membres avant fin 2005 en tant qu'encarts.

Point e) de l'Ordre du jour

- Examen des amendements aux chapitres 2, 3, 5, 6, 7 et 10B des « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure » soumis par le Secrétariat
- 15. Le groupe de travail a approuvé les amendements aux chapitres 2, 3, 5, 6, 7 et 10B des « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure » et a recommandé à la 64^e session de les mettre en vigueur.

Point f) de l'Ordre du jour

- Examen du projet de « Directives et recommandations pour les services d'information fluviale »
- 16. Le groupe de travail a pris note de la lettre de M. Grill, datée du 17 mars 2005, sur l'intention d'examiner des projets de standards RIS pour le groupe de travail de la Commission du Danube pour les questions techniques
- 17. Le groupe de travail a examiné le projet de « Directives et recommandations pour les services d'information fluviale » (Rev. 2) présenté par le Secrétariat et a hautement apprécié le document préparé. M. Grill a communiqué que le « Forum GIS Danube » recommande l'adoption de ces Directives. Le groupe de travail a recommandé au Secrétariat de diffuser ce document aux pays membres de la CD, de dresser sur la base des réactions reçues des propositions concernant la possibilité d'introduire les « Directives et recommandations pour les services d'information fluviale sur le Danube » et de les soumettre à la ré-union d'experts pour les questions techniques et les systèmes électroniques d'information (8-11 novembre 2005).

- 18. Le groupe de travail a procédé à un échange de vues détaillé au sujet des standards des Services d'information fluviale qu'il est nécessaire d'examiner dans le cadre du sous-groupe WP.6 du « Forum GIS Danube » et a été d'accord avec la proposition du président du groupe « Forum GIS Danube » d'examiner les standards RIS dans le cadre des travaux du « Forum GIS Danube » et de remettre par la suite des recommandations à la CD.
- 19. Le groupe de travail a relevé les efforts déployés par le « Forum GIS Danube » en vue de l'élaboration rigoureuse des standards GIS et a considéré utile de soumettre tous les standards pour les Services d'information fluviale examinés lors du symposium « GIS Danube-4 » à la réunion d'experts pour les questions techniques et les systèmes électroniques d'information (8-11 novembre 2005) en vue d'examen.
- 20. Le groupe de travail a estimé utile de poursuivre les travaux en coopération avec le « Forum GIS Danube », ce qui permettra d'accélérer l'introduction des Recommandations de la Commission du Danube, fondées sur la base des standards découlant du RIS.

Point g) de l'Ordre du jour

- Concertation définitive du projet de « Recommandations relatives à l'utilisation des standards, des codes et des procédures d'échange électronique des données CEFACT dans l'informatisation de la navigation danubienne »
- 21. Le groupe de travail a examiné une information du Secrétariat sur l'état de la préparation du projet de « Recommandations relatives à l'utilisation des standards, des codes et des procédures d'échange de données informatisé CEFACT dans l'informatisation de la navigation danubienne « (document DT 5) ainsi qu'un projet de Recommandations (document DT 5.1).
- 22. Les délégations de l'Ukraine et de la Russie ont relevé le haut niveau du projet de Recommandations préparé par le Secrétariat et ont proposé de le recommander à la 64^e session en vue d'approbation. Les autres délégations ont soutenu cette proposition.

Point h) de l'Ordre du jour

- Projet de la publication « Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les secteurs critiques du Danube de Kelheim à Sulina en 2003 » complété par des données reçues par le Secrétariat depuis octobre 2004
- 23. Le Secrétariat a présenté le projet de l' « Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les secteurs critiques du Danube de Kelheim à Sulina en 2003 » complété par des renseignements reçus après octobre 2004.
- 24. Le groupe de travail pour les questions techniques prie les autorités compétentes des pays membres de fournir au Secrétariat, avant le 15 avril 2005, toutes les précisions et les éventuelles additions nécessaires à ce document. Compte tenu de toutes les informations reçues, le Secrétariat préparera une version mise à jour de l'« Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les secteurs critiques du Danube de Kelheim à Sulina en 2003 ».
- 25. Sur demande des Etats membres, les avis et propositions reçus seront inclus dans cette documentation.
- 26. Le groupe de travail recommande à la 64^e session d'approuver la documentation ainsi complétée.

Point i) de l'Ordre du jour

- Examen du Rapport de la réunion du groupe d'experts « Déchets provenant de l'exploitation des bateaux » (8-10 février 2005)
- 27. Le groupe de travail a examiné le Rapport de la réunion du groupe d'experts « Déchets provenant de l'exploitation des bateaux » et propose à la 64^e session d'en prendre note.
- 28. Le groupe de travail a salué l'initiative du secrétariat concernant la préparation d'un projet de « Recommandations relatives à l'organisation de la collecte des déchets des bateaux naviguant sur le Danube » et a hautement apprécié les travaux accomplis par le groupe de travail « Déchets provenant de l'exploitation des bateaux ».

29. Le groupe de travail a estimé opportun que les travaux de ce groupe d'experts soient poursuivis et a proposé à la 64^e session d'inclure un point approprié dans le Plan de travail de la CD pour 2005-2006.

Point j) de l'Ordre du jour

- Examen du projet de « Rapport sur la situation économique de la navigation danubienne en 2003 » complété par des données reçues par le Secrétariat depuis octobre 2004
- 30. Le groupe de travail a examiné l'« Information du Secrétariat concernant l'état du projet de rapport sur la situation économique de la navigation danubienne en 2003 » (doc. DT 8) ainsi que le projet de « Rapport sur la situation économique de la navigation danubienne en 2003 » (doc. DT 8.1).
- 31. La délégation de la Slovaquie a fait savoir qu'elle entendait fournir dans les deux prochaines semaines des précisions de moindre importance aux données statistiques pour 2003 envoyées précédemment au Secrétariat.
- 32. Le groupe de travail a estimé utile d'attirer l'attention des autorités compétentes des pays membres sur la nécessité de fournir en temps requis les données statistiques pour la préparation du « Rapport sur la situation économique de la navigation danubienne en 2004 » en utilisant pour ce faire le questionnaire « Données statistiques opérationnelles pour l'élaboration du Rapport sur la situation économique de la navigation danubienne DSO-1 », approuvé précédemment par la session de la CD.
- 33. Le groupe de travail a recommandé à la 64^e session de prendre note du projet de Rapport mis à jour (document DT 8.1).

Point k) de l'Ordre du jour

- Examen du Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 5 avril 2004 jusqu'à la 64^e session (questions techniques, points 1 à 37, 45 et 46)
- 34. Au point 1 du Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'accomplissement du « Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 5 avril 2004 jusqu'à la Soixante-quatrième session », la délégation

de l'Autriche a réitéré son avis exprimé lors de la 63° session, selon lequel le point 4 de la Décision de la Sixième session extraordinaire de la Commission du Danube n'avait pas été accompli, vu que le groupe d'experts pour les questions de rétablissement de la libre navigation à Novi Sad mentionné dans la Décision n'avait pas été créé et qu'il n'avait pas été proposé aux Représentants permanents de désigner des experts pour y participer.

35. Le Directeur général du Secrétariat de la Commission du Danube a expliqué dans sa réponse qu'en accomplissant le point 4 de la Décision de la Sixième session extraordinaire de la Commission du Danube, il avait adressé aux représentants des Etats membres de la Commission du Danube des lettres datées du 21 avril 2004 et du 7 mars 2005 en indiquant explicitement son rôle de chef du « groupe extraordinaire d'experts pour la question du rétablissement de la liberté de la navigation à Novi Sad » et, tout en priant expressément que des participants y soient désignés, les avait invités à une visite d'information à Novi Sad.

Ceci étant, l'adoption d'un acte formel pour créer un groupe de travail n'est pas nécessaire, d'autant plus que les Etats membres n'ont pas désigné d'experts.

Aucune autre objection n'a été formulée à l'égard du Rapport du Directeur général.

36. Ayant examiné la partie le concernant du Rapport du Directeur général sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 5 avril 2004 jusqu'à la 64^e session, le groupe de travail y a introduit plusieurs amendements et a recommandé à la 64^e session d'en prendre note.

Point l) de l'Ordre du jour

- Examen des points concernant le groupe de travail du projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 20 mai 2005 jusqu'à la 66^e session
- 37. Le groupe de travail a examiné dans les détails la partie le concernant du projet de Plan de travail de la Commission du Danube (doc. DT 10) et y a fait porter plusieurs amendements.
- 38. Le groupe de travail propose à la 64^e session de la CD d'approuver le Plan de travail.

Point m) de l'Ordre du jour

- Examen des points concernant le groupe de travail de la Liste à titre d'orientation révisée de la participation des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux d'organisations et de réunions internationales en 2005
- 39. Compte tenu d'éventuelles restrictions financières, le groupe de travail a considéré les missions proposées du point de vue de leur importance. Vu les exigences posées par l'accomplissement de principales tâches et fonctions de la Commission du Danube dans le domaine technique, le groupe de travail a estimé que les missions suivantes étaient particulièrement prioritaires (les missions sont indiquées selon leur position dans le document doc. CD/SES 63/19 annexe 4):

9, 11, 12, 13, 15, 16, 19, 20, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33 et 34.

Ceci étant, le groupe a considéré opportun de supprimer la mission figurant à la position 30, la réunion du groupe de travail étant organisée à Budapest.

* *

40. Le groupe de travail propose à la 64^e session d'adopter le projet de Décision suivant :

« Ayant examiné les points.....de l'Ordre du jour, la Soixante-quatrième session DECIDE :

- 1. D'approuver le projet du nouveau texte des chapitres 16, 17, Z et de l'Annexe A des « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure » (doc. CD/SES 64/...) et de les mettre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2006.
- 2. D'approuver le projet d'amendements aux chapitres 2, 3, 5, 6, 7 et 10B des « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure » (doc. CD/SES 64/...) et de les mettre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2006.

- 3. D'approuver le projet de « Recommandations relatives à l'utilisation des standards, des codes et des procédures d'échange de données informatisé CEFACT dans l'informatisation de la navigation danubienne » (doc. CD/SES 64/...) et de les mettre en vigueur à partir du 1^{er} juin 2005.
- 4. De recommander aux autorités compétentes des pays membres et aux autres parties concernées (entreprises de navigation, ports, armateurs, conducteurs de bateaux, directions de terminaux, etc.) de procéder à partir du 1^{er} juin 2005 à l'échange de données informatisé dans la navigation intérieure sur le Danube sur la base des Recommandations adoptées et d'en informer la Commission du Danube.
 - 5. D'approuver le projet de l'« Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les secteurs critiques du Danube de Kelheim à Sulina en 2003 » complété par des données reçues par le Secrétariat depuis octobre 2004 (doc. CD/SES 64/...).
 - 6. De prendre note du Rapport de la réunion du groupe d'experts « Déchets provenant de l'exploitation des bateaux » (8-10 février 2005) (doc. CD/SES 64/...).
 - 7. De prendre note du « Rapport sur la situation économique de la navigation danubienne en 2003 » (doc. CD/SES 64/...).
 - 8. D'approuver le « Rapport sur les résultats du groupe de travail pour les questions techniques » (doc. CD/SES 64/...) ».

ACTE

de vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube pour l'année 2004

Les soussignés :

Mme L. Grăchilă - déléguée de la Moldova

M. V. Gîrbu - délégué de la Moldova

Mme A. Câmpean - déléguée de la Roumanie

M. A. Constantin - délégué de la Roumanie

membres du Groupe de travail pour les questions financières, sur la base de la Décision adoptée par la 62^e session de la Commission du Danube le 2 avril 2004 (doc. CD/SES 62/45), et en conformité avec les articles 11.1 et 11.2 du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube, ont effectué du 1^{er} au 3 mars 2005 une vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube pour 2004.

Le budget de la Commission du Danube se compose de deux parties : le budget ordinaire et le Fonds de réserve. Comme il est prévu par le Règlement relatif à la gestion financière, l'exécution des opérations financières a été vérifiée pour chaque partie du budget. Les opérations financières de la Commission du Danube pour 2004 sont contenues dans environ 2.500 documents. Ont été vérifiés par sondage les documents sur les opérations financières pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004, le livre d'inventaire, les fiches des matériaux d'approvisionnement, les rapports financiers et autres documents relatifs à la gestion financière de la Commission du Danube fournis par le Secrétariat de la Commission.

A l'issue de la vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube pour 2004, il a été constaté ce qui suit :

1. Situation financière de la Commission du Danube en 2004

-	Solde du budget pour l'exercice budgétaire précédent (2003), dont :	417.566,58 francs suisses dont: budget ordinaire 314.315,24 francs suisses Fonds de réserve 103.251,34 francs suisses
	- en caisse et sur les comptes bancaires d'après la situation au 31 décembre 2003	108.175,11 francs suisses
	Annuités approuvées	2.087.580,00 francs suisses
-	Dépenses approuvées	2.464.376,00 francs suisses
-	Annuités effectivement versées	2.087.580,00 francs suisses
- in	Dette d'après la situation au 31 décembre 2003	314.220,61 francs suisses
_	Montant versé en tant que dette	95.578,00 francs suisses
- +l	Dette d'après la situation au 31 décembre 2004	218.642,61 francs suisses
_	Dépenses effectivement encourues	2.258.408,20 francs suisses
- p	Solde du budget d'après la situation au 31 décembre 2004	356.574,30 francs suisses, dont
	and the following of the first state of the second state of the se	budget ordinaire – 334.079,40 francs suisses
	of the views of Personance de Colonia is description of the colonia colonia is at the colonia	Fonds de réserve – 22.494,90 francs suisses
-	Dont en caisse et sur les comptes bancaires d'après la situation au 31 décembre 2004	109.734, 91 francs suisses

2. Lors de la vérification de la caisse le 1^{er} mars 2005, les disponibilités en caisse correspondaient aux écritures comptables et de caisse. L'Acte de vérification de la caisse faite le 1^{er} mars 2005 figure en Annexe.*

Au cours de la vérification, il a été constaté que les disponibilités en caisse ne dépassaient pas la somme de 3.250,00 euros, ce qui correspond à l'article 8.1.4 du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube.

Conformément à l'article 8.1.6 du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube, une vérification non annoncée de la caisse de la Commission du Danube a été effectuée le 9 décembre 2004. Les résultats de cette vérification ont été présentés dans un Acte dont les membres du Groupe de travail ont pris connaissance. A l'occasion de la vérification par sondage des documents de caisse, il a été constaté que les pièces comptables avaient été établies d'une façon précise et correcte et qu'elles correspondaient aux écritures du livre de caisse et à celles du Grand livre de comptabilité.

- 3. Les disponibilités sur les comptes de la Commission du Danube auprès de la Banque du Commerce extérieur de Hongrie d'après la situation au 31 décembre 2004 correspondent aux écritures comptables et aux données présentées dans le rapport financier, ainsi qu'aux documents bancaires fournis par le Secrétariat.
- 4. L'inventaire des biens de la CD et le calcul de leur valeur résiduelle de bilan d'après la situation au 31 décembre 2004 ont été effectués en conformité avec le Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube et l'Ordonnance du Directeur général du Secrétariat Nº 057/04 du 20 octobre 2004.

Les résultats de l'inventaire effectué par une commission constituée en vertu de cette Ordonnance et formée de membres du personnel du Secrétariat sont reflétés dans le livre d'inventaire et dans les fiches d'inventaire.

L'amortissement des principaux moyens est calculé en conformité avec les dispositions du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube.

^{*} Se trouve dans les archives de la Commission du Danube.

5. Le solde du budget en francs suisses d'après la situation au 31 décembre 2004 figurant dans le Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 2004 (voir la lettre N° CD 37/II-2005 du 18 février 2005) est correctement établi. Suite au changement de la monnaie du budget du franc suisse en euros le Secrétariat a calculé le solde du budget pour 2004. Les résultats sont présentés cidessous:

Budget ordinaire

I. Actif d'après la situation au 31 décembre 2004

A Puression de la région de la conservation à la conservation de la co	Promile were	Montant en francs suisses	Equivalent en euros
a) Disponibilités en caisse	North political	dalejúsi d'una	eno moderno
- 70 dinars youg.	i vi nvajna st. i	1,69	0,89
- 422 euros		637,36	422,00
- 201.322,00 forints hongrois		1 239,06	820,72
TOTAL en caisse	with in Klin's	1 878,11	1 243,61
b) Disponibilités en banque			damid egut
- Compte en forints hongrois	3 153,00	26,87	12,85
- Compte en dollars US	152,57	172,91	112,79
- Compte en francs suisses	58 642,99	58 642,99	37 707,65
- Compte en euros	17 558,37	26 519,13	17 558,37
TOTAL des comptes bancaires		85 361,90	55 391,66
Dont pour la conduite du manag nance consulting	gement and fi-	66.930,00	43.504,00

c) Débiteurs :	m storial cerr	i en de la
- Dette de la Moldova à verser en 2005.	95 000,00	61 750,00
- Dette de la Moldova à verser en 2006.	123 642,61	80 368,00
- Divers (montant de la TVA remboursable)	35 922,03	23 593,53
TOTAL actif	341 804,65	222 346,80

II. Actif net d'après la situation au 31 décembre 2004

a) Actif selon le bilan du 31 décembre 2004	341 804,65	222 346,80
b) Avances de la Bulgarie pour 2005	-102,88	-66,15
c) Avances de la Russie pour 2005	-327,00	-210,26
d) Avances de la Croatie pour 2005	-2 310,00	-1 485,34
e) Solde pour le déroulement des réunions du Comité préparatoire*	-4 985,37	-3 205,61
TOTAL actif net d'après la situation au 31 décembre 2004	334.079,40	217.379,44
f) Montant de la dette de la Moldova à transférer		4 (11) %
sur le Fonds de réserve (à verser en 2006) **	-123 642,61	-80 368,00
TOTAL actif net à transférer	210 436,79	137 011,44
sur le budget pour 2005		(116)

^{*:} Sur la base de la Décision doc. CD/SES 61/64, ce montant sera inclus dans le chapitre des recettes du budget pour 2005 à l'article 2.5.7 « Autres recettes »

Fonds de réserve

I. Actif d'après la situation au 31 décembre 2004

45,286.1: 44,170.531 2005 minutanibus	Latin tarifornia	Montant en francs suisses	Equivalent en euros
Disponibilités en banque			
- Compte en forints hongrois	252 896,00	1 556,47	1 030,97
- Compte en dollars US	6 201,26	7 027,94	4 584,58
- Compte en francs suisses	6 612,93	6 612,93	4 283,71
- Compte en euros	4 831,73	7 297,56	4 831,73
TOTAL des comptes bancaire	S	22 494,90	14 730,99

II. Actif net d'après la situation au 31 décembre 2004

Actif net selon le bilan au 31 décembre 2004	solumitie di ento t	mHa Fb
à transférer sur le budget pour 2005	22 494,90	14 730,99

^{**:} Ce montant en euros sera inclus au chapitre des recettes du Fonds de réserve. Pour assurer l'équilibre du chapitre des dépenses, il faut le faire figurer en tant que « montant non attribuable ».

6. En ce qui concerne le solde des moyens planifiés dans le budget pour 2004 en vue de l'exécution d'un consulting financier il a été constaté ce qui suit :

A cette fin a été prévu par le budget de la Commission du Danube (doc. CD/SES 62/40) 63.000,00 CHF, montant qui a été inclus à l'article 2.6.3.17 « Frais divers ». Le montant total à cet article se chiffrait à 66.930,00 CHF. A la Décision de la 62° session (doc. CD/SES 62/46) le montant qui figure au point 4 s'élève à 66.930,00 CHF, équivalant à 43.504,00 euros.

Ayant en vue ce qui précède et tenant compte des données effectives relatives à l'exécution du budget pour 2004, le solde du budget ordinaire pour 2004 (article 2.5.2 « Solde du budget pour l'exercice budgétaire précédent »), à inclure dans le budget pour 2005, devrait se présenter comme suit :

	<u>en euros</u>	
a)	Disponibilités sur le compte courant dont :	55.391,66
	- Solde des moyens pour la conduite d'un management et finance consulting 43.504,00	
b)	Disponibilités en caisse	1.243,61
c)	Débiteurs :	
	- Dette de la République de Moldova (selon le ca-	
	lendrier pour 2005)	61.750,00
	- Divers (montant de la TVA remboursable)	23.593,53
d)	Solde pour le déroulement des réunions du Comité préparatoire	-3.205,61
e)	Avances de la Bulgarie	-66,15
f)	Avances de la Russie	-210,26
g)	Avances de la Croatie	-1.485,34
	FAL du solde pour 2004 à transférer sur le budget pour 2005	137.011,44

D'après la situation au 31 décembre 2004, le solde effectif du budget ordinaire pour 2004, qui est à transférer sur le budget pour 2005, a augmenté de 28.619,44 euros par rapport à la somme qui avait été présentée à la 63° session dans le projet de budget (doc. CD/SES 63/19/ variante a) Rev. 1). Par conséquent, il est nécessaire de corriger les montants totaux figurant au chapitre des dépenses et au chapitre des recettes du budget approuvés par la Décision CD/SES 63/22. La procédure de dressement du projet de budget en vigueur actuellement à la Commission du Danube nécessite l'inclusion dans la structure du budget du montant des dettes de longue durée et complique d'autant plus la situation financière de la Commission du Danube pour les années à venir. C'est pourquoi pendant les derniers mois de l'année les dé-

penses approuvées par la session n'ont pas pu totalement être réalisées et il a fallu que le Secrétariat utilise les moyens du Fonds de réserve. En 2004, le montant de 80.000,00 CHF a été transféré du Fonds de réserve sur le budget ordinaire en conformité avec les dispositions pertinentes du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube.

7. Les montants à payer au cours de l'année budgétaire pour la taxe sur la valeur ajoutée et les accises sont élevés. Le travail administratif, lié à la formulation de la documentation concernant le remboursement des taxes, ainsi qu'à la comptabilité sur ledit article du budget, est assez volumineux. Depuis le 1^{er} janvier 2005, suite au changement de la législation de la Hongrie, un nouveau système de formulation de remboursement des taxes a été introduit, ce qui complique davantage le travail. Les membres du groupe de travail ont pris connaissance de l'information sur la pratique de la comptabilisation de la taxe sur la valeur ajoutée soumise à la séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières en novembre 2004 (DT 5). Sur la base d'un accord conclu avec le pays hôte, certaines organisations internationales sont exemptées du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée, comme par exemple la Commission Economique pour l'Europe de l'ONU à Genève.

Les membres du groupe de travail ont pris connaissance du travail effectué par le Secrétariat avec l'appui des autorités compétentes de la Hongrie en vue de la remise en état des pièces et de l'immeuble la Commission du Danube. Ces travaux sont exécutés sans frais supplémentaires au compte du loyer pour l'immeuble. Les membres du groupe de travail estiment que cette pratique devrait se poursuivre également à l'avenir.

- 8. Les données figurant dans le Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube d'après la situation au 31 décembre 2004, indiquant les recettes et les dépenses, correspondent aux écritures du Grand livre de comptabilité.
 - Le montant total des annuités approuvées pour 2004 (2.087.580,00 CHF), avait été versé d'après l'état au 31 décembre 2004.
- 9. En ce qui concerne le chapitre des dépenses du budget, les membres du groupe de travail constatent que les explications sur les dépenses par articles du budget figurant dans le Rapport du Directeur général du Secrétariat sont correctes et correspondent à la réalité.

A l'issue de la vérification de l'exécution du budget et des opérations financières en 2004, les membres du Groupe de travail présentent les conclusions et recommandations suivantes :

- I. La comptabilité de la gestion financière de la Commission du Danube contient toutes les informations nécessaires relatives à l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission, étant tenue en conformité avec le Règlement relatif à la gestion financière de la Commission.
- II. Etant donné la nécessité de transférer sur le budget de 2005 le solde effectif pour 2004, des montants modifiés prévus au chapitre des recettes et au chapitre des dépenses sont à approuver par la 64° session.
- III. Examiner la possibilité de modifier l'accord conclu entre la Commission du Danube et le gouvernement de la République Populaire Hongroise sur le siège de la Commission du Danube en République Populaire Hongroise en vue de l'exemption de la Commission du Danube du paiement effectif de la taxe sur la valeur ajoutée et des accises en tenant compte de la pratique en vigueur dans d'autres pays à l'égard des organisations internationales.

* *

*

Les membres du Groupe de travail expriment leur gratitude aux membres du personnel du Secrétariat pour le soutien accordé et pour leur coopération exemplaire.

Budapest, le 3 mars 2005

Mme. L. Grăchilă		déléguée de la Moldova
M. V. Gîrbu	- u.54 u	délégué de la Moldova
Mme A. Câmpean		déléguée de la Roumanie
M A Constantin	. 14	délégué de la Roumanie

Ш

AUTRES DOCUMENTS DE LA SOIXANTE-QUATRIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE

RAPPORT

du Directeur général du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 5 avril 2004 jusqu'à la Soixante-quatrième session

Point 1 - Mettre en œuvre la Décision de la Sixième session extraordinaire de la Commission en date du 2 mars 2004, en particulier par la création, prévue au point 4 de ladite Décision, du groupe d'experts pour le rétablissement de la liberté de la navigation à Novi Sad sous la direction du Directeur général du Secrétariat, afin de contribuer aux efforts visant l'achèvement de la reconstruction du pont « Sloboda » et sa mise en exploitation avant le commencement de la navigation complète en 2005 et, respectivement, le démontage du pont de pontons ainsi que la poursuite de l'amélioration des conditions de l'ouverture du pont de pontons en ce qui concerne sa fréquence hebdomadaire, y compris en période de basses eaux.

Diffuser aux membres de la Commission des informations écrites sur les résultats des travaux de ce groupe d'experts.

Donnant suite à l'instruction de la Sixième session extraordinaire de la Commission du Danube, le Directeur général du Secrétariat maintient des contacts permanents avec les représentants des autorités compétentes de la ville de Novi Sad. Sur l'initiative du Directeur général, une visite des Représentants à Novi Sad a déjà eu lieu le 5 mai 2004, au cours de laquelle les participants ont pu se rendre compte notamment des progrès accomplis dans le rétablissement du pont « Sloboda ».

A l'époque, il avait été convenu avec les autorités compétentes de Novi Sad d'organiser au printemps 2005 une autre visite des Représentants de la Commission du Danube à Novi Sad. Par conséquent, le 16 mars 2005, une rencontre des Représentants des Etats membres de la Commission du Danube et des Etats et organisations observateurs auprès de la Commission du Danube avec les autorités compétentes de la Serbie et Monténégro et l'administration de Novi Sad a été organisée de nouveau.

Au cours de cette rencontre, il a été possible d'examiner tous les objets faisant obstacle à la libre navigation sur le secteur du Danube en question (le pont de pontons, le pont « Sloboda » et le tunnel adjacent). A cette occasion, la possibilité extraordinairement intéressante a été fournie d'observer la mise en place de la dernière travée en acier au milieu du pont « Sloboda ».

Le 10 mai 2005, au cours d'une visite ultérieure du Directeur général, à laquelle avait également participé l'Ambassadeur d'Ukraine Y. Moushka, les ingénieurs responsables de la reconstruction du pont et du tunnel ont affirmé que le pont et le tunnel pourraient être mis en exploitation fin juin 2005. De ce fait, il sera possible par la suite de démonter immédiatement le pont de pontons, afin qu'il ne reste plus d'obstacles à la libre navigation sur le secteur du Danube de Novi Sad.

I. Questions nautiques

Point 2 - Préparer, avec le concours des autorités compétentes de la Hongrie, un projet concernant la signalisation supplémentaire des barges-citernes effectuant des transports de marchandises dangereuses dans le cadre de convois remorqués et le diffuser aux pays membres avant le 1^{er} août 2004.

Rassembler jusqu'au 15 septembre 2004 les avis des autorités compétentes des pays membres au sujet du projet, dresser une Information récapitulative et la soumettre à la séance du groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre-3 décembre 2004).

Le projet préparé par le Secrétariat de la CD a été soutenu par les autorités compétentes de la Hongrie et soumis à la séance du groupe de travail pour les questions techniques. Lors de l'examen dudit projet le groupe de travail a relevé que de tels types de transport n'existaient plus depuis plusieurs années sur le Danube et a décidé de mettre fin à l'examen de cette question en l'éliminant du Plan de travail de la CD.

Point 3 - Avant le 15 septembre 2004, préparer un projet d'amendements à plusieurs articles des DFND, après s'être concerté à cet effet dans le cadre du groupe de travail SC.3/WP.3 de la CEE-ONU, en ayant utilisé en tant que document source les propositions d'amendement exposées par la délégation de l'Allemagne au cours de la 62° session, et le diffuser aux pays membres pour étude. Présenter le projet à la séance du groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre-3 décembre 2004), après avoir inclus un point approprié à l'Ordre du jour de cette dernière.

Le projet a été soumis à la séance du groupe de travail pour les questions techniques. Une partie des articles du projet a été adoptée ; le Secrétariat a été invité à préparer un projet de Décision de la 64^e session de la CD concernant les

amendements aux articles en vigueur des DFND. L'examen de la partie restante du projet se poursuivra dans le cadre de la coopération avec le groupe de travail SC.3/WP.3 de la CEE-ONU.

Point 4 - Poursuivre la coopération avec le groupe de travail SC.3/WP.3 de la CEE-ONU, afin d'élaborer un projet concernant les additions à apporter aux Instructions de la CD sur le mode d'installation des signaux de balisage sur le Danube.

Diffuser, avant le 30 septembre 2004, aux pays membres le projet d'additions élaboré compte tenu des résultats des travaux de la 28° session SC.3/WP.3 de la CEE-ONU pour étude et le soumettre à la séance du groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre-3 décembre 2004).

Une information sur la coopération avec le groupe de travail SC.3/WP.3 de la CEE-ONU a été présentée à la séance du groupe de travail pour les questions techniques en tant que document DT 3, avec des propositions précédemment reçues par le Secrétariat de la Commission du Danube. Ayant examiné ce thème, le groupe de travail a estimé utile d'attendre la décision finale, qui sera adoptée lors de la prochaine session, 49°, du groupe de travail SC.3/WP.3 de la CEE-ONU. Ce n'est qu'alors qu'il sera possible d'adopter une décision définitive au sujet de la nécessité de compléter les instructions en vigueur de la Commission du Danube.

Point 5 - Dans le cadre de la coopération avec le Secrétariat de la CEE-ONU, poursuivre les travaux sur le projet de prescriptions unitaires relatives aux bateaux rapides sur le Danube.

Avant le 15 septembre 2004, mettre à jour ce projet compte tenu des résultats des travaux de la 28^e session SC.3/WP.3 de la CEE-ONU, le diffuser aux pays membres pour étude et le soumettre à la séance du groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre-3 décembre 2004).

Le projet a été soumis à la séance du groupe de travail pour les questions techniques. Après avoir examiné le projet soumis et y avoir apporté une série d'amendements le groupe de travail a invité le Secrétariat à faire parvenir un projet mis à jour de prescriptions unitaires à l'égard des bateaux rapides au groupe de travail SC.3/WP.3 de la CEE-ONU en vue d'examen, pour aboutir à une décision unitaire suite à des concertations.

Point 6 - Avec le concours de la CEE-ONU et de la CCNR, poursuivre les travaux sur une éventuelle mise à jour du projet de « Livret de service » de la CD.

Présenter les résultats obtenus à la séance du groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre-3 décembre 2004).

Le groupe de travail a étudié les documents présentés et a invité le Secrétariat à prendre comme base, lors de l'élaboration d'un projet de livret de service le projet du groupe de travail SC.3/WP.3 de la CEE-ONU figurant dans la Résolution N° 55 et de faire parvenir le projet mis à jour de livret de service, dans les langues officielles de la CD, aux pays membres, à titre d'information.

Point 7 - Avant le 15 septembre 2004, recueillir les avis des autorités compétentes des pays membres en vue de l'élaboration de prescriptions relatives au nombre minimal des membres d'équipage ainsi qu'au temps de travail et de repos des équipages de bateaux de navigation intérieure, compte tenu des travaux en cours dans le cadre de la CEE-ONU.

Dresser une Information récapitulative et la soumettre à la séance du groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre-3 décembre 2004).

Une information sur la coopération avec le groupe de travail SC.3/WP.3 de la CEE-ONU a été présentée à la séance du groupe de travail pour les questions techniques. A l'issue des discussions qui ont eu lieu à ce sujet le Secrétariat a été invité à s'appuyer sur la Résolution Nº 56 de la CEE-ONU, lors de la préparation d'un projet de prescriptions relatives au nombre minimal de membres d'équipage et au temps de travail et de repos des équipages de bateaux de navigation intérieure. Le Secrétariat a préparé ledit projet dans les langues officielles de la CD et l'a fait parvenir aux pays membres, à titre d'information.

Point 8 - Participer intensément à l'activité du Groupe de travail « Forum GIS Danube », en se fondant sur les résultats du symposium « GIS-Danube-2 ».

Le Secrétariat de la CD a coopéré activement avec le groupe de travail « Forum GIS Danube ». Les rapports sur la participation des représentants du Secrétariat aux travaux de ce groupe ont été diffusés aux pays membres de la CD en temps utile. Il convient de relever que neuf pays membres de la CD sont déjà devenus membres du groupe de travail « Forum GIS Danube » et que, lors de la dernière réunion, la Russie a soumis la demande d'y adhérer.

- Point 9 Participer à la préparation du symposium « GIS Danube-3 » organisé par la Roumanie du 19 au 21 octobre 2004 à Galați avec l'Ordre du jour à titre d'orientation suivant, et y participer.
 - a) Information des pays membres sur les travaux en cours visant l'élaboration de cartes électroniques de navigation.
 - b) Etapes ultérieures de la modernisation du standard « Inland ECDIS ».
 - c) Standard pour la transmission de documents cartographiques d'auteur sous forme électronique.

 d) Création d'un réseau de transmetteurs correcteurs (GPS et Glonass) selon le standard IALA.

Le Secrétariat de la CD accordera son concours méthodologique pour l'organisation et la tenue du symposium « GIS Danube-3 ».

Le symposium « GIS Danube-3 » s'est tenu dans les délais impartis. Un représentant du Secrétariat de la CD a pris part à l'organisation ainsi qu'aux travaux du symposium.

Point 10 - Avant le 31 décembre 2004, traduire en allemand et éditer les « Règles locales de navigation sur le Danube (Dispositions spéciales) », compte tenu du fait que l'Allemagne et la Croatie présenteront leurs textes mis à jour avant le 1^{er} septembre 2004.

Editer dans ces mêmes délais les encarts des pages ayant subi des modifications des « Règles locales de navigation sur le Danube (Dispositions spéciales) », en russe et en français et les diffuser aux pays membres.

Le Secrétariat n'a toujours pas reçu de texte de l'Allemagne. Les documents fournis par les autorités compétentes de la Hongrie nécessitent une mise à jour supplémentaire. Le Secrétariat propose d'inclure un point approprié dans le Plan de travail pour l'année prochaine.

Point 11 - Avant le 31 octobre 2004, imprimer l'Indicateur kilométrique du Danube en allemand et en russe.

L'« Indicateur kilométrique du Danube » a été imprimé en allemand et en russe.

Point 12 - Avant le 1^{er} septembre 2004, recueillir des autorités compétentes des Etats membres de la Commission du Danube des données pour la mise à jour du « Guide du batelier » et publier la nouvelle version de cet ouvrage dans les langues officielles de la CD.

Le Secrétariat de la CD a reçu actuellement des données des autorités compétentes de l'Autriche et de la Croatie.

II. Questions techniques

Point 13 - Rassembler avant le 1^{er} octobre 2004 les avis et propositions des autorités compétentes des pays membres de la Commission du Danube sur le projet de texte des nouveaux chapitres des « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure » compte tenu des travaux en cours dans le cadre de la CEE-ONU à l'égard des prescriptions analogues.

Sur la base des propositions reçues, préparer un projet des nouveaux chapitres et le soumettre à la séance du groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre-3 décembre 2004).

Le Secrétariat a publié une nouvelle version des « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure ». Suite à la décision de la 61° session sur la nécessité d'une mise à jour régulière des « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure », le Secrétariat a soumis au groupe de travail pour les questions techniques, en vue d'examen, le projet de texte des chapitres 16 – Automatisation, 17 – Logements de l'équipage, Z – Postes de travail, et de l'Appendice A – Signalisation de sécurité à utiliser à bord des bateaux de navigation intérieure. Le groupe de travail a approuvé le texte desdits chapitres présenté par le Secrétariat, et a recommandé à la 64° session de les mettre en vigueur. En même temps, le groupe de travail a examiné les amendements présentés par le Secrétariat aux chapitres 2, 3, 5, 6, 7 et 10 B, a recommandé au Secrétariat de les diffuser aux pays membres de la CD et a proposé de les faire entrer en vigueur.

Point 14 - Recueillir avant le 1^{er} octobre 2004 les avis et propositions des autorités compétentes des pays membres de la Commission du Danube au sujet de la garantie de la sécurité de la navigation sur le Danube, compte tenu des travaux en cours dans le cadre de la CEE-ONU (doc. TRANS/SC.3/2003/12 CEE-ONU) et d'autres organisations internationales s'occupant de ces questions.

Analyser les propositions reçues sur ce thème et les soumettre à la séance du groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre-3 décembre 2004).

Le Secrétariat a traité les propositions reçues des pays membres de la Commission du Danube et les a soumises à la séance du groupe de travail pour les questions techniques. Suite à l'instruction du groupe de travail, le Secrétariat a inclus cette question dans le Plan de travail de la CD pour 2005-2006.

III. Questions relatives aux systèmes électroniques d'information pour la navigation, y compris les questions de radiocommunication

Point 15 - Rassembler avant le 1^{er} octobre 2004 les avis et propositions des autorités compétentes des pays membres au sujet de l'utilisation du Standard pour un système d'annonces électroniques en navigation intérieure adopté par la CCNR en tant que base pour un projet de « Recommandations relatives à un standard pour des systèmes d'annonces électroniques sur le Danube ».

Sur la base des propositions reçues, préparer un projet de « Recommandations relatives à un standard pour des systèmes d'annonces électroniques sur le Danube » et le soumettre à la séance du groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre-3 décembre 2004.

Le Secrétariat a traité les propositions reçues des pays membres de la Commission du Danube à ce sujet et les a soumises à la séance du groupe de travail pour les questions techniques. Suite à la recommandation du groupe de travail, la 63° session a décidé d'inclure dans le Plan de travail de la CD à titre permanent un point concernant les Services d'information fluviale, et d'examiner ledit standard dans le cadre de ce point. Le Secrétariat a inclus cette question dans le Plan de travail de la CD pour 2005-2006.

Point 16 - Recueillir avant le 1^{er} octobre 2004 les avis et propositions des autorités compétentes des pays membres au sujet de l'élaboration d'un plan de mesures concrètes en vue de l'implémentation de standards d'identification et de localisation de bateaux (*Tracking & Tracing*) sur le Danube.

Sur la base des propositions reçues, dresser une Information récapitulative et la soumettre à la séance du groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre – 3 décembre 2004).

Le Secrétariat a dressé une Information récapitulative et l'a soumise à la séance du groupe de travail pour les questions techniques. Suite à la recommandation du groupe de travail, la 63^e session a décidé d'inclure dans le Plan de travail de la CD à titre permanent un point concernant les Services d'information fluviale et d'examiner ledit standard dans le cadre de ce point. Le Secrétariat a inclus cette question dans le Plan de travail de la CD pour 2005-2006.

Point 17 - Rassembler avant le 1^{er} septembre 2004 les avis et propositions des autorités compétentes des pays membres au sujet du perfectionnement du projet de « Recommandations relatives à l'utilisation des standards, des codes et des procédures d'échange électronique des données CEFACT dans l'informatisation de la navigation danubienne ».

Sur la base des propositions reçues, dresser un nouveau projet des Recommandations et le soumettre à la séance du groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre-3 décembre 2004).

Sur la base des propositions reçues des pays membres, le Secrétariat a dressé un nouveau projet de « Recommandations relatives à l'utilisation des standards, des codes et des procédures d'échange des données informatisé CEFACT dans l'informatisation de la navigation danubienne » qui a été soumis à la séance du groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre – 3 décembre

2004). Le groupe de travail a recommandé de le prendre comme base, a invité le Secrétariat à compléter le projet par les propositions des autorités compétentes des pays membres et a recommandé de présenter ce projet à la 64^e session de la CD pour approbation définitive.

Etant donné l'évolution rapide de la situation dans le domaine de l'échange de données informatisé, le groupe de travail a estimé utile d'inviter le Secrétariat à mettre régulièrement à jour le texte des Recommandations et à prévoir à cet effet un point approprié dans le Plan de travail de la CD pour 2005-2006.

Point 18 - Rassembler avant le 1^{er} octobre 2004 les avis et propositions des autorités compétentes des pays membres sur l'état de l'application sur le Danube de plusieurs recommandations de la Commission du Danube dans le domaine des radiocommunications entrées en vigueur après 2002.

Se fondant sur les propositions reçues, dresser une Information récapitulative et la soumettre à la séance du groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre – 3 décembre 2004).

Le Secrétariat a dressé une Information récapitulative et l'a soumise à la séance du groupe de travail pour les questions techniques. L'information souligne l'importance des Recommandations de la Commission du Danube entrées en vigueur après 2002.

IV. Questions hydrotechniques et hydrométéorologiques

Point 19 - Editer l'« Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les secteurs critiques du Danube de Kelheim à Sulina pour 2002 ».

Poursuivre jusqu'au 31 juillet 2004 le recueil de données des pays membres et de l'Administration Fluviale du Bas-Danube, pour l'établissement du projet d'« Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les secteurs critiques du Danube de Kelheim à Sulina pour 2003 ».

L'« Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les secteurs critiques du Danube de Kelheim à Sulina pour 2002 » a été préparée et présentée lors de la 62° session, toutefois sa publication a été ajournée suite à des difficultés financières.

L'« Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les secteurs critiques du Danube de Kelheim à Sulina pour 2003 » sera soumise à la 64^e session de la Commission du Danube, en vue d'examen.

Point 20 - Recueillir avant le 31 juillet 2004 des renseignements relatifs aux mesures prises par les pays membres pour l'accomplissement des « Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur le

Rassembler jusqu'au 31 juillet 2004 les avis et propositions des autorités compétentes des pays membres au sujet du Plan des grands travaux d'infrastructure, compte tenu de l'inventaire actualisé de la CEE-ONU concernant les goulets d'étranglement sur le Danube et examiner les possibilités d'améliorer les conditions de la navigation sur le Danube dans l'esprit du Mémorandum d'entendement. Elaborer des demandes de la Commission du Danube relatives au financement de projets d'aménagement du Danube par l'Union européenne ou par d'autres organisations internationales.

Dresser une Information récapitulative à ce sujet et la présenter à la séance du groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre-3 décembre 2004).

Une information récapitulative sur ce thème a été soumise à la séance du groupe de travail pour les questions techniques. Elle a présenté l'évolution de la situation du chenal navigable du Danube au cours des dernières années et les grands efforts déployés par certains Etats membres pour assurer les conditions de la navigation, malheureusement peu efficaces étant donné les conditions hydrologiques extrêmes ayant prévalu sur le du Danube.

- Point 21 Avant le 31 juillet 2004 recueillir les avis et propositions des autorités compétentes des pays membres au sujet des questions suivantes :
 - Adaptation de la conception relative à la construction de lieux de stationnement et d'abris élaborée par les experts de l'Allemagne aux conditions sur le Danube en conformité avec les particularités de la navigation sur le Danube;
 - Révision des définitions et de la classification des lieux de stationnement, des ports-abris et des hivernages ;
 - Mise à jour des renseignements sur les lieux de stationnement.

Soumettre une Information récapitulative à ce sujet à la séance du groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre-3 décembre 2004).

Le Secrétariat a élaboré et a envoyé aux pays membres une liste accompagnée d'une proposition concernant la révision des termes, des définitions et de la classification des lieux de stationnement, des ports-abris et des hivernages. Les renseignements sur les lieux de stationnement ont été mis à jour.

Point 22 - Rassembler avant le 31 juillet 2004 les données nécessaires à l'édition de l'Annuaire hydrologique du Danube pour 2003 et publier l'Annuaire.

Rassembler avant fin septembre 2004 les renseignements requis pour la mise à jour régulière des Annexes aux « Recommandations relatives à la mise d'informations hydrométéorologiques à la disposition de la navigation sur le Danube ».

Diffuser aux pays membres les Annexes mises à jour avant le 31 décembre 2004.

Dresser une Information récapitulative à ce sujet et la soumettre à la séance du groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre-3 décembre 2004).

L'« Annuaire hydrologique du Danube pour 2003 », a été finalisé par le Secrétariat et soumis à la séance du groupe de travail pour les questions techniques.

La mise à jour des Annexes aux « Recommandations relatives à la mise d'informations hydrométéorologiques à la disposition de la navigation sur le Danube » a été finalisée. Le document a été diffusé aux pays membres, dans les délais impartis.

Point 23 - Recueillir avant le 31 juillet 2004 les avis et propositions des autorités compétentes des pays membres ainsi que les données nécessaires, et les insérer dans le projet d'« Ouvrage de référence hydrologique du Danube pour la période 1921-2001 ».

Soumettre une information à ce sujet à la séance du groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre-3 décembre 2004).

L'« Ouvrage de référence hydrologique du Danube pour la période 1921-2001 » est en cours d'élaboration. Il est nécessaire que les pays membres remplissent le formulaire élaboré et le fassent parvenir au Secrétariat, ce qui permettra de finaliser ce document avant la fin du mandat.

V. Questions d'exploitation et d'écologie

Point 24 - Compte tenu des travaux en cours dans le cadre de la CEE-ONU, introduire les précisions requises dans le nouveau chapitre 5 a) « Emission de substances gazeuses nuisibles et de particules polluant l'air par les moteurs Diesel », en vue de l'examen ultérieur de la possibilité de l'inclure dans les « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure » de la Commission du Danube.

Le groupe de travail des transports par voie navigable de la CEE-ONU a adopté le 21 octobre 2004 la Résolution N° 55 en insérant dans les « Recommandations concernant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure » un nouveau chapitre 5-bis intitulé « Emission de substances gazeuses nuisibles et de particules polluant l'air par les moteurs Diesel ».

Vu que ledit thème a été inclus dans les « Recommandations concernant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure », il est proposé d'examiner la Résolution N° 55 dans le cadre du point 7 du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période à venir.

- Point 25 Convoquer les 22 et 23 juin 2004 une réunion du groupe spécial d'experts pour les questions de transport de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure ; inscrire à son Ordre du jour à titre d'orientation les points suivants :
 - a) Etat de l'entrée en vigueur de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure.
 - b) Application des ADN-D dans les pays membres de la Commission du Danube.
 - c) Examen des amendements à l'ADN.
 - d) Examen des propositions des pays membres de la Commission du Danube concernant les amendements.
 - e) Liste mise à jour de questions pour les examens d'experts.
 - f) Elaboration de propositions communes visant la modification de l'ADN.
 - g) Divers.

La réunion du groupe spécial d'experts (22-23 juin 2004) a pris note d'une information du Secrétariat sur l'état de l'entrée ne vigueur de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure, les délégations présentes ont livré des informations sur l'application des ADN-D dans leur pays et ont adopté des amendements aux annexes aux ADN-D.

Faute de propositions en la matière, la réunion du groupe spécial n'a pas été en mesure d'approuver le catalogue de questions pour les examens d'experts pour les bateaux-citernes de type C et G, en constatant qu'actuellement il n'existait pas de demandes pour de tels examens.

Point 26 - Recueillir avant le 1^{er} septembre 2004 des autorités compétentes des pays membres des propositions au sujet du projet de « Plan de collecte des déchets provenant de l'exploitation des bateaux naviguant sur le Danube ».

Sur la base des propositions reçues, dresser un projet à titre d'information de « Plan de collecte des déchets provenant de l'exploitation des bateaux naviguant sur le Danube » et le soumettre à la réunion du groupe d'experts « Déchets provenant de l'exploitation des bateaux » (8-10 février 2005).

Aucun pays membre n'a fait parvenir avant le 1^{er} septembre de propositions au sujet dudit projet au Secrétariat de la Commission du Danube.

Vu qu'une telle situation se répète ces dernières années, le Secrétariat a préparé de façon indépendante un projet de « Recommandations relatives à l'organisation de la collecte des déchets des bateaux naviguant sur le Danube » qui ne contient pas d'évaluation des frais requis par l'infrastructure technique et d'équipement des installations de réception ni de sommes à être perçues pour la collecte des déchets.

Le Secrétariat a envoyé le projet de Recommandations aux pays membres par sa lettre CD 262/X-2004 du 20 septembre 2004.

- Point 27 Convoquer du 8 au 10 février 2005 une réunion du Groupe d'experts « Déchets provenant de l'exploitation de bateaux » ; inscrire à son Ordre du jour à titre d'orientation les points suivants :
 - a) Examen des propositions des autorités compétentes des pays membres de la Commission du Danube au sujet du projet de « Plan de collecte des déchets provenant de l'exploitation des bateaux naviguant sur le Danube ».
 - b) Elaboration d'un projet de « Plan de collecte des déchets provenant de l'exploitation des bateaux naviguant sur le Danube ».
 - c) Divers.

La réunion du groupe d'experts (8-10 février 2005) a examiné le projet de « Recommandations relatives à l'organisation de la collecte des déchets des bateaux naviguant sur le Danube », envoyé aux pays membres par la lettre CD 262/X-2004 du 20 septembre 2004 et complété par les observations et propositions des autorités compétentes de l'Allemagne et de l'Autriche. Les résultats de l'examen figurent dans le Rapport de la réunion, ainsi que dans le nouveau projet du texte des Recommandations. Le groupe d'experts a décidé de les présenter à la prochaine séance du groupe de travail pour les questions techniques en vue de leur examen pour qu'elles soient soumises à la 64^e session de la Commission du Danube. En même temps, le groupe d'experts prie la 64^e session de la Commission du Danube de prévoir dans le Plan de travail de la CD pour 2005-2006 la poursuite de ses travaux.

Point 28 - Editer avant le 31 décembre 2004 des compléments aux « Règles relatives au transport de marchandises dangereuses sur le Danube » (ADN-D) sur la base des Règles relatives au transport de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure (ADN) et ADR adoptées par la CEE-ONU.

Le Secrétariat a introduit des compléments dans les « Règles relatives au transport de marchandises dangereuses sur le Danube » (ADN-D) sur la base des Règles relatives au transport de marchandises dangereuses par voies de navigation

intérieure (ADN) et ADR adoptées par la CEE-ONU. Le Secrétariat a également préparé les ADN-D en vue de leur publication sur CD-ROM.

Point 29 - Publier avant le 31 décembre 2004 une liste de questions pour la tenue d'examens d'experts dans le domaine des transports de marchandises dangereuses sur le Danube (ADN-D) (gaz et produits chimiques).

Faute de propositions en la matière, la réunion du groupe d'experts (22-23 juin 2004) n'a pas été en mesure d'approuver le catalogue de questions pour les examens d'experts pour les bateaux-citernes de type C et G.

VI. Questions économiques et statistiques

Point 30 - Sur la base des données reçues des pays membres, préparer et éditer :

- avant le 1^{er} juin 2004 l'Annuaire statistique de la Commission du Danube pour 2002,
- avant le 1^{er} mars 2005 l'Annuaire statistique de la Commission du Danube pour 2003, en un tirage de 150 exemplaires (dont 50 exemplaires sur CD-ROM).

Insérer sur le site Internet de la Commission du Danube lesdits Annuaires statistiques de la CD.

Début 2005, entamer le recueil de données des autorités compétentes des pays membres pour préparer l'Annuaire statistique de la Commission du Danube pour 2004.

L'Annuaire statistique de la Commission du Danube pour 2002 a été préparé et inséré sur le site Internet dans les délais prescrits, tout en étant publié sur CD-ROM. Vu que certains pays membres n'ont pas fourni de données statistiques dans les délais établis par le Plan de travail, l'édition de l'Annuaire statistique pour 2003 est retardée, elle sera finalisée dans la deuxième moitié de 2005. Début 2005 le Secrétariat a entamé le recueil de données des autorités compétentes des pays membres pour préparer l'Annuaire statistique de la Commission du Danube pour 2004.

Point 31 - Dresser une Information sur le flux de marchandises sur le Rhin, le Main, le canal Main-Danube, le Danube et le canal Danube-mer Noire en 2003 et la diffuser aux pays membres.

Sur la base des données fournies par les pays membres, une Information sur le flux de marchandises sur le Rhin, le Main, le canal Main-Danube, le Danube et le canal Danube-mer Noire a été dressée et diffusée aux pays membres.

Point 32 - Recueillir avant le 1^{er} juillet 2004 des données des autorités compétentes des pays membres nécessaires à l'établissement d'un Rapport sur la situation économique de la navigation danubienne en 2003. En se fondant sur ces données, préparer un projet de Rapport, et le soumettre à la réunion d'experts pour les questions économiques et statistiques (12-14 octobre 2004).

Le projet de Rapport sur la situation économique de la navigation danubienne en 2003 a été préparé et soumis à la réunion d'experts pour les questions économiques et statistiques en vue d'examen. La réunion d'experts a examiné le projet de Rapport et tout en appréciant le travail effectué a relevé la nécessité de compléter le projet par les données reçues de la part de certains pays avec retard. Le Secrétariat a été invité à soumettre le Rapport à la 64° session en tant qu'Annexe au Rapport de la réunion d'experts pour les questions économiques et statistiques.

Point 33 - Recueillir jusqu'au 1^{er} mars 2005 des autorités compétentes des pays membres les données sur les modifications et compléments à apporter au « Recueil d'informations sur les taxes, tarifs, droits et impôts perçus dans la navigation danubienne ». En se fondant sur ces données, préparer des précisions concernant ladite publication sous forme de feuilles encartées et les diffuser aux pays membres.

Sur la base des données reçues de la Croatie et de l'Autriche, des compléments appropriés ont été préparés et diffusés aux autorités compétentes des pays membres.

Point 34 - Recueillir avant le 1^{er} mai 2004 les avis des autorités compétentes des pays membres au sujet de l'harmonisation des principaux termes et définitions utilisés à la Commission du Danube dans le domaine des statistiques des transports avec les termes et définitions utilisés dans d'autres organisations internationales liées à la navigation sur les voies d'eau intérieures de l'Europe.

Sur la base des avis reçus, préparer un projet de document « Terminologie et définitions utilisées par la Commission du Danube lors du recueil et du traitement de données statistiques » et le soumettre à la réunion d'experts pour les questions économiques et statistiques (12-14 octobre 2004).

Les avis des pays membres ayant été traités, un nouveau projet de document a été élaboré et présenté à la réunion d'experts pour les questions économiques et statistiques. La réunion d'experts a examiné ledit projet et a proposé de le soumettre à la prochaine séance du groupe de travail pour les questions techniques dans sa rédaction actuelle. Il a été proposé aux pays membres d'envoyer leurs amendements au Secrétariat au cours des deux mois suivants.

Le groupe de travail pour les questions techniques (29 novembre-3 décembre 2004) a examiné le projet de « Terminologie et définitions utilisées par la Commission du Danube lors du recueil et du traitement de données statistiques » et a relevé la nécessité les travaux à ce sujet soient poursuivis. Vu la demande de la réunion d'experts pour les questions économiques et statistiques, le groupe de travail a prié la 64^e session de la CD d'inclure un point approprié dans le Plan de travail de la CD pour 2005-2006. Le groupe de travail a estimé opportun de tenir la prochaine réunion d'experts pour les questions économiques et statistiques en septembre-octobre 2005. Le Secrétariat a été invité à préparer sur la base des propositions reçues des pays membres la version mise à jour de la « Terminologie », dont une version finalisée doit être élaborée lors de la prochaine réunion d'experts pour les questions économiques et statistiques.

Point 35 - Préparer et éditer sur CD-ROM en un tirage de 150 exemplaires le « Recueil de documents de la CD sur les questions économiques et statistiques » et l'insérer sur le site Internet de la Commission.

La publication du recueil sera repoussée à l'adoption définitive d'une nouvelle terminologie par les pays. Il est nécessaire de prévoir ce point dans le prochain Plan de travail pour 2005-2006.

- Point 36 Convoquer du 12 au 14 octobre 2004 une réunion d'experts pour les questions économiques et statistiques ; inscrire à son Ordre du jour à titre d'orientation les points suivants :
 - a) Information du Secrétariat et projet de « Rapport sur la situation économique de la navigation danubienne en 2003 ».
 - b) « Terminologie et définitions utilisées par la Commission du Danube lors du recueil et du traitement de données statistiques » (projet).
 - c) Divers.

La réunion a été convoquée dans les délais établis par le Plan de travail. Toutes les questions figurant à l'Ordre du jour ont été examinées. La réunion d'experts pour les questions économiques et statistiques a soumis son rapport à la séance du groupe de travail pour les questions techniques.

Point 37 - Convoquer du 29 novembre au 3 décembre 2004 une séance du groupe de travail pour les questions techniques ; inscrire à son Ordre du jour à titre d'orientation les points suivants :

Questions nautiques

- a) Information du Secrétariat sur l'élaboration d'un projet concernant la signalisation supplémentaire de barges-citernes transportant des marchandises dangereuses dans le cadre de convois remorqués.
- b) Information des pays membres au sujet du projet d'amendement de plusieurs articles des DFND et examen du projet soumis.
- c) Information des pays membres sur le projet d'additions à apporter aux Instructions de la Commission du Danube sur le mode d'installation des signaux de balisage sur le Danube et examen du projet soumis.
- d) Information des pays membres sur les résultats de la mise à jour du projet de prescriptions unitaires à l'égard des bateaux rapides sur le Danube.
- e) Information des pays membres sur les résultats de la coopération entre la CD et la CCNR visant la mise à jour du projet de livret de service unitaire.
- f) Information du Secrétariat sur l'élaboration de prescriptions relatives au nombre minimal de membres d'équipage et au temps de travail et de repos des équipages de bateaux de navigation intérieure.
- g) Information sur les résultats des travaux du symposium « GIS Danube-3 ».

Questions techniques

- h) Examen du projet de texte de nouveaux chapitres des « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure », compte tenu des avis et propositions des pays membres de la Commission du Danube.
- i) Information du Secrétariat sur l'état de l'élaboration d'un projet d'« Instructions relatives aux mesures visant la prévention d'actions terroristes concernant la garantie de la sécurité de la navigation sur le Danube ».

Questions relatives aux systèmes électroniques d'information pour la navigation, y compris les questions de radiocommunication

- j) Projet de « Recommandations relatives à un standard pour des systèmes d'annonces électroniques sur le Danube ».
- k) Elaboration d'un plan de mesures concrètes visant l'implémentation de standards d'identification et de localisation (*Tracking & Tracing*) sur le Danube.
- Information sur l'état des travaux sur le projet de « Recommandations relatives à l'utilisation des standards, des codes et des procédures d'échange électronique des données CEFACT dans l'informatisation de la navigation danubienne » et examen du nouveau texte du projet.

m) Etat de l'application sur le Danube de plusieurs recommandations de la Commission du Danube en matière de radiocommunication, entrées en vigueur après 2002

Questions hydrotechniques et hydrométéorologiques

- n) Information du Secrétariat concernant les mesures prises pour l'accomplissement des « Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur le Danube », ainsi qu'au sujet du Plan des grands travaux d'infrastructure et des demandes de la Commission du Danube concernant un financement partiel de la part de l'Union européenne ou d'autres organisations internationales des projets d'aménagement du Danube.
- o) Information du Secrétariat sur l'adaptation de la conception d'aménagement des lieux de stationnement et des abris aux conditions sur le Danube et sur les avis et propositions des pays membres au sujet de la révision des définitions et de la classification de lieux de stationnement en conformité avec les particularités de la navigation sur le Danube. Données mises à jour sur les lieux de stationnement.
- p) Information du Secrétariat concernant l'« Annuaire hydrologique du Danube pour 2003 », les données requises pour la mise à jour régulière des annexes aux « Recommandations relatives à la mise d'informations hydrométéorologiques à la disposition de la navigation sur le Danube » ainsi que sur l'état de l'élaboration de l'« Ouvrage de référence hydrologique du Danube pour la période 1921-2001 ».

Divers.

La séance s'est tenue dans les délais prévus par le Plan de travail.

VII. Questions juridiques, financières et d'édition

Point 38 - Créer un groupe ad hoc « Choix d'une société d'audit » sous la présidence du Secrétaire de la Commission du Danube avec la tâche d'organiser le choix d'une société pour élaborer des propositions visant l'augmentation de l'efficacité du travail de la Commission du Danube et pour procéder à un audit financier (finance and management consulting).

Ledit groupe ad hoc remplira avant le 30 juin 2004 les tâches suivantes :

- établissement de critères de sélection (Terms of Reference);
- sélection d'un nombre de sociétés plus réduit (Short List) ;
- appel d'offres fermes lancé aux sociétés ;
- évaluation de nouvelles offres ;
- présenter au Président et aux membres de la Commission des recommandations au sujet du choix d'une société.

Ledit groupe de travail *ad hoc* s'est réuni pour la première fois le 27 avril 2004. Vu le grand nombre d'offres reçues par la Commission du Danube de la part de sociétés d'expertise, ainsi que leur volume très important dans certains cas et la nécessité d'élaborer des critères concrets pour le choix de la société la plus appropriée, sur proposition du président, un sous-groupe de travail restreint a été créé pour évaluer les offres.

Les propositions élaborées lors de la réunion du 29 juin 2004 ont été examinées par la suite lors d'une réunion informelle des Représentants le 21 septembre 2004. Un projet d'Aide-mémoire sur les résultats de l'examen préparé à cette occasion et approuvé le 29 octobre 2004 par le président de la rencontre informelle a été diffusé aux Représentants par la lettre CD 282/XI-2004 du 3 novembre 2004 pour information ultérieure sur l'état des choses et soumis à l'examen du groupe de travail pour les questions juridiques et financières lors de sa séance du 10-12 novembre 2004 en tant que document DT 3. Les résultats de cet examen sont exposés dans la section traitant du point f) de l'Ordre du jour du groupe de travail pour les questions juridiques et financières du rapport sur la séance de ce groupe.

Suite au changement du président du groupe de travail *ad hoc* et pour accélérer la procédure, la 63^e session a adopté une Décision (doc. CD/SES 63/20) concernant la conclusion avant le 11 février 2005 au plus tard d'un contrat entre la Commission du Danube et une société d'audit extérieure (siégeant à Budapest, si possible), afin qu'un audit soit effectué avant le 18 mars 2005 au plus tard.

Suite à l'appel d'offres, adressé le 20 janvier 2005 uniquement à sept sociétés et dont le délai limite était le 1^{er} janvier 2005, seule Ernst & Young Audit Kft., Budapest, a réagi, manifestant un intérêt pour effectuer l'audit.

A l'issue de négociations, l'offre comprenant les termes du contrat de la société Ernst & Young Audit Kft. a été modifiée du point de vue de son contenu ainsi qu'en ce qui concerne le montant de l'honoraire, ayant été signée par le président de la Commission du Danube, l'Ambassadeur Dr Stanko Nick (Croatie) le 22 mars 2005. Une vérification a été effectuée par la société Ernst & Young au siège de la Commission du Danube du 29 mars au 8 avril 2005. Un rapport final de la société Ernst & Young a été diffusé aux Etats membres de la Commission du Danube par la lettre N° CD 106/IV-2005 du 4 avril 2005.

Point 39 - Suite aux recommandations des membres du groupe de travail pour la vérification de l'exécution du budget pour 2003 étudier la pratique de la comptabilisation de la TVA appliquée au sein d'autres organisations internationales. Présenter des documents à ce sujet à la séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières (10-12 novembre 2004).

Des questionnaires appropriés ont été envoyés à plusieurs organisations internationales. Les documents de travail ont été soumis à l'examen de la séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières en novembre 2004.

- Point 40 Convoquer du 10 au 12 novembre 2004 une réunion d'experts pour les questions juridiques et financières ; inscrire à son ordre du jour à titre d'orientation les points suivants :
 - a) Coopération avec des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales (y compris l'audition de représentants d'organisations internationales non gouvernementales).
 - b) Information sur l'état du processus de préparation d'une Conférence diplomatique sur la révision de la Convention de Belgrade.
 - c) Perfectionnement de la sécurité sociale des membres du personnel du Secrétariat de la Commission du Danube.
 - d) Examen du Rapport préparé par la société d'audit mandatée et élaboration sur la base de ce Rapport d'un projet de Décision de la 63^e session pour adopter des recommandations.
 - e) Projet de document « Méthodologie de l'établissement des traitements de base ».
 - f) Projet de budget de la Commission du Danube pour 2005.
 - g) Mise en page du site Internet de la Commission du Danube.

La séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières a eu lieu dans les délais établis. Il sera nécessaire de discuter le projet de Rapport sur cette séance lors de la prochaine séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières (12-14 octobre 2005). Il conviendrait d'inclure un point approprié dans l'ordre du jour préliminaire de cette séance.

Des problèmes liés au pilotage sur le Bas-Danube ont également été examinés à cette occasion.

Point 41 - Editer avant août 2004 la brochure sur l'activité, l'organisation, les objectifs et les tâches de la Commission du Danube, planifiée en connexion avec le 55^e anniversaire de la signature de la Convention de Belgrade.

Etant donné que les frais d'imprimerie sont comparativement plus bas en Ukraine, c'est une imprimerie d'Odessa qui a reçu la commande d'imprimer la brochure. La brochure y a été préparée en avril 2005 en russe et peut être diffusée durant la 64^e session.

Les versions en allemand et en français exigent encore des corrections rédactionnelles et il est attendu qu'elles voient le jour au courant des prochaines semaines

Point 42 - Diffuser de brefs compte-rendus du Directeur général du Secrétariat sur l'état de l'accomplissement des Décisions des sessions de la Commission du Danube.

Les décisions des sessions ont été accomplies conformément à leur contenu et aux délais établis. Une diffusion à part de rapports rédigés à ce sujet n'a pas été considérée opportune en raison des frais administratifs supplémentaires encourus.

Point 43 - Mettre à jour, régulièrement, le site Internet de la Commission du Danube, en premier lieu sur la base des documents conçus par les sections compétentes du Secrétariat.

Conformément aux Règles de procédure, le Secrétariat de la Commission du Danube s'emploie constamment à mettre à jour le site Internet de la Commission du Danube en y faisant paraître les documents et publications requis.

Pour des raisons d'économie, lors de la publication de documents et d'ouvrages sur le site Internet, il est également fait référence, le cas échéant, à la possibilité d'obtenir les documents ou les ouvrages concernés sur CD-ROM.

Après avoir récemment remplacé la première page du site Internet en y insérant une photo au sujet de la navigation intérieure, un texte de 7 pages portant sur l'histoire de la Commission du Danube, sa structure d'organisation et ses tâches actuelles ainsi que la révision envisagée de la Convention de Belgrade, a été publié le 27 octobre 2004 sur le site Internet de la Commission du Danube.

D'après l'avis du Secrétariat de la Commission du Danube, en vue de l'utilisation future du site Internet, il conviendrait d'étudier la question de savoir quelles mesures pourraient être prises pour garantir les droits d'auteur (copyright/licence) relatifs aux publications de la Commission du Danube et dans quels cas les documents de la Commission du Danube devraient être accessibles aux utilisateurs externes sur le site Internet de la Commission du Danube, protégés ou non par un mot de passe, à titre gratuit ou non, et d'adopter une décision là-dessus.

Lors d'une vérification du dépôt de la Commission du Danube où sont stockées les publications déjà éditées, il s'est avéré qu'une grande quantité de publications y était stockée, y compris des ouvrages n'étant plus d'actualité ou

n'ayant pas été demandés par des institutions des pays membres ou par d'autres instances intéressées. Ceci étant et pour économiser de la place, il est nécessaire de procéder à la radiation de ces publications de l'Inventaire, ce qui est admis par les Règles de procédure. D'autre part, afin de réduire les frais, il conviendra dorénavant de s'employer à réduire le tirage des publications selon les besoins réels qui seront communiqués par les Etats membres de la Commission du Danube.

Point 44 - Poursuivre les travaux de planification et de préparation pour un film télévisé, destiné au grand public sur la voie reliant la mer du Nord à la mer Noire et sur les tâches de la Commission du Danube y étant relatives, à savoir : préciser les possibilités de financement sur le budget de la Commission de l'UE, choisir une équipe de tournage, élaborer un projet de scénario, etc.

Le Secrétariat de la Commission du Danube a reçu le 7 avril 2005 des services de la Commission européenne une information selon laquelle le financement du film sur le budget de la Commission européenne était actuellement impossible, suite à un manque de fonds bien connu.

Au regard de cette information, le tournage du film ne semble pas actuellement une affaire urgente, notamment en raison du manque de fonds sur le budget de la Commission du Danube. En outre, il convient de relever qu'il existe déjà toute une série de films sur le Danube en tant que voie d'eau, transmis déjà à la télévision. Suite à sa demande, le Secrétariat de la Commission du Danube a reçu 9 films sur ce thème.

Compte tenu de ceci, la nécessité de tourner un film actuellement ne saurait être considérée comme pressante. Pour cette raison, le tournage du film devrait être ajourné. Il serait éventuellement possible de revenir à ces projets après l'entrée en vigueur de la Convention de Belgrade modifiée.

Point 45 - Poursuivre et intensifier la coopération avec des organisations internationales sur la base des décisions en vigueur à l'égard de chaque cas séparé. Participer aux réunions et aux séances présentant un intérêt pour la navigation danubienne en conformité avec la liste de missions approuvée par la session.

Le Secrétariat a rempli, dans la mesure du possible, ses tâches liées à la participation aux travaux de réunions d'autres organisations.

Point 46 - Dresser:

- a) le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour 2005-2006 ;
- b) le projet de budget de la Commission du Danube pour 2005.

Le Plan de travail pour 2005-2006 est soumis à la Soixante-quatrième session.

Le projet de budget pour 2005 est soumis à la Soixante-quatrième session.

PLAN DE TRAVAIL

de la Commission du Danube pour la période du 20 mai 2005 jusqu'à la Soixante-sixième session

I. Questions nautiques

- 1. Poursuivre la coopération avec le groupe de travail SC.3/WP.3 de la CEE-ONU, en vue de poursuivre l'harmonisation des règles de navigation en vigueur dans les deux organisations (CEVNI et DFND). Après leur diffusion préalable aux pays membres pour étude, soumettre les résultats de ces travaux à la réunion d'experts pour les questions techniques et les systèmes électroniques d'information (15-18 novembre 2005).
- 2. Dans le cadre de la coopération avec le Secrétariat de la CEE-ONU, poursuivre les travaux sur le projet de prescriptions unitaires relatives aux bateaux rapides sur le Danube.
 - Avant le 15 septembre 2005, mettre à jour ce projet compte tenu des résultats des travaux de la 29^e session du groupe de travail SC.3/WP.3 de la CEE-ONU, le diffuser aux pays membres de la CD pour étude et le soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques et les systèmes électroniques d'information (15-18 novembre 2005).
- 3. Poursuivre la coopération avec le groupe de travail SC.3/WP.3 de la CEE-ONU afin d'élaborer un projet concernant les additions à apporter à la publication de la Commission du Danube « Instruction sur le mode d'installation des signaux de balisage sur le Danube ».
 - Rassembler, avant le 30 septembre 2005, les propositions des pays membres sur les additions éventuelles à apporter à l'Instruction de la CD en vigueur. Présenter les propositions reçues à la réunion d'experts pour les questions techniques et les systèmes électroniques d'information (15-18 novembre 2005).

- 4. Poursuivre la coopération avec le groupe de travail « Forum GIS Danube », en se fondant sur les résultats du symposium « GIS-Danube-3 ». Participer à la préparation du symposium « GIS Danube-4 » organisé par les autorités compétentes de l'Autriche fin octobre-début novembre 2005 avec l'Ordre du jour à titre d'orientation suivant, et y participer. (L'Ordre du jour sera mis à jour par le groupe de travail « Forum GIS Danube »).
 - a) Information des pays membres sur les travaux en cours visant l'élaboration de cartes électroniques de navigation.
 - b) Examen des standards RIS.
 - c) Création d'un réseau de transmetteurs correcteurs (GPS et Glonass) selon le standard IALA.
- 5. Avant le 31 juillet 2005 éditer sur CD-ROM les « Règles locales de navigation sur le Danube (Dispositions spéciales) » dans toutes les langues officielles de la CD.

Editer avant le 31 décembre 2005 les « Règles locales de navigation sur le Danube (Dispositions spéciales) », en tant que nouvelle publication sous couverture rigide à feuilles détachables.

Les propositions reçues par le Secrétariat de la CD après le délai établi seront publiées en tant que chapitres mis à jour et diffusées aux pays membres de la CD.

6. Avant le 31 juillet 2005 publier sur CD-ROM la version actuelle du « Guide des bateliers » dans toutes les langues officielles de la CD. Publier avant le 31 décembre 2005 en tant qu'encarts les propositions reçues par le Secrétariat de la CD après ce délai et les diffuser aux pays membres de la CD.

II. Questions techniques

7. Rassembler avant le 1^{er} octobre 2005 les avis et propositions des autorités compétentes des pays membres de la Commission du Danube sur le projet des nouveaux chapitres des « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure » compte tenu des travaux en cours dans le cadre de la CEE-ONU à l'égard des prescriptions analogues.

Sur la base des propositions reçues, préparer un projet des nouveaux chapitres et le soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques et les systèmes électroniques d'information (15-18 novembre 2005).

8. Avant le 1^{er} octobre 2005 recueillir les avis et propositions des autorités compétentes des Etats membres de la CD au sujet de l'application du nouveau chapitre 5 a) « Emission de substances gazeuses nocives et de particules polluant l'air des moteurs diesel » et de nouvelles tâches y étant relatives.

Evaluer les propositions reçues sur ce thème et les présenter en tant qu'information récapitulative à la réunion d'experts pour les questions techniques et les systèmes électroniques d'information (15-18 novembre 2005).

9. Recueillir avant le 1^{er} octobre 2005 les avis et propositions des autorités compétentes des pays membres de la Commission du Danube au sujet de la prévention d'actions terroristes et de la garantie de la sécurité de la navigation sur le Danube, compte tenu des travaux en cours dans le cadre de la CCNR et d'autres organisations internationales s'occupant de ces questions ainsi que des travaux de la table ronde organisée par la CEE-ONU en la matière.

Analyser les propositions reçues sur ce thème et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques et les systèmes électroniques d'information (15-18 novembre 2005).

III. Questions relatives aux systèmes électroniques d'information pour la navigation y compris les questions de radiocommunication

10. Recueillir avant le 25 octobre 2005 les avis et propositions des autorités compétentes des pays membres de la Commission du Danube au sujet des standards pour les Services d'information fluviale, examinés dans le cadre du groupe de travail « Forum GIS Danube ».

Sur la base des propositions reçues, dresser une Information récapitulative et la soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques et les systèmes électroniques d'information (15-18 novembre 2005).

11. Recueillir avant le 1^{er} octobre 2005 les avis et propositions des autorités compétentes des pays membres de la CD au sujet des « Directives et recommandations pour les services d'information de la navigation intérieure » (Rev.2), diffusées par la lettre N° CD 61/III-2005 du 16 mars 2005.

Sur la base des réactions reçues, préparer des propositions concernant l'introduction des « Directives et recommandations pour les services d'information fluviale sur le Danube » et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques et les systèmes électroniques d'information (15-18 novembre 2005).

12. Recueillir avant le 1^{er} octobre 2005 les avis et propositions des autorités compétentes des pays membres au sujet du projet de standard pour les systèmes d'identification et de localisation des bateaux, y compris sur le projet de standard AIS et les propositions relatives à l'introduction sur les voies de navigation intérieure, y compris sur le Danube de nouvelles technologies informationnelles AI-IP, élaborés par le groupe d'experts *Tracking & Tracing*.

Sur la base des propositions reçues, dresser une Information récapitulative et la soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques et les systèmes électroniques d'information (15-18 novembre 2005).

13. Rassembler avant le 1^{er} octobre 2005 les avis et propositions des autorités compétentes des pays membres sur l'état de l'application sur le Danube de plusieurs recommandations de la Commission du Danube dans le domaine des radiocommunications entrées en vigueur après 2002.

Sur la base des propositions reçues, dresser une Information récapitulative et la soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques et les systèmes électroniques d'information (15-18 novembre 2005).

- 14. Avant la fin 2005 éditer sur CD-ROM les « Recommandations relatives à l'utilisation des standards, des codes et des procédures d'échange de données informatisé CEFACT dans l'informatisation de la navigation danubienne » approuvées par la 64^e session de la CD, et les insérer sur le site Internet de la CD.
- 15. Rassembler avant le 1^{er} septembre 2005 les avis et propositions des autorités compétentes des pays membres au sujet de la poursuite du perfectionnement du texte des « Recommandations relatives à l'utilisation des standards, des codes et des procédures d'échange de données informatisé CEFACT dans l'informatisation de la navigation danubienne ».

IV. Questions hydrotechniques et hydrométéorologiques

16. Editer l'« Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les secteurs critiques du Danube de Kelheim à Sulina pour 2002 » et l'« Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les secteurs critiques du Danube de Kelheim à Sulina pour 2003 ».

Poursuivre jusqu'au 31 août 2005 le recueil de données des pays membres de la Commission du Danube ainsi que de l'Administration Fluviale du Bas-Danube, pour l'établissement du projet d'« Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les secteurs critiques du Danube de Kelheim à Sulina pour 2004 ».

17. Recueillir avant le 31 août 2005 des renseignements concernant les mesures prises par les Etats membres en vue de l'amélioration des conditions de la navigation sur le Danube et pour l'accomplissement des « Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur le Danube ».

Recueillir des renseignements avant le 31 août 2005 concernant l'actualisation de la Liste des secteurs critiques sur le Danube de la CEE-ONU et les travaux pour améliorer les conditions de la navigation.

Présenter à la réunion d'experts pour les questions techniques et les systèmes électroniques d'information (15-18 novembre 2005), une information concernant l'évolution des secteurs critiques sur le Danube, les mesures prises par les pays membres pour assurer les conditions de la navigation et la Liste des secteurs critiques, actualisée et complétée, établie sur la base de l'inventaire de la CEE-ONU.

- 18. Recueillir avant le 30 septembre 2005 les avis et les propositions des autorités compétentes des pays membres concernant la nouvelle vision synthétique et plus pratique des publications au sujet de la voie navigable de la Commission du Danube et élaborer un modèle de document qui sera présenté à la réunion d'experts pour les questions techniques et les systèmes électroniques d'information (15-18 novembre 2005).
- 19. Recueillir avant le 30 septembre 2005 les avis et les propositions des pays membres concernant la mise à jour des renseignements sur les lieux de stationnement, la révision des définitions et la classification des lieux de stationnement, des ports-abris et des hivernages.

Recueillir des avis et propositions des pays membres concernant l'adaptation de la conception relative à la construction de lieux de stationnement et d'abris, élaborée par les experts de l'Allemagne, aux conditions et aux particularités de la navigation sur le Danube.

Soumettre une Information récapitulative à ce sujet à la réunion d'experts pour les questions techniques et les systèmes électroniques d'information (15-18 novembre 2005).

20. Rassembler avant le 31 août 2005 les données nécessaires à l'édition de l'Annuaire hydrologique du Danube pour 2004.

Rassembler avant fin septembre 2005 les renseignements nécessaires à la mise à jour régulière des Annexes aux « Recommandations relatives à la mise d'informations hydrométéorologiques à la disposition de la navigation sur le Danube ».

Diffuser aux pays membres les Annexes mises à jour avant le 31 décembre 2005.

21. Recueillir avant le 31 juillet 2005 les avis et propositions des autorités compétentes des pays membres ainsi que les données nécessaires, et les insérer dans le projet de l'« Ouvrage de référence hydrologique du Danube pour la période 1921-2001 ».

Soumettre une information à ce sujet à la réunion d'experts pour les questions techniques et les systèmes électroniques d'information (15-18 novembre 2005).

V. Questions d'exploitation et d'écologie

- 22. Convoquer les 1^{er} et 2 juin 2005 une réunion du groupe spécial d'experts pour les questions de transport de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure ; inscrire à son Ordre du jour préliminaire les points suivants :
 - a) Etat de l'entrée en vigueur de l'Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure.
 - b) Application des ADN-D dans les pays membres de la Commission du Danube.

- c) Examen des amendements à l'ADN.
- d) Examen des propositions des pays membres de la Commission du Danube concernant les amendements.
- e) Elaboration de propositions communes visant la modification de l'ADN
- f) Divers.
- 23. Convoquer les 16 et 17 janvier 2006 une réunion du groupe d'experts « Déchets provenant de l'exploitation des bateaux » ; inscrire à son Ordre du jour préliminaire les points suivants :
 - a) Préparation d'une version définitive des « Recommandations relatives à l'organisation de la collecte des déchets provenant de l'exploitation des bateaux naviguant sur le Danube » pour la présenter à la prochaine session en vue d'approbation.
 - b) Examen et élaboration d'éventuelles solutions pour un schéma de financement du recyclage des déchets applicable dans tous les pays danubiens.
 - c) Divers.
- 24. Editer avant le 31 décembre 2005 des compléments aux « Règles relatives au transport de marchandises dangereuses sur le Danube » (ADN-D) sur la base des Accords européens relatifs au transport international de marchandises dangereuses ADR, RID et des Règles européennes relatives au transport de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure (ADN).
- 25. Publier avant le 31 décembre 2005 une liste mise à jour des principales questions pour la tenue d'examens d'experts dans le domaine des transports de marchandises dangereuses sur le Danube.

VI. Questions économiques et statistiques

26. Sur la base des données reçues des autorités compétentes des pays membres, préparer et éditer avant le 1^{er} juin 2006 l'« Annuaire statistique de la Commission du Danube pour 2004 », (50 exemplaires sur CD-ROM), et l'insérer sur le site Internet de la Commission.

Début 2006, entamer le recueil de données des autorités compétentes des pays membres pour préparer l'« Annuaire statistique de la Commission du Danube pour 2005 ».

- 27. Dresser une Information sur le flux de marchandises sur le Rhin, le Main, le canal Main-Danube, le Danube et le canal Danube-mer Noire en 2004 et la diffuser aux pays membres.
- 28. Recueillir avant le 1^{er} juillet 2005 des données des autorités compétentes des pays membres nécessaires à l'établissement d'un Rapport sur la situation économique de la navigation danubienne en 2004. En se fondant sur ces données, préparer un projet de Rapport, et le soumettre à la réunion d'experts pour les questions économiques et statistiques (27-29 septembre 2005).
- 29. Recueillir jusqu'au 1^{er} mars 2006 des autorités compétentes des pays membres les données sur les modifications et compléments à apporter au « Recueil d'informations sur les taxes, tarifs, droits et impôts perçus dans la navigation danubienne ». En se fondant sur ces données, préparer des précisions concernant ladite publication sous forme d'encarts et les diffuser aux pays membres.
- 30. Recueillir avant le 1^{er} août 2005 les avis des autorités compétentes des pays membres au sujet de l'harmonisation des principaux termes et définitions utilisés à la Commission du Danube dans le domaine des statistiques des transports avec la terminologie utilisée dans d'autres organisations internationales liées à la navigation sur les voies d'eau intérieures de l'Europe.
 - Sur la base des avis reçus, préparer un projet de document « Terminologie et définitions utilisées par la Commission du Danube lors du recueil et du traitement de données statistiques » et le soumettre à la réunion d'experts pour les questions économiques et statistiques (27-29 septembre 2005).
- 31. Préparer et éditer sur CD-ROM à un tirage de 50 exemplaires le « Recueil de documents de la Commission du Danube sur les questions statistiques et économiques » et l'insérer sur le site Internet de la Commission.
- 32. Recueillir avant fin 2005 les avis des autorités compétentes des pays membres au sujet de la mise à jour du texte des « Recommandations pour l'unification des règles douanières sur le Danube », Commission du Danube, 1993, et présenter le texte mis à jour à la prochaine réunion d'experts pour les questions économiques et statistiques en 2006.
- 33. Convoquer du 27 au 29 septembre 2005 une réunion d'experts pour les questions économiques et statistiques ; inscrire à son Ordre du jour préliminaire les points suivants :

- a) Information du Secrétariat et projet de « Rapport sur la situation économique de la navigation danubienne en 2004 ».
- b) « Terminologie et définitions utilisées par la Commission du Danube lors du recueil et du traitement de données statistiques » (projet).
- c) Indices économiques de la navigation sur le Danube nécessaires à la mise au point d'éventuelles actions communes visant l'accomplissement de la Directive du Parlement et du Conseil européens 2000/60/CE du 23 octobre 2000 (Directive 2000/60/EC of the European Parliament and of the Council Establishing a Framework for Community Action in the Field of Water Policy).
 - d) Divers.

*

34. Convoquer du 15 au 18 novembre 2005 une réunion d'experts pour les questions techniques et les systèmes électroniques d'information; inscrire à son Ordre du jour préliminaire les points suivants:

Questions nautiques

- a) Information du Secrétariat sur les résultats de la coopération avec le groupe de travail SC.3/WP.3 de la CEE-ONU en vue de l'harmonisation des DFND et du CEVNI.
- b) Information du Secrétariat sur le projet de prescriptions unitaires relatives aux bateaux rapides sur le Danube.
- c) Information du Secrétariat sur les propositions des pays membres concernant les compléments à apporter à l'instruction de la Commission du Danube sur le mode d'installation des signaux de balisage sur le Danube.
- d) Information du Secrétariat sur les résultats des travaux du symposium « GIS Danube-4 ».

Ouestions techniques

- e) Examen du projet de texte des nouveaux chapitres des « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure », compte tenu des avis et propositions des pays membres de la Commission du Danube.
- f) Examen de nouvelles tâches liées à l'application du nouveau chapitre 5 a) « Emission de substances gazeuses nocives et de particules polluant l'air des moteurs diesel » sur la base d'une information récapitulative du Secrétariat de la CD.
- g) Information du Secrétariat sur l'état de l'élaboration d'un projet d'« Instructions relatives aux mesures visant la prévention d'actions terroristes et la garantie de la sécurité de la navigation sur le Danube ».

Questions hydrotechniques et hydrométéorologiques

- h) Information concernant l'évolution des secteurs critiques sur le Danube et les mesures prises par les pays membres pour assurer les conditions de la navigation.
- i) Information concernant la nouvelle vision synthétique et plus pratique des publications de la Commission du Danube visant la voie navigable. Projet d'un modèle de document : « Rapport annuel sur la voie navigable du Danube ».
- i) Information sur les lieux de stationnement.
- k) Information sur l'élaboration de l'« Ouvrage de référence hydrologique du Danube pour la période 1921-2001 ».

Questions relatives aux systèmes électroniques d'information pour la navigation y compris les questions de radiocommunication

- Information récapitulative du Secrétariat sur les standards pour les Services d'information fluviale à examiner dans le cadre du symposium « GIS Danube-4 ».
- m) Projet de « Directives et recommandations pour les services d'information fluviale sur le Danube ».

- n) Projet de standard pour les systèmes d'identification et de localisation des bateaux (*Tracking & Tracing Systems*), y compris un projet de standard AIS et les propositions relatives à l'introduction sur les voies de navigation intérieure de nouvelles technologies informationnelles AI-IP, élaborés par le groupe d'experts *Tracking & Tracing*.
- o) Information récapitulative sur l'état de l'application sur le Danube de plusieurs recommandations de la Commission du Danube en matière de radiocommunications entrées en vigueur après 2002.

Divers

- p) Rapport sur l'accomplissement de la Liste à titre d'orientation de la participation des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux d'organisations et de réunions internationales en 2005 (points concernant le groupe de travail pour les questions techniques).
- q) Ordre du jour préliminaire de la séance du groupe de travail pour les questions techniques (23-24 février 2006).

VII. Questions juridiques et financières et questions d'éditions

35. Elaborer des mesures pour la mise en œuvre des recommandations acceptables visant l'augmentation de l'efficacité du travail et l'amélioration de la structure de la gestion des finances et de l'exécution du budget de la Commission du Danube contenues dans le « Rapport sur les conclusions et les recommandations » délivré par la société Ernst & Young Audit Kft. et les diffuser avant le 9 septembre 2005 aux pays membres de la Commission du Danube.

Soumettre les documents appropriés au groupe de travail pour les questions juridiques et financières (10-12 octobre 2005) en vue d'examen.

36. Avant le 9 septembre 2005, élaborer un projet Décision concernant les amendements et les compléments apportés aux Règles de procédure de la Commission du Danube conformément à la Décision de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant l'établissement des Procès-verbaux des séances plénières de la Commission (doc. CD/SES 64/29).

Soumettre les documents appropriés à la séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières (10-12 octobre 2005) en vue d'examen

- 37. Convoquer une séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières du 10 au 12 octobre 2005 ; inscrire à son Ordre du jour préliminaire les points suivants :
 - a) Projet de Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières (10-12 novembre 2004).
 - b) Information sur l'état du processus de préparation de la Conférence diplomatique sur la révision de la Convention de Belgrade.
 - c) Projet de budget de la Commission du Danube pour 2006 en deux versions : avec remplacement des fonctionnaires et sans remplacement des fonctionnaires.
 - d) Examen des mesures élaborées par le Secrétariat en se fondant sur le Rapport relatif à la vérification effectuée par la société d'audit Ernst & Young Audit Kft.
 - e) Information sur les résultats des pourparlers entre l'Ukraine et la Roumanie portant sur les questions liées au pilotage sur le Bas-Danube.
 - f) Projet de Décision concernant les amendements et les compléments apportés aux Règles de procédure de la Commission du Danube dans le sens de la Décision de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube concernant l'établissement des Procès-verbaux des séances plénières de la Commission (doc. CD/SES 64/29), préparé par le Secrétariat de la Commission du Danube.
 - g) Question de la prolongation de la période de travail des fonctionnaires du Secrétariat.
- 38. Convoquer une séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières du 21 au 22 mars 2006 ; inscrire à son Ordre du jour préliminaire les points suivants :

- a) Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 2005 ;
- b) Acte de vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube pour l'année 2005 ;
- c) Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 20 mai 2005 jusqu'à la Soixante-sixième session;
- d) Projet de la partie du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 8 mai 2006 jusqu'à la Soixante-huitième session traitant des questions juridiques et financières et des questions d'édition.
- 39. Poursuivre la mise à jour du site Internet de la Commission du Danube, en premier lieu par l'insertion de publications préparées par les sections compétentes du Secrétariat de la Commission du Danube.
- 40. Editer les publications préparées sur la base des Décisions des 63^e et 64^e sessions par les sections compétentes du Secrétariat de la Commission du Danube.
 - Réduire le tirage des publications conformément aux nécessités réelles à communiquer par les pays membres de la Commission du Danube et passer, dans la mesure du possible des versions sur papier à des versions sur CD-ROM.
 - Convertir en euros les données sur les prix dans la Liste des publications de la Commission du Danube.
- 41. Publier (traduire, rédiger, maquetter) les versions allemande et française (si possible anglaise) de la brochure jubilaire à l'occasion du 55^e anniversaire de la signature de la Convention de Belgrade, publiée en russe en mai 2005.

42. Dresser:

- le projet du Plan de travail de la Commission du Danube pour 2006-2007.
- le projet du budget de la Commission du Danube pour 2006.

DONAUKOMMISSION ДУНАЙСКАЯ КОМИССИЯ COMMISSION DU DANUBE

BERICHT

des Generaldirektors des Sekretariats über die Haushaltsdurchführung

ОТЧЕТ

Генерального директора Секретариата об исполнении бюджета

RAPPORT

du Directeur général du Secrétariat sur l'exécution du budget

> für das Jahr 3a 2004 pour

DONAUKOMMISSION ДУНАЙСКАЯ КОМИССИЯ COMMISSION DU DANUBE DK/FO-13

BERICHT

des Generaldirektors des Sekretariats über die Haushaltsdurchführung

ОТЧЕТ

Генерального директора Секретариата об исполнении бюджета

RAPPORT

du Directeur général du Secrétariat sur l'exécution du budget

Ordentlicher Haushalt / обычный бюджет / budget ordinaire

für das Jahr

3a

2004

pour

RAPPORT

du Directeur général du Secrétariat

sur l'accomplissement du budget de la Commission du Danube en 2004 (d'après l'état du 31 décembre 2004)

I. Chapitre des recettes

en	trancs	suisses

Article	Titre de l'article	Prévu	Réalisé
2.5.1	Annuités sur le budget de la Commission du Danube		
	a) annuités des Etats membres pour l'exercice considéré (2004), dont: - versé en 2003 à titre d'avance pour	2 087 580,00	2 087 580,00 401,88 2 087 178,12
	- versé en 2004 Contributions volontaires des observateurs	43 600,00	78 804,0
	b) avances des Etats membres pour le prochain exercice (2005)	le-unite	2 739,8
	TOTAL à l'article 2.5.1	2 131 180,00	2 169 123,93
2.5.2	De la servicio de la constante	-4-0-	
	Solde du budget pour l'exercice précédent (2003), dont: a) dette de la République de Moldova pour 1999-2002	305 051,61 0,00	86 409,0
	b) dette de l'Ukraine	9 169,00	9 169,0
	c) avance de la Bulgarie pour 2004	-294,88	-294,8 -107,0
	d) avance de la Russie pour 2004	-107,00 -6 050,00	-6 050,0
	e) versements pour le Comité préparatoire	1 622,74	1 622,7
	g) solde débiteur	1 022,74	1 022,7
	pour 2003 h) disponibilités en caisse et en banque le 31.12.2003	4 923,77	4 923,7
	TOTAL solde pour 2003	314 315,24	95 672,6
2.5.3	Versements des fonctionnaires pour l'emploi des objets d'inventaire de la Commission	680,00	738,0
2.5.4	Intérêts des comptes en banque	1490,76	444,7
2.5.5	Recettes provenant de la vente des publications	10 660,00	5 399,5
2.5.6.	Différence de cours	ilion (5 016,3
2.5.7	Autres recettes dont:	**	
2.0	-a) solde des sommes destinées	6 050,00	6 050,0
	au Comité préparatoire (solde pour 2003)		
	-b) autres recettes du budget ordinaire	0,00	19 125,0
	dont sommes provenant de l'Unité de direction technique		18 759,8
	TOTAL aux articles 2.5.3-2.5.7	18 880,76	36 773,6
	TOTAL aux articles 2.5.1-2.5.7	2 464 376,00	2 301 570,2
	Salda de la dette de la Maldava la 21 12 2004		218 642,6
	Solde de la dette de la Moldova le 31.12.2004 Recettes provenant du Fonds de réserve	TEL WITH THE	80 000,00
	TOTAL chapitre des recettes		2 600 212,8

II. Chapitre des dépenses

Article	Titre de l'article	Prévu	Réalisé
2.6.1.	Appointements des fonctionnaires	782 400,00	768 475,27
2.6.2.	Appointements et charges sociales des employés	778 100,00	762 893,26
2.6.3.	Frais d'administration, dont:	449 760,00	361 037,02
	frais de l'Unité de direction technique		13 598,51
2.6.4.	Missions, déplacements, congés des fonctionnaires	76 596,00	76 589,85
2.6.5.	Edition des publications de la Commission	154 800,00	119 138,19
2.6.6.	Déroulement et service de la session et des réunions	89 140,00	59 162,14
2.6.7.	Achat de livres et d'autres publications	3 770,00	2 605,9
2.6.8.	Achat de divers objets d'inventaire et de véhicules	47 960,00	37 411,04
2.6.9.	Achat de vêtements de travail	1 490,00	1 490,00
2.6.10.	Service médical	55 340,00	55 340,00
2.6.11.	Frais de représentation	3 190,00	3 189,1
2.6.12.	Fonds culturel	2 800,00	2 410,4
2.6.13.	Versements aux organisations internationales	0,00	0,00
2.6.14.	Différence de cours		6 022,22
2.6.15.	Frais bancaires	2 980,00	1 579,0
2.6.16.	Taxe sur la valeur ajoutée	and the same of the same of	0,00
2.6.17.	Interprétation supplémentaire	10 000,00	0,0
m 58 34	Frais de déroulement des séances du Comité préparatoire	6 050,00	1 064,6
	TOTAL chapitre des dépenses	2 464 376,00	2 258 408,2

	Ш.	Actif 1	e 31	décembre	2004:
--	----	---------	------	----------	-------

TOTAL actif:

a) disponibilités en caisse	1 878,11
b) disponibilités sur les comptes en banque	85 361,90
c) débiteurs	
- dette à titre d'annuité	218 642,61
pour l'exercice 2004	
- divers (montant de la TVA remboursable)	35 922,03

ii ola	TOTAL chapitre des dépense + actif (II+III)		2 600 212,85
. Actif ne	t le 31 décembre 2004:		
a)	actif selon le bilan du 31.12.2004	341 804,65	
b)	avance de la Bulgarie pour 2005,	-102,88	
c)	avance de la Russie pour 2005,	-327,00	
d)	avance de la Croatie pour 2005,	-2 310,00	
e)	solde pour 2004 pour le déroulement des réunions du Comité préparatoire	-4 985,37	
	TOTAL d'actifs nets:	334.079,40	

341 804,65

DONAUKOMMISSION ДУНАЙСКАЯ КОМИССИЯ COMMISSION DU DANUBE DK/FO-11

FINANZBERICHT ФИНАНСОВЫЙ ОТЧЕТ RAPPORT FINANCIER

über die Haushaltsdurchführung об исполнении бюджета sur l'exécution du budget

Ordentlicher Haushalt / обычный бюджет / budget ordinaire

zum

на 31.12.2004

au

in

B CHF

en

	2.5. ЕІNNАНМЕN - ПРИХОДНАЯ Ч	ACTЬ- CHAPITRE DES RECETTES		INSGESAMT BCEFO TOTAL				
.5.1. a)	Beiträge der Mitgliedstaaten zum Haushalt der Donaukommission für							
	Взносы государств-членов в бюджет	Комиссии на	2004					
	Versements des Etats - membres sur le b	oudget de la Commission pour						
	Bestätigt für		1					
	Утверждено на 2004	Сумма, внесенная до 31.12.2004	Schulden zum					
	Approuvé pour	Somme versée jusqu'au	Задолженность на					
	Schulden aus dem Vorjahresbudget	Vorauszahlung für	Arriéré le					
	, ,	ABahc ha 2005 Avance pour	31.12.2004					
lÖ .	189 780,00	189 780,00		Y				
ΛP				121				
RA AS								
UB	189 780,00	189 780,00						
ъ								
В		102,88						
.U	189 780,00	189 780,00		M at				
P								
H								
)	189 780,00	189 780,00						
ÞΡΓ								
FA								
M	189 780,00	276 189,00	218 642,61					
LM _	305 051,61							
	189 780,00	189 780,00						
R	189 780,00	189 780,00						
K	183 700,00							
R		327,00						
S	189 780,00	189 780,00						
P	100 100,00							
S								
CG	189 780,00	189 780,00						
иЧ								
-M								
	189 780,00	198 949,00						
Ť.	9 169,00							
KRO	189 780,00	189 780,00						
X								
CR		2 310,00						
ESAMT	2 087 580,00	2 183 158,00	218 642,61	144111				
СЕГО	314 220,61	2 739,88	E2 (1)	77-010				
OTAL	2 401 800,61	2 185 897,88	218 642,61	2 185 897,				

2.5.1. b)	Zusätzlic	her Beitrag der	Mitgliedstaaten der Kommission		INSGESAMT	
			r Sitzungen des Vorbereitungskomit		ВСЕГО	
	Дополні	тельный взнос	государств-членов Комиссии на		TOTAL	
	проведение заседаний Подготовительного Комитета					
			le des Etats-membres de la Commis	sion		
			réunions du Comité préparatoire	Schulden zum		
	Bestätigt		Eingegangene Summe zum Сумма, внесенная до	Задолженность на		
	Утвержд Арргоич	ено на	Somme versée jusqu'au	Arriéré le	100	
	Approuv	2004	31.12.2004	31.12.2004	365	
RÖ		2001				
AP						
RA	10.00	OLO	EACC. U	in Messa		
RB						
РБ						
RB	+					
RU			Hard Co. Co.			
BP						
RH	+					
D	1		100			
ФРГ	1 _					
RFA	1					
RM			100			
PM	1					
RM					-	
R	T		NO. OF STREET			
P						
R						
FR			STATE OF THE STATE			
P						
FR			<u></u>			
RS			LC PROFES	Name of the last	1	
CP				-	1	
RS	1					
SCG			100 07 11 11		1	
СиЧ	1					
S-M			PEG RO			
U	+		Paris III (Paris	TO THE REP	1	
у						
U						
RKRO	+		190 (0.00)		1	
PX	1					
	1					
RCR	+			ED 036 THE	1	
INSGESAMT						
ВСЕГО	<u> </u>					
TOTAL				In dea December 4 mi	-	
2.5.1. c)			Beobachterstaaten	In den Reservefonds übe Перечислено в Резервн		
			дарств-наблюдателей	Transféré sur le fonds de		
		Contributions	des Etats observateurs	I ransiere sur le fonds de	reserve	
Frankreich		50.00	6 10			
Франция		53 02	0,19			
France		+				
Niederlande Голландия						
Pays-Bas						
Tchechien						
Чехия		18 97	8.00			
Republique	Tcheque	1 10 97	0,00	1		
Türkei	reneque	 				
Турция		6 79	9,85	1		
Turquie		1	•			
INSGESAM	ſŢ					
ВСЕГО		78 80	4.04	1		
TOTAL		1	•			

		1607.7301			Außerplanmäßig eingegangen Поступило сверх плана		1
Crarsa Titel	Bezeichnun g Наименова ние Titre	Geplant Запланиро вано Planifié	Eingegange n Hocrymano Versé	Nicht eingegangen He noлучено	Versement dépassant le montant prévu	In den Reservefond s übertragen Hepe-uncnen o a Pesepshuй	
1 2 1	Von Funktionären eingezahlte Mitgebühren für die Nutzung von Inventat Арендная плата сотр. за пользов. инвент. Комис. Versements des fonctionnaires pour l'emploi des objets d'inventaire de la Commission	680,00	738,00		58,00		
1	Bankzinsen Процентные начисления в банках Intérêts des comptes en banque	1 490,76	444,74	1 046,02			
2.5.5. I	Einnahmen aus dem Verkauf der Veröffentlichungen der Kommission Поступления от проданных изданий Комиссии Recettes provenant de la vente des publications	10 660,00	5 399,53	5 260,47	Linear of		
2.5.6.	Kursdifferenz Курсовая разница Différences de cours	4	5 016,34	Topas	5 016,34		
1	Sonstige Eingänge, davon Прочие поступления, в том числе Autres versements, dont : J Übertrag der für die Sitzungen des Vorbereitungskomitees be-				Magazi de	ASS CONT.	
	stimmten Mittel (übertrag aus 2003) Неиспользованный остаток средств, предназначенных для Подготовительного Комитета	6 050,00	6 050,00		inter art. Eximen Market and Market Compiles		
ŧ	(остаток за 2003 г.) Solde créditeur des montants destinés au Comité préparatoire (solde pour 2003) b) Sonstige Eingänge in den ordentlichen Haushalt		11			ellpes treesil, sie enges (fo in recit)	
	Прочие поступления обычного бюджета Autres versements sur le budget ordinaire		19 125,08		19 125,08	In the last of the	
	T-BCEFO - TOTAL (2.5.32.5.7.)	18 880,76	36 773,69	6 306,49	24 199,42		
Эстаток по с	i den Titeln (2.5.32.5.7) im ordentlichen Haust ствтьям (2.5.32.5.7) в основном бюджете пос icles (2.5.32.5.7) dans le budget de base après	ле перечисления	в Резервный	фонд			36 773

Übertrag der Haushaltsmittel aus dem Vorjahresbudget -

Uberwiesen aus dem Reservefonds / Поступило из Резервного фонда / Versé du Fonds de réserve Einnahmen INSGESAMT / ВСЕГО по приходной части / MONTANT TOTAL du chapitre des recettes

2 530 936,81

ANMERKUNG / ПРИМЕЧАНИЕ / NOTE

Unter dem Konto 2.5.7.a) in der Spalte "Eingänge" sind die im Jahr 2003 nicht verbrauchten Mittel in Höhe von CHF 6.050,00 ausgewiesen, die auf der Grundlage des Beschlusses der 61. Jahrestagung (Dok. DK/TAG 61/64) aus dem Haushalt 2003 in den Haushalt 2004 übertragen wurden.

По пункту 2.5.7 а) в графе "Поступило" указаны не использованные в 2003 г. средства в сумме 6.050,00 шв. франков, которые перенесены в бюджет 2004 г. из бюджета 2003 г. в качестве остатка на основании Постановления 61-й сессии (док. ДК/СЕС 61/64)

Dans la rubrique "Versé" du point 2.5.7 a) figurent les fonds non utilisés en 2003 se chiffrant à 6.050,00 CHF et transférés du budget pour 2003 sur le budget pour 2004 en tant que solde, en vertu de la Décision de la 61 ens session (doc. CD/SES 61/64).

2.6. AUSGABEN - РАСХОДНАЯ ЧАСТЬ - CHAPITRE DES DEPENSES

Titel	Bezeichnung Наименование	Geplant Запланировано	Realisiert Реализовано	Restmittel Неисп. остаток	Mehrausgaben Перерасход
Статья Article	наименование Titre	Planifié	Réalisé	средств Crédits disponibles	Excédent de dépenses
2.6.1.	Bezüge der Funktionäre Заработная плата штатных сотрудников Appointements des fonctionnaires inscrits au Tableau	782 400,00	768 475,27	13 924,73	
2.6.2.	Vergütung und Versicherungsbeiträge der Angestellten Заработная плата и страховые начисления внешт. служащих Appointements et charges sociales des employés	778 100,00	762 893,26	15 206,74	
2.6.3.	Sächliche Verwaltungsausgaben Хозяйственные расходы Frais d'administration	449 760,00	361 037,02	88 722,98	
2.6.4.	Dienstreisen, Umzüge und Urlaub der Funktionä Командировки, перемещения и отпуска сотрудников Missions, déplacements et congés des fonctionnaires	re 76 596,00	76 589,85	6,15	
2.6.5.	Herausgabe der Materialien der Kommission Издание материалов Комиссии Edition des publications de la Commission	154 800,00	119 138,19	35 661,81	
2.6.6.	Durchführung von Tagungen und Expertentreffe Kosten für Dienstleistungen Проведение и обслуживание сессий и совещаний Déroulement et service de la session et des réunions	n, 89 140,00	59 162,14	29 977,86	
2.6.7.	Erwerb von Fachliteratur und anderen Veröffentlichungen Приобретение литературы и других изданий Achat de livres et d'autres publications	3 770,00	2 605,91	1 164,09	
2.6.8.	Erwerb von verschiedenem Inventar und von Transportmitteln Приобретение разных предметов инвентаря и средств транспорта Achat de divers objets d'inventaire et de moyens de transport	47 960,00	37 411,04	10 548,96	

Titel	Bezeichnung	Geplant	Realisiert	Restmittel	Mehrausgaber
Статья Article	Наименование Titre	Запланировано Planifié	Реализовано Réalisé	Неисп. остаток средств Crédits disponibles	Перерасход Excédent de dépenses
2.6.9.	Erwerb von Arbeitskleidung			•	<u> </u>
	Приобретение спецодежды Achat de vêtements de travail	1 490,00	1 490,00		
2.6.10.	Medizinische Betreuung Медицинское обслуживание Service médical	55 340,00	55 340,00		
2.6.11.	Repräsentationskosten Представительские расходы Frais de représentation	3 190,00	3 189,18	0,82	
2.6.12.	Kulturfonds Культурный фонд Fonds culturel	2 800,00	2 410,41	389,59	
2.6.13.	Beiträge für internationale Organisationen Взносы в международные организации Versements aux organisations internationales				
2.6.14.	Kursdifferenz Курсовая разница Différences de cours		6 022,22		6 022,22
2.6.15.	Bankgebühren Банковские расходы Frais bancaires	2 980,00	1 579,08	1 400,92	
2.6.16.	Mehrwertsteuer Налог на добавленную стоимость Taxe sur la valeur ajoutée			PI TIE MA	118 H PH
2.6.17	Zusätzliche Übersetzertätigkeit Дополнительная переводческая работа Interprétation supplémentaire	10 000,00		10 000,00	
2.6.19	Mittel des Reservefonds Резервные средства Moyens du Fonds de réserve				
2.6.20	Kosten für die Durchführung der Sitzungen des Vorbereitungskomitees Расходы на проведение заседаний Подготовительного комитета Frais de déroulement des réunions du Comité préparatoire	6 050,00	1064,63	4 985,37	
	INSGESAMT-BCEFO - TOTAL 2.6	2 464 376,00	2 258 408,20	211 990,02	6 022,22

	Bezeichnung	Tim anonemous in		Restmittel	
Titel	Наименование Titre	Bestätigt	Ausgegeben	Неисп. остаток	Mehrausgaber
Статья Article	Harry Salt 1	Утверждено Somme allouée	Израсходовано Somme dépensée	средств Crédits disponibles	Перерасход Excédent de dépenses
2.6.1.		ktionäre - Заработная ements des fonctionnai			estal Orli estal
2.6.1.1.	Grundbezüge Должностной оклад Traitements de base	534 240,00	534 169,01	70,99	
2.6.1.2.	Dienstalterszulage Надбавка за выслугу лет Primes pour ancienneté de service	91 530,00	91 521,00	9,00	
2.6.1.3.	Sprachenzulage Надбавка за знание языков Primes linguistiques	95 080,00	95 076,00	4,00	
2.6.1.4.	Kinderzulage Надбавка на детей Allocations pour enfants	50 400,00	47 709,26	2 690,74	
2.6.1.5.	Aufwendungen bei Geburt eines Kindes, Tod bzw. dauerhafter Invalidität Пособие в случае рождения ребенка смерти, постоянной извалидности Subsides pour naissance, décès, invalidité permanente	9 150,00		9 150,00	
2.6.1.6.	Zusätzliche Übersetzungsarbeiten Дополнительная переводческая работа Interprétation supplémentaire	2 000,00		2 000,00	
TNIC	GESAMT-BCEFO - TOTAL (2.6.1.)	782 400,00	768 475,27	13 924,73	
2.6.2.	Vergütun Заработная пла	ng und Versicherungsbe та и страховые начис intements et charges so	ления внештатнь	іх служащих	
2.6.2.1.	Grundgehalt Дожностной оклад Appointements de base	537 720,00	537 717,02	2,98	
2.6.2.2.	Dienstalterszulage Надбавка за выслугу лет Primes pour ancienneté de service	19 960,00	19 960,00	west in careers	
2.6.2.3.	Sprachenzulage Надбавка за знание языков Primes linguistiques	97 390,00	97 390,00		rail same p minusita I minusita in a
2.6.2.4.	Überstundenvergütung Сверхурочная работа Travail supplémentaire	14 890,00	12 526,83	2 363,17	and the same
2.6.2.5.	Zusätzliche Übersetzungsarbeiten Донолинтельная переводческая работа Interprétation supplémentaire	3 000,00	2 000,00	1 000,00	
2.6.2.6.	Prämien Материальное ноощрение Récompenses matérielles	7 140,00	7 140,00	_	
2.6.2.7.	Versicherungsbeiträge Crpaxosaie naukerente Assurances sociales	98 000,00	86 159,41	11 840,59	

Titel	Bezeichnung	Bestätigt	Ausgegeben	Restmittel	Mehraus-		
Статья Article	Наименование Titre	Утверждено Somme allouée	Израсхо- довано Somme dépensée	Неисп. остаток остаток средств Crédits disponibles	gaben Перерасход Excédent de dépenses		
2.6.3	Sächliche Verwaltungsausgaben - Хозяйственные расходы - Frais d'administration						
2.6.3.1.	Būro- und Zeichenbedarf Канцелярские и чертежные принадлежности Fournitures de bureau et de dessin technique	4 140,00	2 794,83	1 345,17			
2.6.3.2.	Druckkosten Типографские расходы Imprimés	1 250,00	411,08	838,92			
2.6.3.3.	Post- und Fernmeldegebühren Почтово-гелеграфные, телефонные расходы, телефакс Frais de poste, télégramme, téléphone, téléfax	32 680,00	21 127,86	11 552,14			
2.6.3.4.	Miete für das Gebäude der Donaukommission Аренда здания Дунайской Комиссии Loyer de l'immeuble-siège	74 400,00	73 733,31	666,69			
2.6.3.5.	Miete für die Wohnungen der Funktionäre Аренда квартир сотрудников Loyer des appartements des fonctionnaires	173 670,00	172 566,50	1 103,50			
2.6.3.6.	Heizkosten für das Gebäude der Donaukommission Отопление здания Дунайской Комиссии Chauffage de l'immeuble - siège	12 220,00	16 225,36		4 005,36		
2.6.3.7.	Heizkosten für die Wohnungen der Funktionäre Отопление квартир сотрудников Chauffage des appartements des fonctionnaires	10 800,00	8 243,21	2 556,79			
2.6.3.8.	Strom- und Gaskosten im Gebäude der Donaukommission Освещение и газ в зданин Дунайской Комиссии Electricité et gaz dans l'immeuble - siège	6 500,00	8 098,22		1 598,22		
2.6.3.9.	Strom- und Gaskosten in den Wohnungen der Funktionäre Освещение и газ в квартирах сотрудников Electricité et gaz dans les appartements des fonctionnaires	1 550,00	756,18	793,82	hoem		
2.6.3.10.	Instandhaltung und Reparatur des Gebäudes der Donaukommission Содержание и ремонт здания Дунайской Комиссии Entretien et réparations dans l'immeublesiège	11 610,00	11 417,00	193,00			
2.6.3.11.	Instandhaltung und Reparatur der Wohnungen der Funktionäre Содержание и ремонт квартир сотрудников Entretien et réparations dans les appartements des fonctionnaires	2 000,00	1 083,88	916,12	VIDAS		

Titel Статья Article		Bezeichnung Наименование Titre	Bestätigt Утверждено Somme allouée	Ausgegeben Израсхо- довано Somme dépensée	Restmittel Hеисп. оствток средств Crédits disponibles	Mehraus- gaben Перерасход Excédent de dépenses
2.6.3.12.	Reparatur des In Donaukommissie Ремонт инвента Дунайской Ком	ря в здании	30 470,00	18 707,88	11 762,12	ombel 1
	Réparation des objets d'inventaire dans l'immeuble - siège		fs.i iii			
2.6.3.13.	Reparatur des Inventars in den Wohnungen der Funktionäre Ремонт инвентаря в квартирах сотрудников Réparation des objets d'inventaire dans les appartements des fonctionnaires		1 100,00	240,27	859,73	
2.6.3.14.		nventar REJIKOTO HHBEHTAPA jets d'inventaire de petite	4 400,00	2 414,71	1 985,29	
2.6.3.15.		Reparaturkosten Remontr abrotipanchopita rations des automobiles	7 250,00	4 213,42	3 036,58	
2.6.3.16.	Versicherung für Страхование им Assurances des b	•	8 790,00	5 404,80	3 385,20	
2.6.3.17.	Sonstige Ausgab Прочие расходь Frais divers		66 930,00		66 930,00	
	Darunter für die Finanzberatung (finance consult.) В том числе для финансового консалтинга Compris pour un audit financier (finance consult.)		63 000,00		63 000,00	Head.
1	Ausgaben der Te Расходы Группи	T-BCEГО - TOTAL chnischen Leitungseinheit ы технического управления nité de direction technique	369 220,00	334 937,63 13 598,51	106 815,95	5 603,58 13 598,51
IN	SGESAMT-B	СЕГО - TOTAL (2.6.3.)	449 760,00	361 037,02	107 925,07	19 202,09
Titel Статья Article		Bezeichnung Наименование Titre	Bestätigt Утверждено Somme allouée	Ausgegeben Израсхо- довано Somme dépensée	Restmittel Неисп. остаток средств Crédits disponibles	Mehraus- gaben Перерасход Excédent de dépenses
2.6.4.	Dienstreisen, Umzüge und Urlaub der Funktionäre Командировки, перемещения и отпуска сотрудников Missions, déplacements et congés des fonctionnaires					
2.6.4.1.		Dienstreisen Командировки Missions	7			
	2.6.4.1.1.	Fahrtkosten Проезд Voyage	18 040,00	18 072,97		32,97
	2.6.4.1.2.	Tagegeld Суточные Allocations journalières	11 450,00	12 768,53		1 318,53

Titel Статья Article		Bezeichnung Наименование Titre	Bestätigt Утверждено Somme allouée	Ausgegeben Израсхо- довано Somme dépensée	Restmittel Неисп. остаток средств Crédits disponibles	Mehraus- gaben Перерасход Excédent de dépenses
	2.6.4.1.3.	Übernachtung Гостиница Logement	11 096,00	12 719,00		1 623,00
2.6.4.2.		Umzüge Перемещения Déplacements				
	2.6.4.2.1.	Fahrtkosten Проезд Voyage			1	
-	2.6.4.2.2.	Beihilfe Пособия Subsides				
-	2.6.4.2.3.	Tagegeld Суточные Allocations journalières				
2.6.4.3.		Urlaub Отпуск Congés				
	2.6.4.3.1.	Fahrtkosten bei Urlaubsantritt für die Funktionäre Проезд сотрудинков при уходе в отпуск Voyage des fonctionnaires partant en congé	13 750,00	10 769,35	2 980,65	
	2.6.4.3.2.	Beihilfe für Urlaub Пособие на отпуск Subsides de congé	22 260,00	22 260,00		
INS	GESAMT-BO	CEΓO - TOTAL (2.6.4.)	76 596,00	76 589,85	2 980,65	2 974,50

Titel Статья Article	Bezeichnung Наименование Titre	Bestätigt Утверждено Somme allouée	Ausgegeben Израсхо- довано Somme dépensée	Restmittel Hеисп. остаток средств Crédits disponibles	Mehraus- gaben Перерасход Excédent de dépenses
2.6.5.	Herausgabe der Materialien der Kommission Издание материалов Комиссии Edition des publications de la Commission	154 800,00	119 138,19	- 35 661,81	
2.6.6.	Durchführung von Tagungen und Expertentreffen, Kosten für Dienstleistungen Проведение и обслуживание сессий и совещаний Déroulement et service de la session et des réunions	89 140,00	59 162,14	29 977,86	
2.6.7.	Erwerb von Fachliteratur und anderen Veröffentlichungen Приобретение литературы и других изданий Achat de livres et d'autres publications	3 770,00	2 605,91	1 164,09	

Titel Статья Article	Bezeichnung Наименование Titre	Bestätigt Утверждено Somme allouée	Ausgegeben Израсхо- довано Somme dépensée	Restmittel Heucn. остаток средств Crédits disponibles	Mehraus- gaben Перерасход Excédent de dépenses
2.6.8.	Erwerb von verschiedenem Inventar und von Transportmitteln Приоретение разных предметов инвентаря и средств транспорта Achat de divers objets d'inventaire et de moyens de transport	47 960,00	37 411,04	10 548,96	114
2.6.9.	Erwerb von Arbeitskleidung Прнобретение спецодежды Achat de vêtements de travail	1 490,00	1 490,00		
2.6.10.	Medizinische Betreuung Медицинское обслуживание Service médical	55 340,00	55 340,00		T Tall
2.6.11.	Repräsentationskosten Представительские расходы Frais de représentation	3 190,00	3 189,18	0,82	
2.6.12.	Kulturfonds Культурный фонд Fonds culturel	2 800,00	2 410,41	389,59	
2.6.13.	Beiträge für internationale Organisationen Взносы в международные организации Versements aux organisations internationales				
2.6.14.	Kursdifferenz Курсовая разница Differences de cours		6 022,22		6 022,22
2.6.15.	Bankgebühren Банковские расходы Frais bancaires	2 980,00	1 579,08	1 400,92	ZENN
2.6.16.	Mehrwertsteuer Налог на добавленную стоимость Тахе sur la valeur ajoutée	PART			H-DH-F
2.6.17.	Zusätzliche Übersetzertätigkeit Дополнительная переводческая работа Interprétation supplémentaire	10 000,00		10 000,00	
2.6.19	Mittel des Reservefonds Средства Резервного фонда Moyens du Fonds de réserve	general rachidan		Fig. 15-cill	- 11 - 12
2.6.20	Kosten für die Durchführung der Sitzungen des Vorbereitungskomitees Расходы на проведение заседаний Подготовительного комитета Frais de déroulement des réunions du Comité préparatoire	6 050,00	1 064,63	4 985,37	

DONAUKOMMISSION ДУНАЙСКАЯ КОМИССИЯ COMMISSION DU DANUBE DK/FO - 12

BILANZ БАЛАНС BILAN

Ordentlicher Haushalt / обычный бюджет / budget ordinaire

zum

на 31.12.2004

au

in

B CHF

en

BILANZ - БАЛАНС - BILAN

Ordentlichen Haushalt / обычный бюджет / budget ordinaire zum / по состоянию на / d'après la situation au

31.12.2004

(in CHF / в шв. франках / en CHF)

	AKTIVA - AKTИВ -	ACTIF	
I.	Bargeld in der Kasse / Kacca / Caisse		1 878,11
п.	. Mittel auf den Bankkonten / Наличие в банк	ce/	
	Disponibilités en banque		
	Ungarische Außenhandelsbank / Венгеро	ский Внешнеторговый Банк/	
	Banque Hongroise de Commerce Extérier	ur:	
			<u>CHF</u>
	Konto in HUF / Счет в форинтах	3 153,00	26,87
	Compte en HUF		
	Konto in USD / Счет в долларах США/	152,57	172,91
	Compte en USD		
	Konto in CHF / Счет в шв. франках/		58 642,99
	Compte en CHF		
	The state of the s	17 558,37	26 519,13
	Konto in EURO / Счет в евро/ Compte en EURO	17 336,37	20 317,13
	Completed Eoro		87 240,01
Ш	I. Außenstände / Дебиторы / Débiteurs		07 240,01
	1. Beitragsschulden aus dem Haushaltsjahr 2004		
	Задолженности по взносам за 2004 бюджетный год	д 218 642,61	
	Arriérés de versements de l'exercice budgétaire pour 2	004	
	2. Sonstige / Разное / Divers	35 922,03	
	P. day	254 564,64	
	THESTORY	- / ΜΤΟΓΟ / TOTAL	341 804,65

Generaldirektor des Sekretariats Генеральный Директор Секретариата Le Directeur général du Secrétariat Rat für Finanzangelegenheiten Советник по финансовым вопросам Le Conseiller pour les questions financières

BILANZ - БАЛАНС - BILAN

Ordentlichen Haushalt / обычный бюджет / budget ordinaire zum / состоянию на / d'après la situation au 31.12.2004

(in CHF / в шв. франках / en CHF)

	PASSIVA	ПАССИВ	PASSIF		
I.1 Res	tbetrag aus dem Vo	rjahresbudget			314 315,2
	эток по бюджету за				
Solde	e du budget pour l'é	exercice précédent			
II. Finan	zergebnis / Финанс	овый результат	/ Résultat financier		
1. Elnn	ahmen / Приходная ч	асть / Chapitre des	recettes:		
	Beiträge der Mitgliedstaa				
E	Взносы государств-чле	нов за	2004	2 087 580,00	
\	ersements des Etats-m	embres pour			
1.2	Vorauszahlung der Mitg	liedstaaten für das Jah	hr == 11 Dags gardin La		
	Авансы государств-чл	энов на	2005	2 739,88	
	Avances des Etats-men	nbres pour			
1.3	Beiträge der Beobach	terctosten			
1.3	Взносы государств-н			78 804,04	
	Contributions des Etal			7000,00	
1.5	Sonstige Eingänge, da				
1.5	Прочие поступления				
	Autres versements, de				
а) Übertrag der für die S	tzungen des Vorbereit	tungskomitees		
	bestimmten Mittel (Üb				
	Неиспользованный с			6 050,00	
	Подготовительного В		20031.)		
	Solde créditeur des m pour le Comité prépar		3)		
	pour la comme proper		-,		
b) Übrige Eingänge in de			00 700 00	
		ния обычного бюдже	та	30 723,69	
J. S. J. S.	Autres versements su	-			
1.6	Eingänge aus dem Re			80 000.00	
	Versements du Fonds			00 000,00	
	701001110110			2 285 897,61	
2. Aus	gaben / Расходная	часть / Chapitre	des dépenses		
2.1 E	ffektive Ausgaben / Эфо	рективные расходы /	Dépenses effectives	2 257 343,57	
2.2			des Vorbereitungskomitees	4 00 4 00	
		ения Подготовителы		1 064,63	
	Frais de deroulement	des réunions du Comi	ne preparatoire	2 258 408,20	
		(1) - (11	1	2 200 100,20	27 489,4
III. Kred	itoren / Кредиторы	, , ,	,		·
	fristige Schulden / Kpar		ІНОСТИ		
	gations à court terme				
2 Son	stige Kreditoren / Прочи	е крелиторы / Autres	créditeurs		
2. 001		io idoppinober i i inno			

Generaldirektor des Sekretariats Генеральный Директор Секретариата Le Directeur général du Secrétariat Rat für Finanzangelegenheiten Советник по финансовым вопросам Le Conseiller pour les questions financières

BILANZWERT DES INVENTARS DER DONAUKOMMISSION БАЛАНСОВАЯ СТОИМОСТЬ ИМУЩЕСТВА ДУНАЙСКОЙ КОМИССИИ BILAN DES BIENS DE LA COMMISSION DU DANUBE

zum /по состоянию на /d'après la situation au 31.12.2004 (in CHF / в шв. франках / en CHF)

Nr.	BEZEICHNUNG DER GRUPPE	WERT
№ п/п	НАИМЕНОВАНИЕ ГРУППЫ	СТОИМОСТЬ
No	DENOMINATION DU GROUPE	VALEUR
1	Fahrzeuge	
	Автомащины	32 761,61
	Voitures	
2	Inventar im Gebäude der Donaukommission	
	Инвентарь здания Дунайской Комиссии	115 581,47
	Objets d'inventaire dans l'immeuble de la CD	
3	Inventar in den Wohnungen der Funktionäre	
	Инвентарь квартир сотрудников	20 243,36
	Objets d'inventaire dans les appartements des fonctionnaires	
4	Bibliothek	
	Библиотека	17 492,00
	Bibliothèque	
5	Kleininventar / Мелкий инвентарь	1 207,40
	Objets de petite valeur	
5.1	im Gebäude der Donaukommission / здания ДК/	1 207,40
4	au siège de la Commission du Danube	
5.2	in den Wohnungen / в квартирах /	
	dans les appartements	
5.3	in den Fahrzeugen / автомашин /	
	dans les voitures	

INSGESAMT/ИТОГО/TOTAL

187 285,84

Generaldirektor des Sekretariats Генеральный Директор Секретариата Directeur général du Secrétariat Rat für Finanzangelegenheiten Советник по финансовым вопросам Conseiller pour les questions financières DONAUKOMMISSION ДУНАЙСКАЯ КОМИССИЯ COMMISSION DU DANUBE DK/FO-13/R

BERICHT

des Generaldirektors des Sekretariats über die Verwendung der Mittel aus dem Reservefonds

ОТЧЕТ

Генерального директора Секретариата об использовании средств Резервного фонда

RAPPORT

du Directeur général du Secrétariat sur l'utilisation des moyens du Fonds de réserve

> für das Jahr 3a 2004

pour

RAPPORT

du Directeur général du Secrétariat sur l'utilisation des moyens du Fonds de réserve de la Commission du Danube en 2004 (d'après l'état du 31 décembre 2004)

Chapitre des recettes

Article	Titre de l'article	Prévu	Versé
2.5.8	Solde des moyens du Fonds de réserve pour 2003	103 251,34	103 251,34
	versements volontaires des observateurs (transféré du budget ordinaire)		18 000,00
	Recettes provenant de la vente de publications (transféré du budget ordinaire)	-	
	Intérêts des comptes en banque		333,88
	Différence de cours		860,96
	TOTAL	103 251,34	122 446,18

TOTAL chapitre des recettes

122 446,18

Chapitre des dépenses

Article	Titre de l'article	Prévu	Réalisé
	Transféré sur le budget ordinaire		80 000,00
	Versements de sobservateurs retransférés sur le budget ordinaire		18 000,00
	Différence de cours		1 944,58
	Frais bancaires		6,70

TOTAL chapitre des dépenses:

99 951,28

Actif le 31	décembre 2003:			
a) disponib	pilités sur les comptes en banque	22 494,90		
				22 494,90
	TOTAL			122 446,18
Actif net le	e 31 décembre 2004:			
a)	actif selon le bilan le 31.12.2004		22 494,90	
	TOTAL actif net:		22 494,90	

DONAUKOMMISSION ДУНАЙСКАЯ КОМИССИЯ COMMISSION DU DANUBE DK/FO-11/R

FINANZBERICHT ФИНАНСОВЫЙ ОТЧЕТ RAPPORT FINANCIER

über die Verwendung der Mittel aus dem Reservefonds об использовании средств Резервного фонда sur l'utilisation des moyens du Fonds de réserve

zum	
на	31.12.2004
au	

in	
В	CHF
en	

Mittel des Reservefonds Средства Резервного фонда

Movens du Fonds de réserve

I. EINNAHMEN - ПРИХОДНАЯ ЧАСТЬ- CHAPITRE DES RECETTES

Titel	Bezeichnung	Bestätigt für	Eingegangene Summe zum	
Статья Article	Наименование Titre	Утверждено на 2004 Арргоиче́ pour	Сумма, поступившая до 2 Somme versée jusqu'au	004.12.31
Hilliere	Tide	Tappiouve pour		
	Übertrag der Mittel aus dem Vorjahreshaushalt			
2.5.8	Остаток за предыдущий бюджетный год	103 251,34		103 251,34
	Solde de l'exercice budgétaire précédent			
	Freiwillige Beiträge der Beobachter			
	(überwiesen aus dem ordentlichen Haushalt)			
	Добровольные взносы наблюдателей			18 000,00
	(перечислено из обычного бюджета)			
	Contributions volontaires des observateurs			
	(transférées du budget ordinaire)			
	Einnahmen aus dem Verkauf von Veröffentlichung	en		
	(überwiesen aus dem ordentlichen Haushalt)			
	Поступления от продажи изданий			
	(перечислено из обычного бюджета)			
	Recettes provenant de la vente des publications			
	(transférées du budget ordinaire)			
	Bankzinsen			
	(überwiesen aus dem ordentlichen Haushalt)			
	Проценты банка	96-00	OT LUI OF A TUNY.	
	(перечислено из обычного бюджета)			
	Intérêts des comptes en banque			
	(transférés du budget ordinaire) Bankzinsen für Mittel			
	des Reservefonds	levil of the firm of	and the state of	
		AND SECURE OF SECURE	the state of the s	333,88
	Проценты банка средств Резервного фонда			555,00
	Intérêts bancaires des movens			
	du Fonds de réserve			
	Kursdifferenz bei den Mitteln	The personnel of the second		
	des Reservefonds	The second secon		
2.5.6	Курсовая разница по средствам			860,96
	Резервного фонда			
	Différence de cours des moyens			
	du Fonds de réserve	The state of the s	Course USUSUU aug. 3mg	
	Eingänge aus Schuldentilgungen		scours long-outside.	
	der Mitgliedstaaten	The second second	March Million St. St. Co.	
	(überwiesen aus dem ordentlichen Haushalt)			
	Поступления за счет погашения		San and the san and the	
	задолженности стран-членов	and the same sufficient	the same of the same of	
	(перечислено из обычного бюджета)		1,000	
	Versements à titre d'arriérés des	THE RESERVE AND THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TRANSPORT NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE P	The little mineral little	
	pays membres	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	Programma and The	
	(transférés du budget ordinaire)			
	GESAMT			
	ВСЕГО	103 251,34		122 446,18
	TOTAL	And the second contract of the second	A CHARLES HIS HIS HIS TONE IN THE	

Mittel des Reservefonds Средства Резервного фонда Movens du Fonds de réserve

II. AUSGABEN - РАСХОДНАЯ ЧАСТЬ - CHAPITRE DES DEPENSES

Titel	Bezeichnung	Ausgegeben
Статья	Наименование	Израсходовано
Article	Titre	Somme dépensée
	Überwiesen in den ordentlichen Haushalt	98 000,00 dayon/ в том числе/ dont
	Перечислено в обычный бюджет Transféré sur le budget ordinaire	18 000,00 *
2.6.14.	Kursdifferenz Курсовая разница Différences de cours	1 944,58
2.6.15.	Bankgebühren Банковские расходы Frais bancaires	6,70
	INSGESAMT-BCEFO - TOTAL	99 951,28

- *) Die im Februar 2004 von Tschechien als freiwilliger Beitrag eingegangene Summe in Höhe von CHF 18.000 wurde im gleichen Monat auf der Grundlage der entsprechenden Bestimmungen der Vorschriften über die Finanzverwaltung der Donaukommission dem Reservefonds zugewiesen.
 - In Zusammenhang damit, dass bei der 62. Jahrestagung der Donaukommission vereinbart wurde, im Jahr 2004 keine Zuweisungen in den Reservefonds vorzunehmen und auf Grundlage des von der 62. Jahrestagung angenommenen Beschlusses (Dok. DK/TAG 62/46) wurde die aufgeführte Summe in den ordentlichen Haushalt zurückgeführt.
- *) Сумма 18.000 шв. франков, поступившая в феврале 2004 г. от Чехии в качестве добровольного взноса, в этом же месяце была перечислена в Резервный фонд на основании соответствующих положений Регламента о финансовой деятельности Дунайской Комиссии.
 - В связи с тем, что на 62-й сессии Дунайской Комиссии было согласовано не производить в 2004 г. отчислений в Резервный фонд, на основании принятого 62-й сессей Постановления (док. ДК/СЕС 62/46) указанная выше сумма была обратно перечислена в обычный бюджет.
- Le montant de 18.000 CHF, versé en février 2004 par la Tchéquie en tant que contribution volontaire, a été transféré le mois même sur le Fonds de réserve en vertu des dispositions pertinentes du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube.

 Etant donné qu'il a été convenu lors de la 62 ème session de la Commission du Danube de ne pas procéder à des transferts sur le Fonds de réserve en 2004, et en vertu de la décision adoptée par la 62 ème session (doc. CD/SES 62/46), ledit montant a été retransféré sur le budget ordinaire.

DONAUKOMMISSION ДУНАЙСКАЯ КОМИССИЯ COMMISSION DU DANUBE DK/FO - 12

BILANZ БАЛАНС BILAN

Reservefonds / Резервный фонд / Fonds de réserve

zum

на 31.12.2004

au

in

B CHF

en

BILANZ - БАЛАНС - BILAN

Mittel des Reservefonds / Средства Резервного фонда / Moyens du Fonds de réserve zum / по состоянию на / d'après la situation au

31.12.2004

(in CHF / в шв. франках / en CHF)

AKTIVA - AKTИВ - AСТІГ	1	
I. Mittel auf den Bankkonten / Наличие в банке/		
Disponibilités en banque		
Ungarische Außenhandelsbank / Венгерский Внешнеторг	овый Банк/	
Banque Hongroise de Commerce Extérieur:		
		CHE
Konto in HUF / Счет в форинтах	252 896,00	1 556,47
Compte en HUF		
Konto in USD / Счет в долларах США/	6 201,26	7 027,94
Compte en USD		
Konto in CHF / Счет в шв. франках/		6 612,93
Compte en CHF		ŕ
Konto in EURO , Счет в евро/	4 831,73	7 297,56
Compte en EURO		
		22 494,90
INSGESAMT / ИТОГО / TOTAL		22 494,90

Generaldirektor des Sekretariats Генеральный Директор Секретариата Le Directeur général du Secrétariat Rat für Finanzangelegenheiten Советник по финансовым вопросам Le Conseiller pour les questions financières

BILANZ - BAJIAHC - BILAN

Mittel des Reservefonds / Средства Резервного фонда / Moyens du Fonds de réserve zum / э состоянию на / d'après la situation au 31.12.2004

(in CHF / в шв. франках / en CHF)

	PASSIVA	ПАССИВ	PASSIF		
I. Restb	etrag aus dem Vorjah	resbudget		Annual Company of the Park St.	103 251,34
Остат	ок по бюджету за не	стекший бюджетный	год (2003)		
Solde	du budget pour l'exe	ercice précédent			
II. Finaı	zergebnis / Финансо	вый результат / Rés	ultat financier		
1. Ein	nahmen / Приходная	часть / Chapitre des	recettes:		
1.1	Beiträge der Beobaci Взносы государств Contributions des Et	-наблюдателей		18 000,00	
1.2	Поступления от пре				
	-	le la vente des publicat	ions		
1.3	Bankzinsen Процентные начис	ления банка		333,88	
	Intérêts des comptes				
1.4	Kursdifferenz				
	Курсовая разница			860,96	
	Différences de cours	•			
1.5	Поступления за сче	chuldentilgungen der M эт погашения задолже arriérés des pays memb	нности стран-членов	3	
				19 194,84	
2. Aus	gaben / Расходная ча	сть / Chapitre des dép	enses		
2.1 E	Effektive Ausgaben / Эс	ффективные расходы	/ Dépenses effectives	99 951,28	
	nere investiga	Talk		ATHER MANAGEMENT	Luchunars
	(I) - (II)				-80 756,44
			INSGESAMT /	ΜΤΟΓΟ /ΤΟΤΑL	22 494,90

Generaldirektor des Sekretariats Генеральный Директор Секретариата Le Directeur général du Secrétariat Rat für Finanzangelegenheiten Советник по финансовым вопросам Le Conseiller pour les questions financières

Soixante-quatrième session

RITHCET DE LA COMMISSION DIT DANTIRE POITE 2005

	CHAPITRE DES RECETTES				CHAPITRE DES DEPENSES	
			BUDGET ORDINAIRE	E		
2.5.1	a) Versements des Etats membres de la Commission		11.00.00.1	2.6.1	Appointements des fonct. inscrits au Tableau	535 562,00
	sur le budget de la Commission du Danube pour			2.6.2	Appointements et charges sociales des	522 548,00
	l'exercice en cours 129 530,00 x 11		1 424 830,00		employés non inscrits au Tableau	
				2.6.3	Frais d'administration	287 150,00
2.5.2	Solde du budget de l'exercice		137 011,44	2.6.4	Missions, déplacements	53 605,00
	précédent, dont:				et congés des fonctionnaires	
	a) dette de la République de 61 750,00			2.6.5	Edition des publications	35 561,00
	Moldova (selon le graph, pour 2005)				de la Commission	
	b) disponibilités sur le compte 56 635,27			5.6.6	Déroulement des sessions et	44 770,00
	courant en banque et en caisse, dont:				des réunions	
	solde des fonds pour la tenue	1		2.6.7	Achat des livres et d'autres publications	2 560,00
	d'un consulting administratif et financier	43 504,00		2.6.8	Achat de divers objets d'inventaire et de	5 700,00
	c) solde des fonds pour la tenue des	-3 205,61			moyens de transport	
	réunions du Comité préparatoire			2.6.9	Achat de vêtements de travail	1 018,00
	d) avance de la Bulgarie	-66,15		2.6.10	Service médical	71 600,00
	e) avance de la Russie	-210,26		2.6.11	Frais de représentation	2 220,00
	f) avance de la Croatie	-1 485,34				
	g) solde débiteur pour 2004	23 593,53		2.6.12	Fonds culturel	1 910,00
2.5.3	Versements des fonctionnaires		440,00	2.6.13	Versements aux organisations internat.	
	pour l'emploi des objets d'inventaire			2.6.14	Différences de cours	
2.5.4	Intérêts des comptes en banque		837,95	2.6.15	Frais bancaires	1 820,00
2.5.5			3 725,00	2.6.16	Taxe sur la valeur ajoutée	
2.5.6	Différences de cours			2.6.17	Interprétation supplémentaire	820,00
2.5.7	_		3 205,61		Frais de déroulement des réunions	3 206,00
	solde des fonds pour la tenue des réunions du Comité préparatoire	réparatoire			du Comité préparatoire	
	TOTAL budget ordinaire		1 570 050,00		TOTAL	1 570 050,00
			FONDS DE RESERVE	ERVE		
	a) Solde pour 2004		14 731,00		Moyens de réserve	53 671,00
	b) Versements des observateurs		38 940,00			
	c) Solde de la dette de la Moldova (selon le graphique nour 2006)		80 368,00		Somme non attribuable	80 368,00
	TOTAL Fonds de réserve		134 039 00	ļ		134 030 00
			000700 - CT		A 7 CM () CM	מסיינים בכד
	TOTAL		1 704 089,00		TOTAL	400 FOL

-	COMIMIS	COMMISSION DU DANUBE VERANSCHLAGTE	VERANSCHLAGTE AUSGABEN / СМЕТА PACXOДОВ / DEVIS DES DEPENSES FÜR / HA /POUR 2005	DEVIS DES DEPENSES	Приложение I к док. ДК/СЕС 64/22 Annexe I au doc. CD/SES 64/22
	Titel Crarts# Article	Bezeichnung / Наименование / Titre	Bestätigt für Утверждено на 2004 Somme allouée pour (CHF / EUR)	Фактические расходы 2004 г. (CHF / EUR)	Geplante Ausgaben für Планируемые 2005 расходы на (EUR) Dépenses projetées pour
166	2.6.1	Bezüge der Funktionäre Заработная плататных сотрудников Appointements des fonctionnaires inscrits au Tableau	782 400,00 508 560,00	768 475,27 499 510,00	535 562,00
		2.6.1.1 Grundbezüge Должностной оклад Traitements de base	534 240,00	534 169,01 347 210,00	363 000,00
-		2.6.1.2 Dienstalterzulage Hanfoanka an Balchyry ner Primes pour ancienneté de service	91 530,00	91 521,00	67 394,00
·		2.6.1.3 Sprachenzulage Hanбaaka за знание языков Primes linguistiques	95 080,00	95 076,00	68 608,00
		2.6.1.4 Kinderzulage Надбавка на детей Allocations pour enfants	\$0.400,00 32.760,00	47 709,26 31 010,00	29 040,00

	2.6.1.	2.6.1.5 Aufwendungen bei Geburt eines					
		Kindes, Tod bzw. dauerhafter Invalidität					
		Пособие в спучае рождения ребенка,					
		смерти, постоянной инвалидности	9 150,00			6 220,00	
		Subsides pour naissance,	5 950,00				
		décès, invalidité permanente					
	2.6.1.	2.6.1.6 Zusätzliche Übersetzungsarbeiten					
		Дополнительная переводческая работа	2 000,00			1 300,00	
		Interprétation supplémentaire	1 300,00				
2.6.2	Vergütun	Vergütung und Versicherungsbeiträge der Angestellten					
	Заработн	Заработная плата и страховые отчисления внештатных служащих			762 893,26		522 548,00
	Appointer	Appointements et charges sociales des employés	505 760,00		495 870,00		
	2.6.2.	2.6.2.1 Grundgehalt					
		Дожностной оклад	537 720,00	537 717,02		365 160,00	
		Appointements de base	349 520,00	349 520,00		100	
	2.6.2.	2.6.2.2 Dienstalterzulage				***	
		Надбавка за выслуту лет	19 960,00	19 960,00		18 210,00	
		Primes pour ancienneté de service	12 970,00	12 970,00			
	2.6.2.	2.6.2.3 Sprachenzulage					
		Надбавка за знание языков	97 390,00	97 390,00		66 862,00	
		Primes linguistiques					
	2.6.2.	2.6.2.4 Überstundenvergütung	1000			1	
		Сверхурочная работа	14 890,00	12 526,83		10 110,00	
		Travail supplémentaire	00,089 6				
	2.6.2.	2.6.2.5 Zusätzliche Übersetzungsarbeiten	DATES OF THE PARTY			Pal	
	F	Дополнительная переводческая работа	3 000,000	2 000,00		1 950,00	
		Interprétation supplémentaire		1 300,00			
	2.6.2.	2.6.2.6 Prämien	DI WATER				
		Материальное поощрение	7 140,00	7 140,00		4 850,00	
		Récompenses matérielles	4 640,00	4 640,00			
	2.6.2.	2.6.2.7 Versicherungsbeiträge					
		Страховые отчисления	00,000 86	86 159,41		55 406,00	
	THE REAL PROPERTY.	Assurances sociales		26 000,000			

2.6.3 Sächli Xosaŭ	Sächliche Verwaltungsausgaben Xonstierneuture nackontu	797 76		037.02	287 150 00
Frais	Acommet Bennada Frais d'administration	292 354.00	!	234 680.00	200
2	2.6.3.1 Bitno- und Zeichenbedarf				
	Канцелярские и чертежные		2 794,83	2 700,00	00°
_	принадлежности	2 690,00	1 820,00		
	Fournitures de bureau et de dessin technique		THE WAY		
2	2.6.3.2 Druckkosten	100			
	Типографские расходы	1 250,00	411,08	810	810,00
	Imprimés	810,00	270,00		
2	2.6.3.3 Post- und Fernmeldegebühren	00000000			
	Почтово-телеграфные, телефонные	32 680,00	21 127,86	15 370,00	00,
	расходы, телефакс	21 240,00	13 730,00		
	Frais de poste, télégramme, téléphone,	The same of the sa	A C 10 10		VII.
	téléfax				
2	2.6.3.4 Miete für das Gebäude der Donaukommission	CHARLES IN			
	Аренда здания Дунайской	74 400,00	73 733,31	48 360,00	00,
	Комиссии	48 360,00	47 930,00		
	Loyer de l'immeuble-siège				
- 2	2.6.3.5 Miete für die Wohnungen der Funktionäre			9	
	Аренда квартир сотрудников	173 670,00	172 566,50	112 890,00	00,
	Loyer des appartements des	112 890,00	112 170,00		
	fonctionnaires		The second second	No. of the	18
2	2.6.3.6 Heizkosten für das Gebäude				
	der Donaukommission				
	Огопление здания Дунайской	12 220,00	16 225,36	11 590,00	00,1
-	Комиссии	7 940,00	10 550,00		
	Chauffage de l'immeuble - siège				
- 2	2.6.3.7 Heizkosten der Wohnungen der Funktionäre				
	Отопление квартир сотрудников	10 800,00	8 243,21	7 510,00	00*1
	Chauffage des appartements des	7 020,00	5 360,00		
	fonctionnaires			-	

6.3.	2.6.3.8 Strom- und Gaskosten im Gebäude der Donaukommission Освещение и газ в здании Дунайской Комиссии Electricité et gaz dans l'immeuble - siège	6 500,00	8 098,22 5 260,00	5 640,00	
.6.3.	2.6.3.9 Strom- und Gaskosten der Wohnungen der Funktionäre Освещение и газ в квартирах сотрудников Electricité et gaz dans les appartements des fonctionnaires	1 550,00	756,18	1 140,00	
6.3.1	2.6.3.10 Instandhaltung und Reparatur des Gebäudes der Donaukommission Содержание и ремонт здания Дунайской Комиссии Entretien et réparations dans l'immeuble-siège	11 610,00	<u>11 417,00</u> 7 420,00	7 920,00	0 20 10 10
6.3.1	2.6.3.11 Instandhaltung und Reparatur der Wohnungen der Funktionäre Cодержание и ремонт квартир сотрудников Entretien et réparations dans les appartements des fonctionnaires	2 000,00 1 300,00	1 083,88 700,00	1 370,00	u4. —
.6.3.1	2.6.3.12 Reparatur des Inventars im Gebäude der Donaukommission Ремонт инвентаря в здании Дунайской Комиссии Réparation des objets d'inventaire dans l'immeuble - siège	30 470,00	18 707,88 12 160,00	12 290,00	
63.1	2.6.3.13 Reparatur des Inventars in den Wohnungen der Funktionäre Ремонт инвентаря в квартирах сотрудников Réparation des objets d'inventaire dans les appartements des fonctionnaires	1 100,00 720,00	240,27 160,00	550,00	

	2.6.3.14	2.6.3.14 Kauf von Kleininventar					
		Приобретение мелкого инвентаря	4 400,00		2 414,71	2 285,00	
		Acquisition d'objet d'inventaire de petite valeur	2 860,00		1 570,00		
	2.6.3.15	2.6.3.15 Wartungs- und Reparaturkosten der Fahrzeuge					
		Содержание и ремонт автотранспорта	7.250,00		4 213,42	3 950,00	
		Entretien et réparation des automobiles	4 710,00		2 740,00		
	2.6.3.16	2.6.3.16 Versicherung für Vermögenswerte					
		Страхование имущества	8 790,00		5 404,80	3 985,00	-
		Assurances des biens	5 710,00		3 510,00		
	2.6.3.17	2.6.3.17 Sonstige Ausgaben					
		Прочие расходы	66 930,00			48 790,00	
		Frais divers	43 504,00		0000		
		Darunter für die Finanzberatung (finance consult.)				45 680,00	
		В там числе для финансового консалтинга	63 000,00				
		Compris pour un audit financier (finance consult.)	40 950,00		0,00		
		Ausgaben der Technischen Leistungseinheit					
		Расходы группы технического управления			13 598,51		
		Frais de l'Unité de direction technique			8 840,00		
						0.00	
2.6.4	Dienstreise	Dienstreisen, Umzüge und Urlaub der Funktionäre		76 596,00			53 605,00
	Komanuni Missions,	Командировки, перемещення н отпуска сотрудников Missions, déplacements et congés des fonctionnaires		49 790,00			
	2.6.4.1	Dienstreisen / Командировки / Missions		40 586,00 26 380,00	43 560,50 28 320,00		29 540,00
	2.6.4.1.1	2.6.4.1.1 Fahrtkosten / Upoesn / Voyages	18 040,00		18 072,97	12 110,00	
			00,007		1,20,00		
	2.6.4.1.2	2.6.4.1.2 Tagegeld / Суточные / Allocations journalères	11 450,00 7 440,00		12 768,53 8 300,00	8 489,00	
	2.6.4.1.3	2.6.4.1.3 Übernachtung / Гостиница / Logement	11 096,00		12 719,00	8 941,00	
			7 210,00		8 270,00		

	2.6.4.2	Umzüge / Перемещення / Déplacements						
	2.6.4.2.1	2.6.4.2.1 Fahrtkosten / Προεзд / Voyage						
	2.6.4.2.2	. Beihilfe / Пособия / Subsides						
	2.6.4.2.3	Tagegeld / Суточные / Allocations journalEres						
	2.6.4.3	Urlaub / Otnyck / Congés		36 010,00 23 410,00		33 029,35		24 065,00
	2.6.4.3.1	2.6.4.3.1 Fahrtkosten bei Urlaubsantritt für die Funktionäre						
		Проезд сотрудников при уходе в отпуск	13 750,00		10 769,35		8 940,00	
		Voyage des fonctionnaires partant en congé			7 000,000			
	2.6.4.3.2	2.6.4.3.2 Beihilfe für Urlaub		Tool age				
		Пособие на отпуск	22 260,00	1	22 260,00		15 125,00	
		Subsides de congé			İ			
2.6.5		Herausgabe von Materialien der Kommission			_			
		Издание материалов Комиссии		154 800,00	119 138,19	119 138,19	35 561,00	35 561,00
		Edition des publications de la Commission	100 620,00		77 440,00	77 440,00	10	
2.6.6		Durchführung von Tagungen und Expertentreffen,		00,00				
		Kosten für Dienstleistungen		00,00				
		Проведение и обслуживание сессий и совещаний	89 140,00	89 14	59 162,14	59 162,14	44 770,00	44 770,00
		Déroulement et service des sessions et des réunions		i I	38 460,00	38 460,00		
2.6.7		Erwerb von Fachliteratur und anderen						
		Veröffentlichungen	3 770,00	3 770,00	2 605,91	2 605,91	2 560,00	2 560,00
		Приобретение литературы и других изданий Achat de livres et d'autres publications	2 450,00		1 690,00	1 690,00	r i N	
2.6.8		Erwerb von verschiedenen Inventargegenständen	ID 251 1					
		Приобретение разных предметов	47 960.00	47 960.00	37 411.04	37 411.04	5 700.00	5 700.00
		инвентаря и средств транспорта	31 170,00	<u> </u>	24 320,00	24 320,00		
		Achat de divers objets d'inventaire et de moyens de transport			E .			
2.6.9		Erwerb von Arbeitskleidung		1 10 31	PANE E			
		Приобретение спецодежды	1 490,00		1 490,00	1 490,00	1 018,00	1 018,00
		Achat de vêtements de travail	970,00	970,00	970,00	970,00		

2.6.10	013	Medizinische Betreuung			N. O. H.			
		Медицинское обслуживание	55 340,00	55 340,00		55 340,00	71 600,000	71 600,00
4		Service médical	35 970,00	35 970,00		35 970,00		
2.6.11	II	Repräsentationskosten		00,00				
		Представительские расходы		3 190,00	3 189,18	3 189,18	2 220,00	2 220,00
			2 070,00	2 070,00	2 070,00	2 070,00		
2.6.	2.6.12	Kulturfonds	THORE'S	00,00		Para la Maria		
		Культурный фонд				2 410,41	1 910,00	1 910,00
1	_		1 820,00	1 820,00	 	1 570,00		
2.6.13	.13	Beiträge für internationale Organisationen						
		Взносы в международные организации						
		Versements aux organisations internationales			The state of			
2.6.14	.14	Kursdifferenz						
		Курсовая разница	9	N 112 Y	6 022,22	6 022,22		
1		Différences de cours			3 910,00	3 910,00		
72	:15	Bankgebühren						
		Банковские расходы	2 980,00	2 980,00	1 579,08	1 579,08	1 820,00	1 820,00
		Frais bancaires				1 030,00		
2.6	2.6.16	Mehrwertsteuer				E 89		
		Налог на добавленную стоимость						
		Taxe sur la valeur ajoutée			14 15 15			
2.6.	2.6.17	Zusätzliche Übersetzertätigkeit					07.65	
		Дополнительная переводческая работа	10 000,00	10 000,00			820,00	820,00
				6 500,00				
	i	Kosten für die Durchführung der Sitzungen des						
		Vorbereitungskomitees Расхопы на проведение заседаний Полгоговительного						
		комитета	6 050,00	6 050,00	1 064,63	1 064,63	3 206,00	3 206,00
		Frais de déroulement des réunions du Comité préparatoire	3 930,00	3 930,00		00,069	Ī	
		INSGESAMT / BCETO / TOTAL	2 464 376	2 464 376	2 258 408,20	2 258 408,20	1 570 050,00	1 570 050,00
			1 601 844	1 601 844	1 467 970	1 467 970		

COMMISSION DU DANUBE Soixante-quatrième session

Annexe 2 au doc. CD/SES 64/22

à l'article 2.6.1

TRAITEMENTS DE BASE DES FONCTIONNAIRES

	<u>en euros</u>
Directeur général du Secrétariat	3.200,00
Ingénieur en chef	3.020,00
Conseiller	2.670,00

Annexe 3

à l'article 2.6.2

APPOINTEMENTS DE BASE DES EMPLOYES

	en euros
Interprète	2.370,00
Interprète-archiviste	2.040,00
Comptable-caissier	1.870,00
Rédacteur-correcteur	1.690,00
Technicien en graphisme informatique	1.690,00
Secrétaire	1.630,00
Dactylographe	1.370,00
Gérant d'immeuble-économe	1.370,00
Technicien-polycopiste-bibliothécaire	1.310,00
Chauffeur	1.280,00
Portier	1.050,00
Femme de service	950,00

COMMISSION DU DANUBE Soixante-quatrième session

Annexe 4 au doc. CD/SES 64/22

à l'article 2.6.4.1

LISTE A TITRE D'ORIENTATION

de la participation des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux d'organisations et de réunions internationales au cours de l'année 2005

			101 -	Nomb	re de	
Nº	Réunion	Date	Lieu	partici- pants	jours	Remarques
1	2	3	4	5	6	7
1.	Groupe de travail pour la préparation d'amende- ments à la Directive 82/714 (CEE)	janvier	Bruxelles	1	3	(Conseiller pour les questions techniques)
2.	Deuxième séance du « Groupe commun d'experts pour les attes- tations de qualification »	25-26 jan- vier	Vienne	2	2	(Directeur général et In- génieur en chef)
3.	Réunion commune des experts pour le Règle- ment ADN, WP.15/AC.2	24-28 jan- vier	Genève	1	6	(Conseiller pour les questions d'exploitation et d'écologie)
4.	Séance du Comité prépa- ratoire pour la révision de la Convention de Bel- grade	février	Kiev	1	4	(Directeur général)
5.	Comité des transports in- térieurs de la CEE-ONU (67 ^e session)	15-17 février	Genève	1	5	(Directeur général ou In génieur en chef)
6.	21 ^e rencontre des Ingé- nieurs en chef de la CD et de la CCNR	février (?)	Stras- bourg	1	4	(Ingénieur en chef) (la 20° rencontre a eu lieu à Budapest. La 21° rencontre prévue pour sept. 2004 n'a pas eu lieu)

	7.	Consultations sur la Directive cadre en matière d'hydrologie de la CE	mars	lieu à éta- blir	moleco	4	(Conseiller pour les questions d'entretien de la voie navigable ou In- génieur en chef)
	8.	Groupe de travail pour la préparation d'amendements à la Directive 82/714 (CEE)	mars	Stras- bourg	1	5	(Conseiller pour les questions techniques)
•	9.	[Réunion de printemps des Comités techniques de la CCNR ? ? ?]	avril (?)	Stras- bourg	1	5	(Ingénieur en chef)
	10.	Réunion du comité RAINWAT	avril		-1-	4	(Conseiller pour les questions techniques)
	11.	Réunion du groupe de travail « Forum GIS Da- nube »	13-15 juin	Roussé	1	4	(Conseiller pour les questions nautiques)
	12.	Session de printemps de la CCNR	mai	Stras- bourg	1	3	(Directeur général)
al l	13.	Groupe de travail des transports de marchandi- ses dangereuses TRANS/WP.15	9-13 mai	Genève	1	6	(Conseiller pour les questions d'exploitation et d'écologie)
	14.	Session plénière du Centre CEFACT de la CEE-ONU pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques	16-20 mai	Genève	1	5	(Conseiller pour les questions d'analyse éco nomique et statistique)
	15.	Groupe de travail pour la préparation d'amendements à la Directive 82/714 (CEE)	mai	Rotterdam	1	3	(Conseiller pour les questions technique
ī	16.	Séance du groupe de tra- vail pour la préparation d'un standard AIS	mai	Coblence	1	4	(Conseiller pour les questions techniques)
	17.	Consultations au sujet de l'organisation de la gestion financière au sein de l'Organisation de la coopération économique de la mer Noire	mai	Istanbul	1	3	(Conseiller pour les questions financières)

18.	Conférence diplomatique	juin	Belgrade	1	5	(Directeur général)
19.	Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et des règles de sécurité en navigation intérieure SC.3/WP.3 (30 ^e session)	7-9 juin	Genève	1	4	(Conseiller pour les questions nautiques)
20.	56 ^e session du groupe de travail « Statistiques des transports » (WP.6)	8-10 juin	Genève	1	4	(Conseiller pour les questions d'analyse économique et statisti- que)
21.	Réunion du groupe RIS- G-CCNR	23-25 mai	Stras- bourg	1	5	(Conseiller pour les questions nautiques)
22.	Réunion mixte d'experts sur les Règlements ADR/RID/ADN TRANS/WP 15/AC.1	13-23 septembre	Genève	1	6	(Conseiller pour les questions d'exploitation et d'écologie)
23.	49 ^e session du groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3)	18-21 sep- tembre	Genève	1	5	(Directeur général)
24.	18 ^e session du groupe de travail de la CEE-ONU sur les tendances et l'économie des transports (WP.5)	19-20 septembre	Genève	1	3	(Conseiller pour les questions d'analyse économique et statisti- que)
25.	Réunion du groupe de travail « Forum GIS Da- nube »	septembre- octobre	lieu à éta- blir	1	5	(Conseiller pour les questions nautiques)
26.	Conférence des directeurs d'entreprises de navigation danubiennes — parties aux Accords de Bratislava (50 ^e séance)	octobre	Bulgarie	1	3	(Directeur général)
27.	Symposium « GIS Danube-4 »	fin octo- bre-début novembre	Voyage en bateau de Vienne à Ismaïl	1	5	(Conseiller pour les questions nautiques)
28.	Session d'automne des comités techniques de la CCNR	octobre (?)	Stras- bourg	1	5	(Ingénieur en chef)

29.	Séance du comité RAINWAT	octobre	ded 19	1	4	(Conseiller pour les questions techniques)
30.	Réunion du groupe de travail de l'UE sur le standard « Inland ECDIS »	octobre- novembre	Bruxelles	1	4	(Conseiller pour les questions nautiques)
31.	Comité directeur pour l'amélioration du chenal navigable sur le secteur roumano-bulgare		Bucarest	1	2	(Conseiller pour les questions d'entretien de la voie navigable)
32.	Comité directeur pour l'amélioration du chenal navigable sur le secteur roumano-bulgare	T Tun	Bucarest	1	2	(Conseiller pour les questions d'entretien de la voie navigable)
33.	Session de la commission pour l'amélioration des conditions de la navigation sur le secteur roumano-bulgare	7 0 =	Roussé	1	5	(Conseiller pour les questions d'entretien de la voie navigable)
34.	Consultations à la CCNR visant l'harmonisation des statistiques des transports et au sujet de l'observation du marché des transports par voies de navigation intérieure en Europe	date et lieu à établir	Stras- bourg ou Bruxelles	1	3	(Conseiller pour les questions d'analyse éco- nomique et statistique)
35.	Missions imprévues (25% des dépenses tota- les)	r a		Um.		(Suite au changement du mandat!)

à l'article 2.6.4.1

INDEMNITES DE DEPLACEMENT

Pays	Indemnité	Hôtel
,	en eur	OS
Albanie	37,00	62,00
Allemagne	59,00	107,00
Autriche	49,00	114,00
Belgique	44,00	110,00
Belgique (Bruxelles)	44,00	118,00
Bulgarie	37,00	81,00
Croatie	40,00	133,00
Danemark	44,00	140,00
Espagne	57,00	117,00
Finlande	55,00	124,00
France	59,00	88,00
France (Strasbourg)	59,00	120,00
Grande-Bretagne	53,00	126,00
Irlande	49,00	107,00
Islande	44,00	154,00
Italie	45,00	134,00
Luxembourg	29,00	70,00
Moldova	37,00	123,00
Norvège	33,00	126,00
Pays-Bas	54,00	90,00
Pologne	37,00	87,00
Portugal	28,00	81,00
Roumanie	37,00	72,00
Russie	37,00	123,00
Serbie et Monténégro	40,00	90,00
Slovaquie	47,00	86,00
Suède	49,00	142,00
Suisse	67,00	83,00
Suisse (Genève)	67,00	117,00
République tchèque	47,00	86,00
Ukraine	37,00	123,00

à l'article 2.6.5

LISTE DES PUBLICATIONS DE LA COMMISSION DU DANUBE POUR 2005

Nº	Titre de la publication	Nombre d'exem- plaires	Lan- gue	Type de publication	Prix en euros
1.	Règles relatives au transport de marchandises dangereuses sur le Danube (ADN-D)/2005	150	A F R	CD-Rom	Hulser Chault Direct
2.	Catalogue de questions pour l'examen d'experts (gaz et produits chimiques)	50	A F R	Photocopie, couvertu- re flexible en carton	Pinland France President
3.	Recueil « Règles locales de navigation sur le Danube (Dis- positions spéciales) »	50	A	Nouvelle édition en allemand, couverture rigide à feuilles déta- chables, imprimerie	Sorpeu Graniel pilmi
	10,00 60 kg	250	R F	CD-Rom Remplacement de cer- taines pages	Some Second
4.	Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube (DFND)	600	F	Remplacement de certaines pages pour la couverture rigide à feuilles détachables, imprimerie	Remote Activity Storage Storage
		30	R	CD-Rom	o- multi

5.	Dispositions fondamentales re- latives à la navigation sur le Danube (DFND)	600	A	Nouvelle édition en allemand, couverture rigide à feuilles déta- chables, imprimerie CD-Rom	ETIES .
6.	Guide des bateliers	150	A F R	Eventuels encarts. Il en sera décidé lors de la réunion du groupe de travail pour les questions techniques	
7.	Guide de radiotéléphonie pour la navigation intérieure - Partie générale et Partie régionale	100	A F R	Couverture rigide en plastique à feuilles détachables CD-Rom	
8.	Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les sec- teurs critiques sur le Danube de Kelheim à Sulina pour 2003	75	A F R	Partiellement en cou- leurs, couverture flexible	
9.	Annuaire hydrologique du Da- nube pour 2003	100	A F R	Photocopie, couvertu- re flexible cartonnée	
10.	Annexes aux Recommanda- tions relatives à la mise d'informations hydrométéoro- logiques à la disposition de la navigation sur le Danube	20	A F R	Photocopies	
11.	Ouvrage de référence hydrolo- gique du Danube 1921-2001	100	A F R	Partiellement en cou- leurs, couverture rigi- de brochée	mgi us
-		3 2 3 5 5 5	A F R	CD-Rom	omie

12.	Annuaire statistique pour 2003	100	A F R	Partiellement en cou- leurs, couverture rigi- de, brochée	Visit
13.	Annuaire statistique pour 2003	50	A F R	CD-Rom	
14.	Recueil de documents de la CD sur des questions d'ordre statistique et économique	100	A F R	Couverture rigide, brochée	/ (<i>E</i>) (
15.	Recueil de documents de la CD sur des questions d'ordre statistique et économique	50	A F R	CD-Rom	
16.	Recueil d'informations sur les taxes, tarifs, droits et impôts perçus dans la navigation da- nubienne	50	A F R	CD-Rom	
17.	Recommandations relatives à l'utilisation de standards, co- des et procédures d'échange de données informatisé CEFACT dans l'informatisation de la navigation danubienne	50	A F R	CD-Rom	1000 1000 1000 1000
18.	Brochure à l'occasion du 55 ^e anniversaire de la signature de la Convention de Belgrade	500	A F R	Deliver of the partition of the partitio	Maz (U)
19.	Procès-verbaux préliminaires de la 63 ^e session	100	A F R	regional at a matter	egul
20.	Procès-verbaux de la 61 ^e ses- sion	200	A F R	photograph occurrence observed and control of the photograph of th	page of
21.	Procès-verbaux de la 62 ^e ses- sion	200	A F R		
22.	Procès-verbaux de la 63 ^e session	200	A F R	-	

23.	Carte générale du Danube (échelle 1/2.000.000)	100			
		19. T	. 3	independ the souther	talaq a
24.	Règles de procédure de la Commission du Danube	50	30 R/ 20 F	particule (margetty-	
	Divers (papier, CD/Rom, ma- tériaux pour les photocopieu- ses, frais de transport, frais supplémentaires de traduc- tion)	l Let	of stars	dimensial francista la	
	TOTAL				35.561

COMMISSION DU DANUBE Soixante-quatrième session

Annexe 7 au doc. CD/SES 64/22

à l'article 2.6.8

L I S T E d'objets d'inventaire et de meubles dont l'achat est planifié

№	Nom de l'objet	Prix en euros
1.	Remplacement de divers éléments d'ordinateurs	4.900,00
2.	Pneus d'hiver à jantes pour la voiture « Opel »	800,00
	TOTAL	5.700,00

ORDRE DU JOUR A TITRE D'ORIENTATION

de la Soixante-cinquième session de la Commission du Danube

- I. Inscrire à l'Ordre du jour à titre d'orientation de la Soixante-cinquième session de la Commission du Danube les points suivants :
 - 1. Ouverture de la session et adoption de l'Ordre du jour
 - 2. Adoption du Plan de déroulement de la session
 - 3. Approbation du Procès-verbal sur les résultats de la 64^e session
 - 4. Rapport sur l'activité du Comité pour la préparation d'une Conférence diplomatique en vue de la révision de la Convention de Belgrade
 - 5. Rapport du Directeur général du Secrétariat de la Commission du Danube sur l'état de la reprise de la libre navigation à Novi Sad
 - 6. Mandat des fonctionnaires du Secrétariat
 - 7. Questions juridiques
 - Partie du Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières (10-12 octobre 2005) traitant des questions juridiques
 - 8. Questions financières (budget)
 - a) Partie du Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières (10-12 octobre 2005) traitant des questions financières

- b) Information du Directeur général du Secrétariat sur l'état de l'exécution du budget de la Commission du Danube en 2005
- c) Projet de budget de la Commission du Danube pour 2006
- 9. Examen et approbation des recommandations de la société d'audit Ernst & Young Audit Kft., Budapest visant l'augmentation de l'efficacité du travail et de l'exécution du budget de la Commission du Danube
- 10. Ouestions techniques
- 11. Rapport du Directeur général du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 20 mai 2005 jusqu'à la Soixante-cinquième session
- 12. Projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 8 mai 2006 jusqu'à la Soixante-huitième session de la Commission du Danube
- 13. Ordre du jour à titre d'orientation et date de la convocation de la Soixantesixième session de la Commission du Danube
- 14. Divers
- II. Convoquer la Soixante-cinquième session de la Commission du Danube du 28 au 29 novembre 2005

COMMISSION DU DANUBE Soixante-quatrième session

LISTE

des documents approuvés par la Soixante-quatrième session, non inclus dans les Procès-verbaux de la Commission

- 1. Recommandations relatives à l'utilisation des standards, des codes et des procédures d'échange de données informatisé (EDI) CEFACT dans l'informatisation de la navigation danubienne (CD/SES 64/8)
- 2. Nouveau texte de plusieurs articles des DFND (CD/SES 64/10)
- 3. Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les secteurs critiques sur le Danube de Kelheim à Sulina en 2003 (CD/SES 64/12)
- 4. Amendements aux chapitres 2, 3, 5, 6, 7, 10 B et 11 ainsi qu'à l'appendice au chapitre 4 des « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure » (CD/SES 64/16)
- 5. Nouveau texte des chapitres 16 « Automatisation », 17 « Logements de l'équipage », Z « Postes de travail », Appendice A « Signalisation de sécurité à utiliser à bord des bateaux de navigation intérieure » des « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure » (CD/SES 64/17)
- 6. Chapitre 19 « Equipages » des « Recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure » (CD/SES 64/18)

IV

DIVERS

Déclaration de M. Weller (Secrétaire exécutif de la CIPD) prononcée dans le cadre de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube

Merci, Monsieur le Président Nick.

Honorables Représentants de la Commission du Danube,

C'est un grand honneur pour moi que d'assister ici et d'intervenir devant vous au sujet de la coopération entre nos deux Commissions. Vous êtes le frère aîné, ou la sœur aînée, de notre Commission, la Commission internationale pour la protection du Danube. Ce n'est qu'en 1994 que nous avons été créés. Nous sommes jeunes mais en l'espace de dix ans nous avons amélioré d'une façon très importante la coopération en matière de qualité de l'eau dans la région danubienne.

Les tâches confiées à nos deux Commissions diffèrent légèrement mais il est parfaitement clair que nous avons des domaines communs et la nécessité de coopérer.

Pour cette raison, je suis très reconnaissant du fait que nous avons eu récemment une rencontre au nom de notre Président actuel, M. István Őri (Secrétaire d'Etat pour l'environnement en Hongrie), avec la Commission du Danube entre les deux présidents et le secrétariat. Cette rencontre a suscité une discussion concernant la coopération nécessaire qui, auparavant, n'a pas été aussi renforcée qu'elle aurait dû.

Je voudrais dire quelques mots sur notre Commission et je vous remercie de me donner la possibilité de vous informer des tâches de notre Commission et de notre activité.

Comme je l'ai déjà dit, la Commission a été créée en octobre 1998, quatre ans après l'entrée en vigueur de la Convention relative à la protection du Danube. Le Secrétariat de la CIPD siège à Vienne dans un immeuble du quartier de l'ONU et, je dois le souligner, tous les Etats danubiens situés dans la zone d'influence du Danube sur une longueur dépassant 2.000 km y sont représentés. Il s'agit de 13 pays, membres de plein droit de la CIPD ainsi que de la Commission européenne, qui a également signé la Convention.

Ces quatorze parties contractantes se sont réunies et travaillent conjointement pour améliorer la qualité de l'eau dans l'espace danubien. Notre tâche en tant que Commission est de conserver et d'améliorer la qualité de l'eau dans tout l'espace danubien, à savoir non seulement sur le Danube mais aussi sur tous ses affluents

En tant que base de la coopération, ces dernières années, nous avons utilisé très largement la mise en œuvre de la Directive cadre sur les bassins. Je dois dire également que, malgré le fait que les pays danubiens ne sont pas tous membres de l'UE, il existe la disponibilité et l'intérêt de mettre en œuvre cette Directive cadre sur les bassins et la coopération entre les pays du bassin va bon train. A la fin de l'année passée, les pays ont conçu un rapport provisoire sur la Directive cadre sur les bassins « The Danube analysis report » et ont présenté une déclaration commune relative à la protection de la région danubienne contre les inondations. Ces deux rapports ont été présentés lors d'une rencontre des ministres en décembre 2004, consacrée à notre 10^e anniversaire en tant que Commission. Ces deux documents constituent la base de l'activité future de notre Commission dans l'espace danubien. Il ressort clairement de ces deux rapports qu'il existe la nécessité de coopérer avec la Commission du Danube.

L'échange d'informations est pour nous d'une importance particulière. Vous disposez d'une grande expérience et détenez de nombreuses données sur les débits de l'eau ayant dressé au cours des années de nombreuses informations sur la situation dans l'espace danubien en ce qui concerne la qualité de l'eau. De telles informations sont très importantes pour notre Commission et très utiles du point de vue des plans de protection contre les inondations et de la qualité de l'eau.

De façon générale, il est utile de créer un système d'information de votre Commission et de notre Commission pour que nous puissions échanger fréquemment des informations au lieu de les inventer nous-mêmes une fois de plus ou de les dresser à nouveau. La rencontre que j'ai mentionnée a jeté les bases de la poursuite de notre discussion sur la manière dont nous pourrions utiliser cet échange d'informations en tant qu'effet synergique entre les deux Commissions.

Un deuxième point que je voudrais mentionner, traite d'une coopération nécessaire du point de vue de l'infrastructure de la navigation. La navigation sur le Danube est une chose très utile et a contribué d'une façon importante au développement de cette région. Il est toutefois vrai que, et cela est confirmé par le « Danube analysis report » qui a été préparé fin 2004, suite aux projets du domaine de l'infrastructure de la navigation ainsi que d'autres changements, par exemple des barrages, le fleuve a subi une influence négative. Il est très important qu'à l'avenir

de tels projets, indispensables à la navigation, ne détériorent pas dans une telle mesure, et si possible nullement, l'environnement et l'aspect naturel du Danube et de ses affluents

Nous sommes convaincus que ces deux aspects, à savoir la protection de la qualité de l'eau et la navigation, ne sont pas deux chaussures dépareillées mais qu'ils vont de pair et qu'il est possible que la navigation sur le Danube se poursuive sur une base ne nuisant pas à la nature. Il est toutefois nécessaire que nous réfléchissions de concert à la manière de le faire et nous somme très intéressés à ce que les deux Commissions s'emploient davantage à ces fins avec des experts des pays s'occupant de ce thème.

Il sera nécessaire de réparer certains dommages subis par le passé et dans plusieurs pays il existe de bons projets pour ce faire. Toutefois, il est dans nos intérêts communs que la qualité de l'eau et l'utilisation du bassin, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit, soient assurées à long terme et de façon stable.

Il est également important que nous rendions public notre intérêt commun concernant le Danube. Je dois dire que c'est notamment ici ce que nous devons œuvrer davantage en commun, car tous deux, je pense, avons grandement contribué à ce que cette région soit considérée dans le monde comme quelque chose de positif au regard de tout ce qui constitue un mélange de vie, de la vie humaine et de l'utilisation de l'eau.

L'année passée, la CIPD avait institué le 29 juin en tant que journée du Danube, pendant laquelle les gens de l'espace danubien fêtent le fait de vivre dans un grand espace riverain. Je vous appelle de tout mon cœur à fêter avec nous cette journée de manière à atteindre nos objectifs communs et à créer sur le Danube une région saine. J'ai emporté plusieurs publications qui montrent ce qui a eu lieu le 29 juin de l'année passée. Dorénavant, nous allons fêter cette journée chaque année et nous sommes fortement intéressés à le faire de concert avec la Commission du Danube. Cette année, la présidence de notre Commission est assumée par la Hongrie. De grandes festivités, auxquelles nous souhaitons convier la Direction de la Commission du Danube, auront lieu ici à Budapest à l'occasion de la journée du Danube. Une conférence des donateurs qui réunira des représentants d'organisations concernées de divers Etats aura lieu conjointement et nous pourrons examiner ensemble le « Danube analysis report » établi il y a un an. Nous sommes intéressés par un élargissement des débats et je suis très reconnaissant

d'avoir été invité à cette séance ainsi qu'à la discussion ayant eu lieu entre les deux présidents et les secrétaires généraux.

Je voudrais terminer cette brève allocution par ces mots et dire au nom de notre Commission que nous poursuivrons volontiers la coopération avec notre frère ou sœur aîné(e). C'est ensemble que nous devons aller de l'avant en mettant à profit les effets synergiques pour avoir à l'avenir la possibilité de mieux résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Merci.

Déclaration de M. Woerhling (Secrétaire général de la CCNR) prononcée dans le cadre de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube

Merci bien, M. le Président. Je suis très heureux d'avoir la possibilité de prendre la parole et de vous apporter quelques éléments d'information concernant les travaux communs à nos deux commissions, travaux qui se font bien sûr également en association étroite avec la Commission européenne. Vous avez été destinataires d'un document établi par M. Nádas tout récemment. C'est le document CD 115/V-2005, dans lequel M. Nádas a bien voulu évoquer les contacts qu'il a eus avec le Secrétariat de la Commission centrale et avec les différents comités de la Commission centrale. Ce document évoque tout particulièrement deux questions tout à fait essentielles dans l'harmonisation des règles concernant la navigation intérieure: d'une part les prescriptions techniques des bateaux, et d'autre part les certificats de conducteur ou patentes.

Sur ces deux points nous, la Commission centrale, avons développé une des coopérations renforcées avec la Commission européenne. Nous avons cherché à définir des prescriptions techniques communes pour la Commission centrale et pour la Communauté européenne en ce qui concerne les bateaux dans le cadre de la révision de la Directive 82/714. Ce travail est maintenant très avancé et nous voulons à l'avenir veiller au maintien de cette identité des prescriptions techniques. Nous allons mettre sur pied à cette fin un groupe de travail commun à la Commission européenne et à la Commission centrale. Nous souhaitons bien sûr, et je crois que c'est également le souhait de la Commission européenne, associer à ce travail commun la Commission du Danube et son Secrétariat. Les modalités pratiques devront encore être définies, mais je crois que ce sera vraiment un élément supplémentaire dans le sens de l'harmonisation de pouvoir avoir aussi la collaboration de la Commission du Danube à ce travail commun.

Déclaration du Suppléant du Représentant Permanent de l'Autriche lors de l'ouverture de la Soixante-quatrième session de la Commission du Danube

Monsieur le Président,

Distingués membres de la Commission,

Le gouvernement de mon pays entend procéder sous peu au remplacement du Représentant Permanent à la Commission. Suite à ce prochain remplacement, les positions de l'Autriche au sujet de diverses questions discutées au sein des organismes de la Commission du Danube ne subiront pas de changement.

Pour cette raison, je voudrais attirer l'attention au début de cette session sur les déclarations faites par M. l'Ambassadeur Birbaum lors des 62° et 63° sessions de la Commission du Danube et qui furent également publiées dans les Procès-verbaux. A ce jour, la critique de l'administration de la Commission y étant contenue est, malheureusement, toujours d'actualité. Pour cette raison, le fait que les conclusions du Compte-rendu d'audit de la société Ernst & Young contiennent également toute une série de remarques pertinentes au sujet d'une observation insuffisante des règles financières, à savoir dans le domaine auquel s'était limité en général l'ensemble du contrôle, n'est pas pour nous étonner.

Néanmoins, je veux envisager de façon positive l'avenir de cette Commission. Comme vous le savez, la République d'Autriche participe très activement aussi bien aux séances pour les questions techniques que, par exemple, au processus de révision de la Convention de Belgrade. Cette participation témoigne de la grande importance accordée par le gouvernement de l'Autriche aussi bien au développement de la navigation, sur le Danube et au-delà de cette région, qu'à l'ensemble de la navigation intérieure européenne.

Conformément aux Règles de procédure, nous élirons lors de cette session du nombre des membres de la Commission les nouveaux Président, Vice-président et Secrétaire de la Commission du Danube. L'Autriche s'attend à ce que la future direction de la Commission s'acquitte de ses obligations dans l'intérêt de tous les Etats membres et non pas dans ses propres intérêts ou dans l'intérêt de quelques-uns de ses membres. Conformément à une pratique ayant déjà fait ses preuves au sein d'organisations internationales, ces obligations doivent être remplies sans parti pris et sans confondre les intérêts présidentiels et nationaux.

Dans ce sens, permettez-moi de nous souhaiter de mener à bien cette session d'une manière efficace. Je vous remercie.

Information du président du Comité pour la préparation d'une Conférence diplomatique sur la révision de la Convention de Belgrade

M. le Président,

En ma qualité de président du Comité pour la préparation d'une Conférence diplomatique sur la révision de la Convention de Belgrade, je voudrais dire quelques mots au sujet du point de l'Ordre du jour intitulé : « Rapport du président du Comité pour la préparation d'une Conférence diplomatique sur la révision de la Convention de Belgrade sur l'état des choses ».

A ce propos, je vous ferais remarquer tout d'abord qu'il convient de dire plutôt « information » que « rapport », parce que, juridiquement parlant, le Comité préparatoire n'est pas un organe de la Commission du Danube, mais un organe établi par les Etats, parties à la Convention de Belgrade. D'autre part, je souligne que l'information que je vais vous communiquer n'a pas été approuvée ni discutée par le Comité préparatoire, et c'est pourquoi elle représente simplement mes propres vues et mes positions personnelles.

M. le Président, étant donné qu'autour de cette table j'aperçois beaucoup de collègues et amis avec lesquels nous avons souvent travaillé ensemble ces derniers temps au sein du Comité préparatoire et qu'il existe entre nous d'étroits liens suite à notre collaboration fructueuse, je me contenterais cette fois de quelques remarques concises.

Je tiens à rappeler que le Comité préparatoire a bien réussi à fixer les principaux objectifs liés à la révision de la Convention. Il a aussi élaboré et adopté son règlement intérieur et ses méthodes de travail. Outre l'élection de président du Comité préparatoire, nous avons également procédé à l'élection des deux vice-présidents, des délégations d'Allemagne et de Russie. Deux groupes de travail ont aussi été constitués et ont commencé à travailler à l'automne 2003. Le premier, présidé par la délégation roumaine, devait se consacrer aux questions relatives à la navigation, le second, passé sous présidence autrichienne, avait la tâche de s'occuper des questions juridiques et institutionnelles.

Grâce au travail efficace de ces deux groupes et de leurs présidents, les projets inscrits dans les articles de la Convention ont été soumis au Comité préparatoire en septembre, l'année dernière. Depuis, notre Comité a consacré deux sessions à la discussion des questions encore litigieuses. En outre, une réunion offi-

cieuse s'est tenue à Kiev, grâce à l'invitation du gouvernement d'Ukraine. A l'issue de ces réunions, les divergences de vue entre les délégations ont pu être considérablement atténuées. Néanmoins, malgré nos efforts, il existe encore plusieurs sujets sur lesquels nous n'avons malheureusement pas pu atteindre de consensus. J'en citerais quelques-uns à titre d'exemple :

- le champ d'application territoriale de la Convention ;

- les méthodes de décision (par consensus, par accord pris à la majorité des deux tiers ou à la majorité simple) concernant un certain nombre de questions;

la méthode de recrutement des fonctionnaires du Secrétariat ;

- la répartition annuelle des contributions budgétaires ;

- la finalisation du projet de règlement intérieur de la Conférence diplomatique, ainsi que du projet de Protocole de révision de la Convention..

M. le Président,

sur la base de la situation actuelle, quelques observations s'imposent :

- après un travail intensif de 28 mois, il est grand temps de dresser un plan de travail pour les mois à venir, en ce qui concerne la préparation de la Conférence diplomatique de Belgrade;

 les délégations devraient être mandatées par leur gouvernement respectif pour pouvoir choisir entre différentes options politiques et juridiques, ce qui permettrait à tous les Etats, parties à la Convention, de

parvenir à un compromis satisfaisant;

- il faut aussi tenir compte du fait qu'à part notre travail visant la révision de la Convention de Belgrade, il y a un autre processus très important, en relation avec la navigation intérieure en Europe. Ce processus a débuté par la préparation du rapport du groupe EFIN sur « un nouveau cadre institutionnel pour la navigation intérieure en Europe ». Les honorables délégués savent très bien que ce processus se poursuit avec élan, comme en témoigne notamment la réunion qui aura lieu à Amsterdam, le 20 mai prochain, c'est-à-dire après-demain.

En guise de conclusion, je voudrais souligner la nécessité de voir s'exprimer la volonté politique des Etats membres de la Commission du Danube, pour que la révision de la Convention puisse prendre fin le plus tôt possible. Il est permis d'espérer que la réunion du Comité préparatoire fin juin pourrait contribuer de manière décisive à l'accélération de notre travail, d'une importance capitale.

Merci de votre attention. Merci, Monsieur le Président.

Déclaration du Suppléant du Représentant de la République d'Autriche au point de l'Ordre du jour « Recommandations de la société d'audit externe ayant obtenu le contrat »

- 1. La délégation de l'Autriche salue la tenue d'un audit et le compte rendu final mis à notre disposition en tant que démarche importante visant la transparence et l'efficacité. Nous considérons également ce résultat en tant que base éventuelle pour qu'une nouvelle confiance soit établie dans la coopération entre le Secrétariat et certaines délégations. Ayant en vue cette signification, la délégation de l'Autriche prie que cette brève déclaration soit insérée ad litteram dans le Procès-verbal.
- 2. En vue d'une évaluation correcte du compte-rendu, il convient en premier lieu de tirer au clair les disparités étant apparues en ce qui concerne ses objectifs. Selon le chapitre 2.1 (objectives and scope). le but principal était de conduire un audit financier et de fournir des services de consultance - « to provide financial audit and consultancy services ». Le point 2.1.d, où il s'agit d'une vérification de l'exécution du budget (en anglais : verifiving the implementation of the budget) mentionne néanmoins que ce travail ne comprenait pas un audit et que, par conséquent, Ernst & Young n'a pas fournis d-avis d'audit (« this work did not entail an audit and accordingly Ernst & Young did not issue an audit opinion »). Les citations sont en anglais, car seul le texte dans cette langue est authentique. Dans le chapitre 4.4, sous le titre « verification of the implementation of the budget » (vérification de l'exécution du budget) il est écrit, néanmoins, « as a conclusion of our work performed, we verify that the implementation of the budget does not contain any significant deviation from the budget for the financial year 2004, approved by the members states » (comme conclusion du travail que nous avons accompli, nous attestons que l'exécution du budget ne présente pas d'écart significatif par rapport au budget pour l'exercice 2004 approuvé par les Etats membres). La délégation de l'Autriche prie d'expliquer le rapport entre ces deux assertions, apparemment contradictoires, et dans quelle mesure le résultat correspond à la Décision de la 63^e session, doc. CD/SES 63/20, qui exige la tenue d'un audit.
- 3. La confusion décrite ci-dessus est la conséquence du non-respect de la Décision citée, selon laquelle « ...l'observation permanente des travaux d'audit jusqu'à la présentation ...d'un compte-rendu » était une tâche du groupe ad hoc. En fait, non seulement les membres du groupe ad hoc n'ont

pas reçu le contrat conclu avec la société d'audit, mais ils n'ont pas disposé non plus du compte-rendu préliminaire. Ma délégation prie de tirer au clair la raison pour laquelle la Décision suscitée de la Commission du Danube n'a pas été accomplie. En outre, nous demandons que les deux documents susmentionnés, faute desquels une évaluation complète du compte-rendu est impossible, soit mis à disposition.

- 4. La question reste en suspens de savoir quelle position doit adopter la 64^e session au sujet de documents qui contredisent les affirmations contenues dans le compte-rendu d'audit. Il s'agit notamment de l'Acte de vérification préliminaire de l'exécution du budget pour l'année 2004 et du Rapport du Directeur général sur l'exécution du budget pour 2004. Logiquement, il s'agirait tout au plus de leur éventuelle approbation sous réserve des conclusions et des recommandations de la société d'audit.
- 5. Conformément aux règles généralement acceptées, le Secrétariat est tenu d'exprimer sa position, point par point, à l'égard des 18 recommandations incluses dans la partie récapitulative. Il conviendrait de ce fait d'indiquer si le Secrétariat entend mettre en œuvre des recommandations concrètes et à quelle échéance. A priori, la délégation de l'Autriche est d'avis qu'il conviendrait d'adopter chaque recommandation sans parti pris, afin de la mettre en œuvre dans les meilleurs délais. Le Secrétariat doit délivrer son rapport à une date précédant la prochaine session de façon suffisante pour pouvoir procéder à un examen détaillé.
- 6. La délégation de l'Autriche est persuadée du fait qu'une approche sérieuse et conséquente de cette importante tentative d'atteindre la transparence et l'efficacité que représente la vérification effectuée par un organisme externe indépendant, peut ouvrir à la Commission du Danube un nouveau chapitre d'un contenu positif.

Représentation permanente de l'Autriche à la Commission du Danube c/o. Ambassade d'Autriche à Budapest Benczúr utca 16, 1068 Budapest

Le Représentant Permanent

Directeur général du Secrétariat de la Commission du Danube Monsieur Danail Nedialkoy

Benczúr utca 25 1068 Budapest

Objet:

Commission du Danube ; 64^e session, Rapport sur les résultats, objections de l'Autriche

Référence : Lettre N° CD 235/X-2005 du 24 octobre 2005

> Budapest, le 21 novembre 2005 N° 4 05/29/2005

Monsieur le Directeur général,

La délégation autrichienne regrette de se voir dans l'obligation de formuler des objections, en vertu de l'article 35 des Règles de procédure, à l'encontre du Rapport sur les résultats dans son intégralité, car les procès-verbaux ne sont ni conformes aux Règles de procédure actuellement en vigueur ni aux procédures envisagées suite à l'amendement à venir des Règles de procédure.

Permettez de relever à titre d'exemple les trois moments suivants, bien que d'autres points analogues figurent dans tout le Rapport sur les résultats, ce qui rend nécessaire la reprise de sa rédaction :

Au point 1 de l'Ordre du jour (ouverture de l'Ordre du jour), au paragraphe 6, se trouve une référence à la déclaration de l'Autriche figurant à l'Annexe 4. La future réglementation, du moins celle à laquelle devrait se conformer le Rapport sur les résultats, prévoit dans le nouveau libellé de l'article 35 que les annexes contenant des décla-

rations doivent figurer « immédiatement après le Compte rendu sur les travaux ». Tel ne fut pas le cas à l'égard de la déclaration de l'Autriche.

Au point 3 de l'Ordre du jour (Approbation des Procès-verbaux sur les résultats des sessions de la Commission du Danube), dans le paragraphe N° 12 (Résultats), il est attesté « qu'il n'était plus nécessaire de retraiter les Procès-verbaux des 61° et 62° sessions, ces derniers ne devant qu'être publiés ». Une telle constatation n'a pas été un résultat de la 64° session. La future réglementation, au moins celle à laquelle aurait dû se conformer le Rapport sur les résultats, prévoit dans le nouveau texte de l'article 35 que les projets des Comptes rendus sur les travaux « sont dressés...compte tenu des enregistrements magnétiques des interventions orales..., préparées pour les archives » et « à partir de positions objectives ». Cela n'a pas été observé dans le cas de la synthèse des résultats.

Au point 5 de l'Ordre du jour (Rapport du Directeur général sur Novi Sad), dans les paragraphes 15 à 17, l'impression est créée que les paragraphes en question reproduisent les assertions et, respectivement, la position du Directeur général du Secrétariat (paragraphe 15), de l'Autriche (paragraphe 16), de la Serbie et Monténégro (paragraphe 17). Néanmoins, en réalité, le paragraphe 16 reflète en premier lieu la position du Directeur général du Secrétariat et nullement celle de l'Autriche. La future réglementation, du moins celle à laquelle devrait se conformer le Rapport sur les résultats, prévoit dans le nouveau libellé de l'article 35 que les projets de Comptes rendus sur les travaux contiennent « les résumés des approches fondamentales des délégations ». Cela n'a pas été observé à l'égard de la position de l'Autriche.

Se fondant sur ces objections, dont la présentation n'est, tel qu'il fut mentionné, nullement exhaustive, la partie autrichienne appelle à ce que, conformément à l'article 37 des Règles de procédure, soit préparé dans les meilleurs délais le texte des enregistrements magnétiques de la 64^e session sous forme électronique.

Ceci étant, la délégation de l'Autriche voudrait souligner que les Procès-verbaux des 61° et 62° sessions, à l'instar des Procès-verbaux de la 63° session et de ceux de la Sixième session extraordinaire, non mentionnés dans le Rapport sur les résultats, ne sauraient en aucun cas être publiés avant leur approbation par la Commission, étant donné les objections à leur égard formulées conformément à l'article 35 des Règles de procédure.

Avec mes salutations amicales,

(mag. Georg Kilzer) m.p. Ministre plénipotentiaire Suppléant du Représentant Permanent